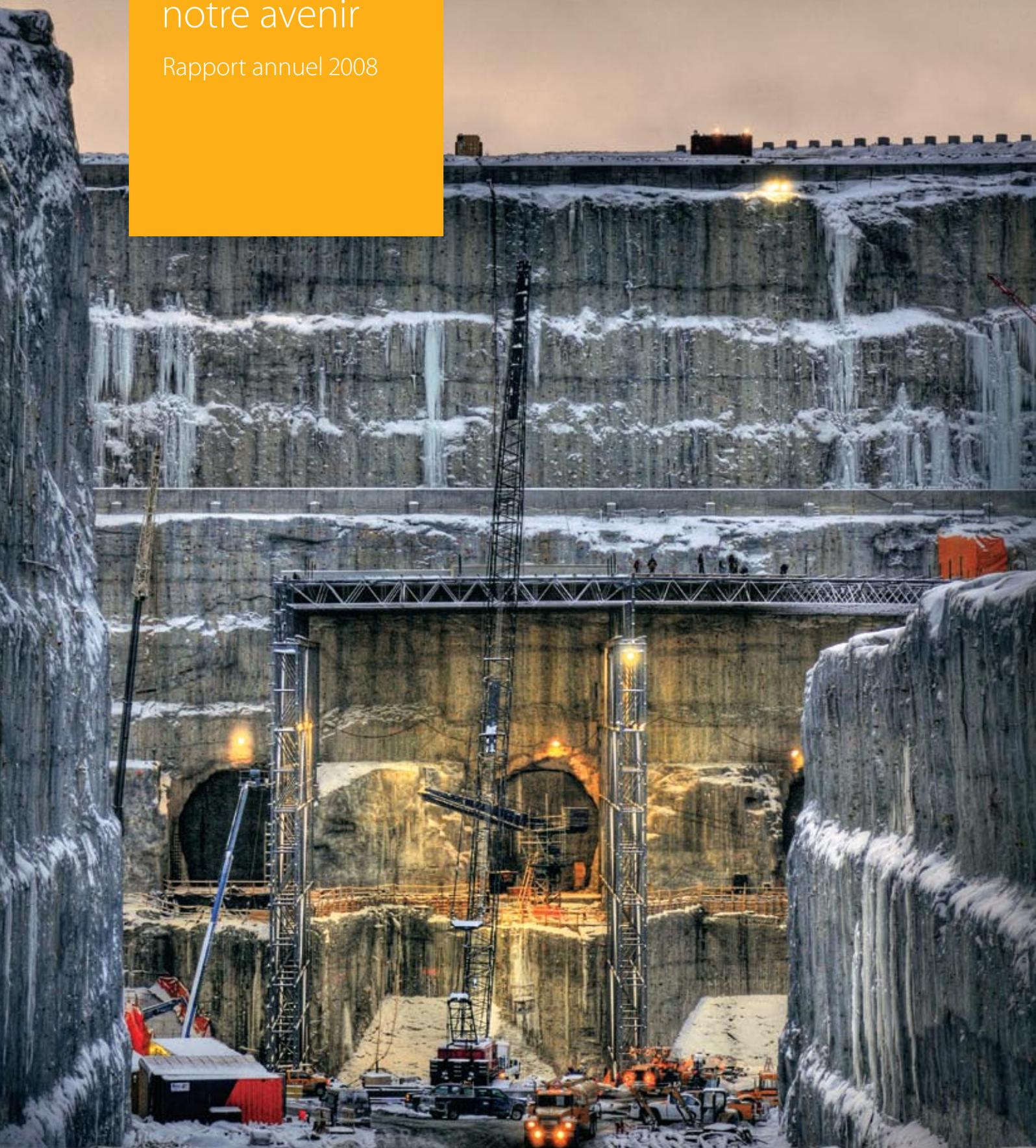


L'énergie de notre avenir

Rapport annuel 2008



Hydro-Québec

Hydro-Québec produit, transporte et distribue de l'électricité. Son unique actionnaire est le gouvernement du Québec. Exploitant essentiellement des sources d'énergie renouvelables, et plus particulièrement l'hydraulique, elle soutient le développement de la filière éolienne par ses achats auprès de producteurs privés. Elle fait aussi de la recherche-développement dans le domaine de l'énergie, y compris l'efficacité énergétique. L'entreprise compte quatre divisions :

Hydro-Québec Production produit de l'électricité pour le marché québécois et commercialise ses surplus sur les marchés de gros. Elle effectue également des transactions d'arbitrage et d'achat-revente.

Hydro-Québec TransÉnergie exploite le réseau de transport d'électricité le plus étendu d'Amérique du Nord au bénéfice de clients au Québec et hors Québec.

Hydro-Québec Distribution assure aux Québécois un approvisionnement fiable en électricité. Pour répondre aux besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale qu'Hydro-Québec Production est tenue de lui fournir à prix fixe, elle s'approvisionne principalement par appels d'offres. La division multiplie les initiatives en faveur d'une utilisation efficace de l'électricité.

Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), filiale d'Hydro-Québec, conçoivent et réalisent des projets de construction et de réfection d'équipements de production et de transport d'électricité, principalement pour le compte d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

SOMMAIRE

- 2 Hydro-Québec en un coup d'œil
- 4 Message du président du Conseil d'administration
- 6 Message du président-directeur général

Revue de l'année

- 8 Hydro-Québec Production – L'hydroélectricité, moteur de notre développement
- 14 Hydro-Québec TransÉnergie – Un réseau en pleine évolution
- 20 Hydro-Québec Distribution – Un service fiable et efficient
- 28 Hydro-Québec Équipement et SEBJ – Expertise et innovation, une combinaison gagnante
- 34 Innover pour préparer l'avenir
- 38 Bâtir un avenir meilleur
- 42 Contribuer à l'essor de l'économie québécoise
- 48 S'investir dans la vie culturelle et sociale

Revue financière

- 52 Analyse par la Direction
- 74 États financiers consolidés
- 103 Rétrospective quinquennale
- 106 Données financières trimestrielles consolidées

Administration de l'entreprise

- 107 Direction
- 108 Conseil d'administration
- 112 Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités
- 116 Gouvernance
- 120 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec
- 124 Équipements de production et de transport
- 125 Grands équipements (carte)

En couverture :

Sur le chantier de la centrale de l'Eastmain-1-A, à la Baie-James, excavation du canal de fuite. Cet ouvrage servira à évacuer l'eau à la sortie des turbines.

Page suivante :

Kevin Drouin et Jean Gagné, de la coentreprise québécoise Neilson-EBC, réalisent des travaux d'excavation de la prise d'eau. Cet ouvrage dirigera l'eau vers la centrale.

L'énergie de
notre avenir
est propre et
durable

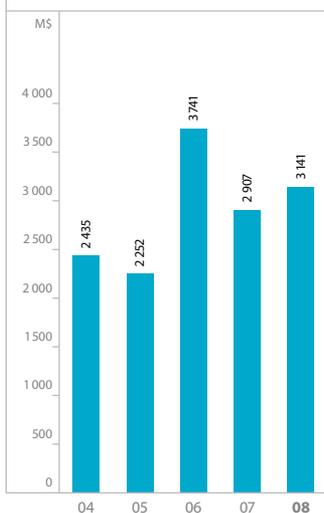
Pour répondre aux besoins actuels et futurs de sa clientèle, Hydro-Québec mise d'abord sur les énergies renouvelables, principalement l'hydraulique, avec l'éolien en complément. Nos projets hydroélectriques et nos approvisionnements éoliens procèdent d'un même souci de respect de l'environnement, d'acceptabilité sociale et de développement économique régional. Notre engagement envers le développement durable s'exprime également par nos programmes d'efficacité énergétique et par l'importance que nous accordons à l'innovation technologique comme levier pour améliorer notre performance et concevoir des solutions d'avenir.



Hydro-Québec en un coup d'œil

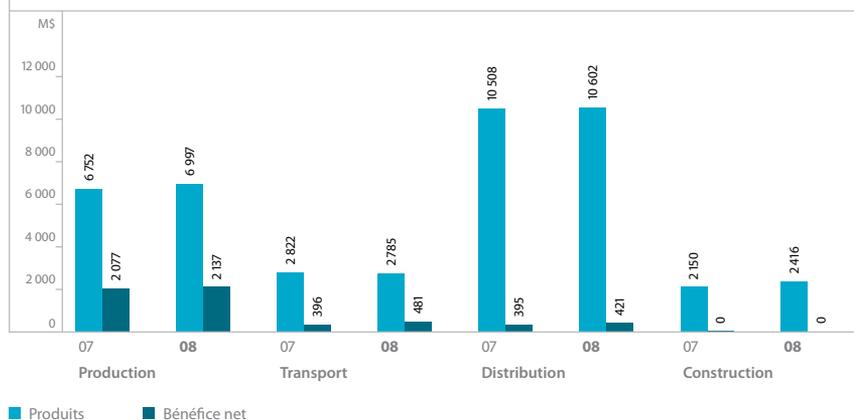
	2008	2007
Résultats et dividendes (M\$)		
Produits	12 717	12 330
Bénéfice d'exploitation	5 457	5 394
Bénéfice provenant des activités poursuivies	3 012	2 882
Bénéfice provenant des activités abandonnées	129	25
Bénéfice net	3 141	2 907
Dividendes déclarés	2 252	2 095
Bilans (M\$)		
Actif total	66 774	64 866
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	36 415	34 534
Capitaux propres	22 062	20 892
Flux de trésorerie (M\$)		
Activités d'exploitation	5 015	5 159
Activités d'investissement	(4 210)	(3 406)
Activités de financement	(507)	(1 744)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	370	54
Ratios		
Couverture des intérêts	2,12	2,13
Rendement des capitaux propres (%)	15,4	15,0
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%)	23,7	23,4
Taux de capitalisation (%)	37,7	37,5
Taux d'autofinancement (%)	44,9	61,9

Bénéfice net

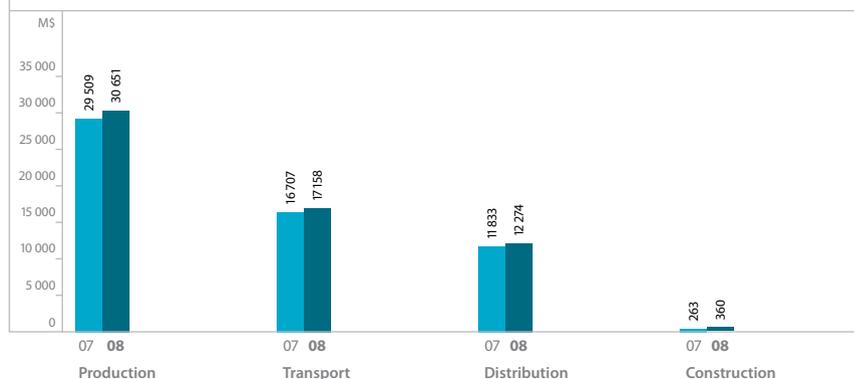


Le bénéfice net a atteint 3,1 G\$, en hausse de 234 M\$ sur 2007. Cette hausse résulte d'une croissance de 380 M\$ des exportations nettes d'électricité et d'un gain de 126 M\$ lié aux ajustements de prix prévus au contrat de vente de la participation dans Transelec, au Chili. Ces facteurs ont été atténués par une augmentation de 285 M\$ des redevances hydrauliques.

Produits et bénéfice net par secteurs



Actifs totaux par secteurs



Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2008.

	2008	2007	2006	2005	2004
Clièntèle et ventes					
Nombre total d'abonnements au Québec	3 913 444	3 868 972	3 815 126	3 752 510	3 701 275
Ventes d'électricité au Québec (TWh)	170,4	173,2	167,3	169,2	165,9
Ventes d'électricité hors Québec (TWh)	21,3	19,6	14,5	15,3	14,4
Effectif^a					
Permanent au 31 décembre	19 297	19 459	19 116	19 009	18 835
Temporaire (moyenne annuelle)	4 048	3 910	3 799	3 577	3 567
Installations					
Nombre de centrales hydroélectriques	59	57	55	54	53
Puissance installée totale (MW) ^b	36 429	35 647	35 315	34 571	33 892
Besoins québécois de puissance à la pointe (MW) ^c	37 230	35 352	36 251	33 636	34 956
Lignes aériennes et souterraines					
Transport (km)	33 058	33 008	32 826	32 544	32 487
Distribution (km) ^d	110 127	109 618	108 883	108 344	107 423
Nombre de postes de transport	510	509	508	505	506
Production et achats d'énergie					
Énergies renouvelables (GWh) ^e	200 109	194 154	184 379	185 571	177 949
Énergies de tous types (GWh)	206 603	208 156	196 236	195 035	190 513
Proportion d'énergies renouvelables (%)	97	93	94	95	93

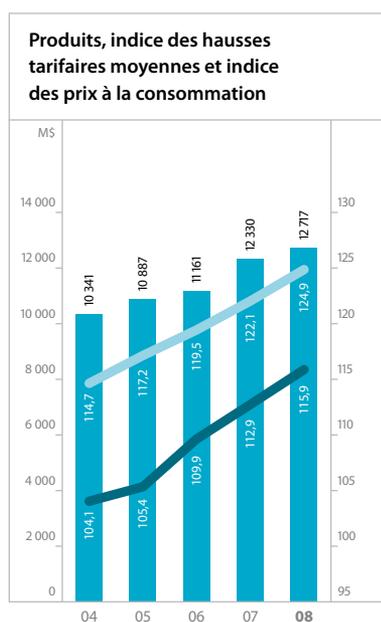
a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

b) Hydro-Québec dispose également de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW). De plus, elle achète toute la production de huit parcs éoliens appartenant à des producteurs privés, d'une puissance installée totale de 530 MW. Elle a aussi accès à 1 277 MW en vertu d'ententes avec d'autres fournisseurs privés.

c) Besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible.

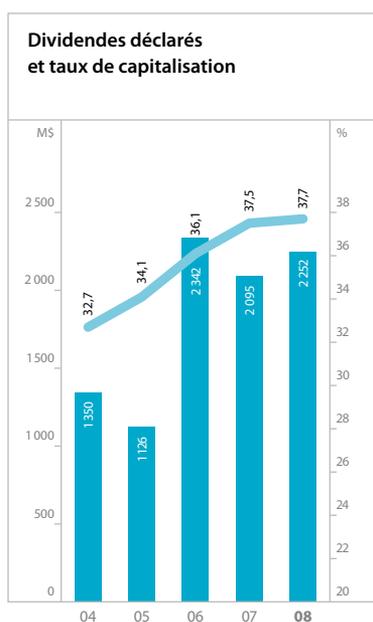
d) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

e) Ces chiffres excluent les achats d'énergie éolienne pour lesquels des certificats d'énergie renouvelable ont été vendus à des tiers.



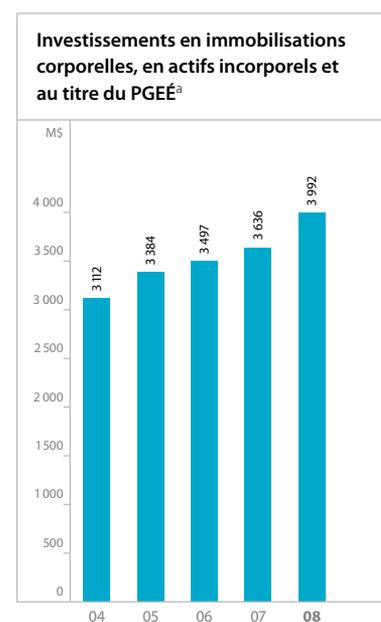
■ Produits
 ● Indice des hausses tarifaires moyennes (1998 = 100)
 ● Indice des prix à la consommation (1998 = 100)

Les produits ont augmenté de 387 M\$ pour atteindre 12,7 G\$. Cette hausse est attribuable à la progression des ventes d'électricité au Québec (77 M\$) et hors Québec (302 M\$). Les autres produits se sont établis à 353 M\$, contre 345 M\$ en 2007.



■ Dividendes déclarés
 ● Taux de capitalisation

Les dividendes déclarés pour la période 2004-2008 totalisent 9,2 G\$.



a) PGEÉ : Plan global en efficacité énergétique

Les fonds générés par l'exploitation se sont établis à 5,0 G\$. Ils ont notamment permis de verser les dividendes de 2 252 M\$ déclarés pour 2007 et de financer une part importante de nos investissements (4,0 G\$).

Message du président
du Conseil d'administration

Des efforts qui ont porté leurs fruits





*Par son engagement
communautaire et sa
contribution à l'économie,
Hydro-Québec compte
parmi les fleurons de la
société québécoise.*

Michael L. Turcotte

En 2008, Hydro-Québec a de nouveau joué un rôle de premier plan dans la valorisation des ressources énergétiques du Québec. Forte de sa longue expérience dans le domaine de l'électricité, l'entreprise a su exploiter au mieux le vaste réseau qu'elle a bâti au fil des ans pour offrir des prestations de qualité inégalée à toutes ses clientèles et pour accroître ses exportations d'énergie renouvelable vers les marchés voisins. Ce faisant, elle a créé de la richesse pour l'ensemble de la population.

Conscient de l'importance pour Hydro-Québec de continuer à développer son parc de production et ses capacités de transit tout en assurant la pérennité de ses actifs, le Conseil d'administration suit de près tous les grands projets de l'entreprise. En 2008, il a notamment autorisé la poursuite de l'avant-projet du complexe hydroélectrique de la Romaine et approuvé la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 ainsi que la construction du poste Anne-Hébert.

Le Conseil a également participé à des séances de travail dans le cadre de l'élaboration du *Plan stratégique 2009-2013*. Ce plan sera déposé auprès du gouvernement du Québec à l'été 2009.

En matière de régie interne, le Conseil a fait le point sur le mandat de ses comités de même que sur les profils de compétence et d'expérience utilisés pour la sélection de nouveaux administrateurs. Il a également pris acte du bilan du programme d'accueil et de formation continue des administrateurs et procédé à l'évaluation de son propre fonctionnement. De plus, il a examiné avec une attention toute particulière le processus de gestion des risques ainsi que le portefeuille des risques d'entreprise.

Outre le président du Conseil et le président-directeur général, le Conseil compte actuellement quatorze membres venus d'horizons divers qui œuvrent au sein de sept comités. Les responsabilités des administrateurs sont multiples et variées : conseiller la Direction dans le choix et la mise en œuvre des orientations stratégiques d'Hydro-Québec, veiller à la saine gestion et à la rentabilité de l'entreprise, approuver l'ensemble de ses projets d'envergure et s'assurer qu'ils sont réalisés dans le respect des budgets et des principes du développement durable. Les administrateurs doivent aussi préparer la relève des dirigeants et superviser la mise en place de stratégies et de politiques visant le maintien d'effectifs qualifiés dans tous les métiers de l'entreprise. Enfin, ils collaborent étroitement avec les dirigeants d'Hydro-Québec et sont, avec eux, garants de l'image et de la réputation de l'entreprise.

Je tiens à remercier tous les membres du Conseil, et notamment madame Hélène F. Fortin qui nous a quittés en 2008, pour leur diligence et leur ardeur au travail. Je remercie également la Direction et l'ensemble des employés pour leur engagement sans faille et leur contribution à la bonne performance d'Hydro-Québec.

Le président du Conseil d'administration,

Michael L. Turcotte

Le siège social d'Hydro-Québec, à Montréal.

Message du
président-directeur général

Une performance porteuse d'avenir

Pour Hydro-Québec, l'année 2008 aura été marquée par une belle performance sur fond d'activité intense, comme en témoigne la progression de ses résultats. L'entreprise a continué de jouer un rôle clé dans le développement économique du Québec, en particulier dans les régions qui ont accueilli ses projets d'infrastructure.

Le bénéfice net a atteint 3 141 M\$, comparativement à 2 907 M\$ en 2007. Cette hausse de 8 % résulte principalement de la croissance des exportations nettes d'électricité, qui ont progressé de 380 M\$. De plus, notre chiffre d'affaires a augmenté de 3 % pour s'établir à 12 717 M\$. Compte tenu de ces résultats, Hydro-Québec versera des dividendes de 2 252 M\$ à son actionnaire, le gouvernement du Québec.

Notre performance a été notable à plusieurs autres égards. Mentionnons par exemple une gestion des risques qui a fait ses preuves, le bon déroulement de nos projets, l'intérêt grandissant des clients pour nos programmes d'efficacité énergétique et l'engagement exceptionnel de nos employés. Au chapitre des relations du travail, il convient de souligner que sept des huit syndicats d'Hydro-Québec, représentant 91 % du personnel syndiqué, ont signé de nouvelles conventions collectives qui nous assurent pour cinq ans la stabilité essentielle à la réalisation de nos objectifs.

Le choix du développement durable

Nos choix énergétiques, notre approche du développement hydroélectrique, l'intégration d'énergie éolienne dans notre portefeuille d'approvisionnement, notre gestion rigoureuse, notre engagement social – tous les aspects de notre activité s'inscrivent dans une perspective de développement durable. De fait, le nom Hydro-Québec est devenu synonyme d'énergie durable.

L'hydroélectricité, une richesse collective

Chargée d'assurer l'avenir énergétique du Québec, l'entreprise investit plusieurs milliards de dollars par année dans le développement de son parc de production. En 2008, par exemple, nous avons mis en service les derniers groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Péribonka (Saguenay–Lac-Saint-Jean) ainsi que les premiers groupes des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs (Mauricie). De plus, les travaux ont progressé selon l'échéancier sur le chantier de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert (Baie-James). Ce projet va nous permettre d'enrichir notre offre d'énergie verte de 8,7 TWh par année à l'horizon 2012. Nous avons également franchi plusieurs étapes clés d'un autre grand projet, soit le complexe de la Romaine (Minganie) : quatre centrales hydroélectriques que nous prévoyons mettre en service entre 2014 et 2020. Nous avons déposé l'étude d'impact sur l'environnement auprès des autorités compétentes en janvier, une audience publique relative au projet a eu lieu à l'automne, et les organismes d'examen ont rendu un avis favorable au début mars 2009. Nous espérons pouvoir commencer les travaux au deuxième trimestre 2009. Il s'agira du premier projet d'infrastructure en importance au Canada.

L'éolien, un complément logique

Hydro-Québec considère l'énergie éolienne comme un complément logique de sa production. À l'instar de l'hydraulique, l'éolien constitue une filière propre et renouvelable qui a aussi l'avantage de générer des retombées intéressantes pour les communautés concernées.

Le transport d'électricité : conjuguer croissance et fiabilité

Pour faire face à la montée en puissance du parc hydraulique, intégrer la production éolienne et renforcer nos capacités de transit, nous devons évidemment développer le réseau. En 2008, nous avons investi 559 M\$ à ce chapitre, dont 249 M\$ dans la construction d'une interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario qui nous permettra d'intensifier nos échanges avec les marchés voisins dès 2009. À lui seul, ce projet représente un investissement de 654 M\$. Nous avons également consacré 538 M\$ à l'intégration de technologies de pointe et à des travaux ayant pour but d'assurer la fiabilité du service et la pérennité de nos actifs de transport.



En 2008, Hydro-Québec a inscrit une belle performance sur fond d'activité intense, comme en témoigne la progression de ses résultats.

Thierry Vandal

Mieux consommer : les clients répondent à l'appel

Un nombre toujours croissant de nos clients profitent de nos programmes d'efficacité énergétique. Si bien que nous avons dépassé nos prévisions pour une cinquième année consécutive avec de nouvelles économies de 1,1 TWh en 2008, pour un total cumulatif de 3,4 TWh depuis le lancement du Plan global en efficacité énergétique, en 2003. Ces résultats témoignent des efforts considérables que nous avons déployés en vue d'atteindre nos objectifs, qui ont été rehaussés de 4,7 à 5,8 TWh en 2010, et de 8 à 11 TWh à l'horizon 2015. Il convient de le rappeler : chaque kilowattheure économisé constitue un gain pour l'ensemble de nos clients.

La satisfaction de la clientèle, une priorité permanente

En janvier 2008, Hydro-Québec Distribution a mis en service le volet résidentiel du Système d'information clientèle, dernière étape du projet de modernisation de ses systèmes d'information qui ouvre la voie à une intégration plus poussée des dossiers clients et des processus d'affaires. La division a également continué d'améliorer son efficacité suivant une démarche qui concilie qualité du service, satisfaction de la clientèle et évolution des pratiques. Approuvée par la Régie de l'énergie, cette démarche se traduira par des économies récurrentes. Signalons enfin le lancement dans quatre villes du projet pilote Heure juste, qui vise à déterminer si une tarification modulée en fonction de l'heure et de la saison incite les clients à décaler une partie de leur consommation vers les heures où le réseau est moins sollicité.

Une activité intense

En 2008, Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James étaient engagées dans la construction de cinq centrales hydroélectriques (Péribonka, Eastmain-1-A, Sarcelle, Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs) ainsi que dans quelque 80 projets de rééquipement ou de réfection d'installations de production. Côté transport, leur charge de travail a augmenté, avec un volume d'activité de 816 M\$ pour un millier de projets de toute envergure et de nature variée : construction de lignes et de postes, augmentation des capacités de transit, notamment avec l'Ontario, pérennité des installations. Grâce à une gestion de projet rigoureuse, la date de mise en service de plusieurs équipements a été devancée.

L'innovation, un axe stratégique important

L'innovation technologique est au cœur de nos orientations stratégiques. C'est pourquoi nous investissons 100 M\$ par année dans les activités de recherche-développement pilotées par l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. En 2008, les travaux de l'Institut ont porté sur une centaine de projets d'innovation qui avaient notamment pour but d'aider les divisions de l'entreprise à améliorer la performance de leurs installations de production, de transport et de distribution.

Un effort concerté

Au terme d'une année riche en réalisations, c'est avec fierté que nous rendons compte de notre action, de la progression de nos projets et de nos résultats financiers. Cette belle performance, nous la devons à l'ensemble de nos employés, aux femmes et aux hommes d'énergie qui s'activent partout au Québec, tous engagés dans une même mission : fournir une électricité fiable et de qualité aux Québécois. Au nom de toute la Direction, je les remercie sincèrement pour leur contribution aux succès de l'entreprise.

Pour terminer, je remercie également les membres du Conseil d'administration pour leur engagement dans la réussite d'Hydro-Québec.

Le président-directeur général,

Thierry Vandal

Hydro-Québec Production



L'énergie de notre avenir se produit ici

À la centrale de La Tuque, en Mauricie, Alain Drouin, chef mécanicien d'appareillage, et René Marchand, mécanicien d'appareillage, utilisent une machine-outil à commande numérique de 36 tonnes pour effectuer des travaux d'usinage dans un puits de turbine. À la fine pointe de la technologie, cette machine permet d'obtenir un degré de précision sans précédent et de réaliser des gains de temps appréciables.



Le savoir-faire de nos employés garantit l'atteinte de nos objectifs.

Richard Cacchione
Président d'Hydro-Québec Production

L'hydroélectricité, moteur de notre développement

L'année 2008 s'est déroulée sous le signe de la réussite pour Hydro-Québec Production. Grâce à la contribution soutenue de tous nos employés, plusieurs projets hydroélectriques d'envergure ont franchi des étapes importantes – mise en service des derniers groupes de la centrale de la Péribonka et des premiers groupes des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs –, tandis que les travaux progressaient sur plusieurs fronts au chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert. Parallèlement, nos équipes ont mené de nombreux projets de réfection et de maintenance, nécessaires à la pérennité du parc de production. Par ailleurs, nous avons conclu des ententes avec la municipalité régionale de comté de Minganie et avec trois communautés innues concernées par le projet du complexe de la Romaine. C'est également en 2008 qu'Hydro-Québec a annoncé sa décision de procéder à la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

En 2008, nous avons inscrit un bénéfice net de 2 137 M\$ et versé des redevances hydrauliques de 552 M\$. Grâce à une gestion rigoureuse de nos stocks énergétiques, nos exportations nettes ont augmenté pour s'établir à 1 484 M\$, alors que nos réserves hydrauliques sont demeurées pratiquement stables à 116,5 TWh. Encore une fois, notre personnel a joué un rôle clé dans la réalisation de nos objectifs d'affaires, tant au Québec que sur les marchés voisins.

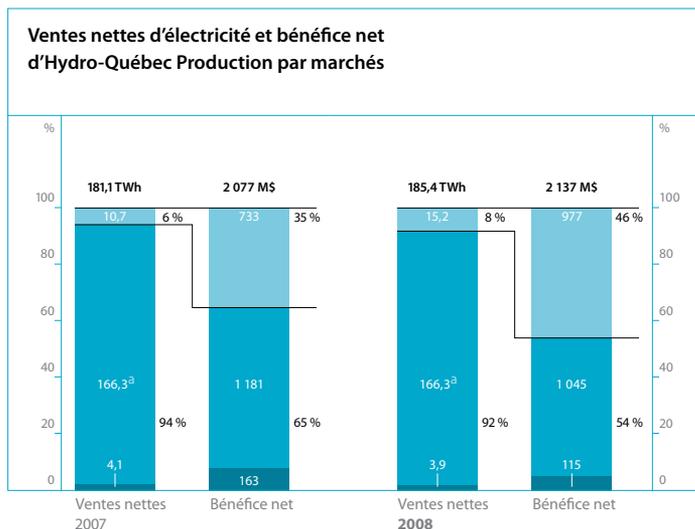
NOTRE MISSION Hydro-Québec Production produit de l'électricité pour approvisionner le marché québécois et commercialise ses surplus sur les marchés de gros. Nous offrons également des services d'équilibrage et de puissance complémentaire à Hydro-Québec Distribution pour compenser les variations de la production éolienne et faciliter l'intégration de cette filière.

NOS INSTALLATIONS Notre parc de production compte 58 centrales hydroélectriques, une centrale nucléaire, quatre centrales thermiques et un parc éolien, ce qui représente un actif de 25,6 G\$ et une puissance installée de 36,3 GW. De plus, nos aménagements comprennent 26 grands réservoirs d'une capacité de stockage de 175 TWh, auxquels s'ajoutent plus de 570 barrages et ouvrages régulateurs.

NOS ACTIVITÉS Nous fournissons 165 TWh d'électricité patrimoniale par année à Hydro-Québec Distribution pour un prix fixe de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, nous vendons notre production au Québec et hors Québec, en réponse à des appels d'offres ou à des besoins à court terme.

2008 EN CHIFFRES

Produits	7,0 G\$
Bénéfice net	2,1 G\$
Clients (% des produits des ventes d'électricité)	
Hydro-Québec Distribution	72 %
Autres	28 %
Volume des ventes	
Hydro-Québec Distribution	170,2 TWh
Autres	21,1 TWh
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	29,7 G\$
Investissements (immobilisations et actifs incorporels)	1,9 G\$



■ Contribution nette (compte tenu des produits associés aux instruments dérivés liés à l'énergie) (M\$)
 ● Sorties nettes des réservoirs (TWh)

■ Exportations
 ■ Électricité patrimoniale - Québec
 ■ Autres ventes - Québec

a) L'écart entre ce volume et le volume d'électricité patrimoniale de référence (165 TWh) correspond à la différence entre le taux de perte réel et le taux de perte prévu au décret 1277-2001.

La valorisation de nos ressources énergétiques

Hydro-Québec Production gère ses capacités de production avec toujours plus d'efficacité afin d'en maximiser la rentabilité. En effet, au-delà du bloc d'électricité patrimoniale réservé au marché québécois, notre production peut être vendue sur les marchés de gros du nord-est du continent au meilleur prix possible. Et grâce à la souplesse des centrales hydroélectriques – mobilisables en quelques minutes en cas de besoin –, nous pouvons importer de l'électricité lorsque les prix sont bas sur les marchés extérieurs et en exporter lorsqu'ils sont élevés.

■ En 2008, Hydro-Québec Production a dégagé un bénéfice net de 2 137 M\$, en hausse de 60 M\$ par rapport à 2007. Cette progression est attribuable aux exportations nettes d'électricité, qui ont augmenté de 380 M\$. Elle a toutefois été tempérée par deux facteurs : des résultats nets en baisse de 86 M\$ pour les contrats particuliers conclus avec certains grands clients industriels du Québec ; des redevances hydrauliques en hausse par rapport à 2007, soit 552 M\$ contre 267 M\$.

■ Le volume des ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution a totalisé 170,2 TWh en 2008, contre 171,5 TWh en 2007. Le bénéfice net provenant du bloc d'électricité patrimoniale et des contrats particuliers avec certains grands clients industriels du Québec a atteint 1 045 M\$. Le bénéfice net associé aux livraisons contractuelles d'électricité de base et d'électricité cyclable à Hydro-Québec Distribution, aux transactions au comptant (*spot transactions*) avec cette division et à d'autres opérations commerciales s'est établi à 115 M\$.

En 2008, les exportations nettes d'Hydro-Québec Production ont compté pour seulement 8 % du volume des ventes, mais ont généré 46 % du bénéfice net de la division et 32 % du bénéfice provenant des activités poursuivies de l'entreprise.

■ Les ventes hors Québec ont rapporté 1 897 M\$ pour 21,1 TWh, contre 1 483 M\$ pour 17,5 TWh en 2007. Les exportations nettes et les transactions financières connexes ont totalisé 1 484 M\$ pour des sorties nettes des réservoirs de 15,2 TWh, soit une contribution unitaire de 9,8 ¢/kWh, comparativement à 1104 M\$ et des sorties nettes de 10,7 TWh en 2007. La croissance des produits s'explique principalement par une hausse du volume des ventes et par des conditions de marché favorables. Les exportations nettes d'électricité et les transactions connexes, diminuées des coûts de production, d'approvisionnement et de transport associés, ont permis de dégager un bénéfice net de 977 M\$, en hausse de 244 M\$ par rapport à 2007.

■ Au 31 décembre 2008, nos stocks énergétiques atteignaient 116,5 TWh, soit un niveau comparable à celui de 2007.

■ Nous exploitons nos aménagements hydroélectriques de manière à disposer en permanence d'une réserve énergétique et de moyens suffisants pour combler un déficit éventuel d'apports naturels en eau équivalant à 64 TWh sur deux années consécutives et à 98 TWh sur quatre années consécutives. En conformité avec les critères de fiabilité en vigueur dans l'industrie, nous maintenons une réserve en puissance qui dépasse nos engagements contractuels d'environ 8 %.

■ Aux termes d'une entente relative à l'intégration d'énergie éolienne fournie par des producteurs privés, nous offrons à Hydro-Québec Distribution :

- un service d'équilibrage qui atténue l'impact des variations horaires de la quantité d'énergie éolienne acheminée sur le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie ;
- un service de puissance complémentaire équivalant à 35 % de la puissance contractuelle des parcs éoliens en exploitation commerciale.

En 2008, le coût moyen du kilowattheure s'est établi à 2,2 ¢. Cet indicateur correspond à la somme des coûts de production, d'approvisionnement et de vente divisée par le volume des ventes nettes.



L'aménagement de la Péribonka, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Cérémonie de signature de l'Entente Nanemessu-Nutashkuan relative au projet du complexe hydroélectrique de la Romaine, en juillet 2008. Daniel Malec, négociateur de Nutashkuan, François Bellefleur, Conseil des Innus de Nutashkuan, Julie Boulet et Benoît Pelletier, gouvernement du Québec, et Richard Cacchione, Hydro-Québec Production.

Un parc de production en constante évolution

Poursuivant le développement du potentiel hydroélectrique québécois, Hydro-Québec Production a mis en service de nombreux équipements ces dernières années : les centrales de la Sainte-Marguerite-3 et du Rocher-de-Grand-Mère en 2004, de la Toulustouc en 2005, de l'Eastmain-1 en 2006, Mercier en 2007, les derniers groupes turbines-alternateurs de la centrale de la Péribonka ainsi que les premiers groupes des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs en 2008. Rappelons que tous nos projets d'aménagement doivent respecter trois critères fondamentaux pour aller de l'avant : rentabilité, acceptabilité environnementale et accueil favorable par les communautés concernées.

■ En mars 2008, le dernier des trois groupes de la centrale de la Péribonka, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, est entré en service. La centrale a une puissance installée de 385 MW pour une production annuelle de 2,2 TWh. Le coût total de cet aménagement s'établit à 1,4 G\$.

■ Les centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, sur la rivière Saint-Maurice, sont en voie d'achèvement. Quatre groupes ont été mis en service, soit trois à Chute-Allard (juillet, octobre et décembre) et un autre à Rapides-des-Cœurs (octobre). Les huit autres suivront en 2009. D'une puissance installée combinée de 138 MW, les deux centrales produiront 0,9 TWh par année. Au total, ce projet représente un investissement de 1,0 G\$.

■ La construction de la centrale de l'Eastmain-1-A, de la centrale de la Sarcelle et de la dérivation Rupert, dans la région de la Baie-James, se déroule comme prévu. Ce projet, dont le budget de construction s'établit à 5,0 G\$, ajoutera 918 MW de puissance installée pour une production annuelle de 8,7 TWh, compte tenu des gains de production associés à la dérivation d'une partie

La poursuite du développement de l'hydroélectricité, une énergie renouvelable, nous permettra de répondre aux besoins des générations futures.

des eaux de la rivière Rupert vers le complexe La Grande. La mise en exploitation des différents ouvrages s'étalera de la fin de 2009 jusqu'au début de 2012.

■ En Minganie, Hydro-Québec prévoit construire quatre centrales d'une puissance globale de 1 550 MW sur la rivière Romaine, au nord de Havre-Saint-Pierre, pour une production annuelle de 8,0 TWh. Ce projet de 6,5 G\$ a franchi des étapes importantes en 2008 :

□ En janvier, Hydro-Québec a déposé l'étude d'impact sur l'environnement relative au projet auprès des autorités compétentes. Elle a également signé une entente de partenariat avec la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie en vue de maximiser les retombées du projet pour le milieu d'accueil. Aux termes de cette entente, la MRC recevra des redevances dont les versements s'échelonnent jusqu'en 2070.

□ L'entreprise a en outre signé une entente de partenariat avec la communauté innue de Nutashkuan (juillet), puis une autre avec les communautés de Pakua Shipi et d'Unamen Shipu (octobre). Ces ententes, qui seront en vigueur jusqu'en 2070, prévoient la création de fonds qui serviront à financer des projets de nature économique, communautaire et culturelle ainsi que des activités traditionnelles et des programmes de formation professionnelle. De plus, il est entendu que les communautés participeront à la construction des ouvrages et au suivi environnemental du projet de la Romaine. Par ailleurs, un accord de principe a été conclu avec la communauté d'Ekuanitshit (octobre).

□ Dans le cadre des procédures d'évaluation environnementale fédérales et provinciales, une audience publique relative au projet a eu lieu à l'automne. Les organismes d'examen ont rendu un avis favorable le 5 mars 2009. Sous réserve des autorisations nécessaires, les travaux débiteront au deuxième trimestre 2009. La mise en service des équipements s'échelonnera de 2014 à 2020.



Rééquipement de la centrale aux Outardes-4, en Manicouagan.

La centrale de Beauharnois, en Montérégie.

Maintenance et modernisation des installations

En 2008, nous avons consacré 491 M\$ à des projets de réfection afin d'assurer la pérennité de nos installations ou d'en augmenter la capacité de production. Cet effort d'optimisation exige une connaissance précise de l'état de chaque équipement, et l'expertise de notre personnel joue un rôle crucial à ce chapitre.

Notre production est à 98 % d'origine hydraulique.

- Dans la région de Manicouagan, les travaux de rééquipement de la centrale aux Outardes-4 sont presque terminés. Le dernier groupe turbine-alternateur a été mis en service, et les gains de puissance obtenus à ce jour s'établissent à 56 MW.
- En Montérégie, la réhabilitation de la centrale de Beauharnois se déroule à un rythme soutenu. Ce projet d'envergure nous permettra d'augmenter la production annuelle de la centrale.
- En Mauricie, la deuxième phase de la réhabilitation et du rééquipement de la centrale de La Tuque s'est poursuivie, et un deuxième groupe a été mis en service. À terme, ces travaux augmenteront la puissance à la pointe de la centrale de 60 MW.

■ À Montréal, la réhabilitation de la centrale de la Rivière-des-Prairies suit son cours.

■ Dans la région de Manicouagan, les vannes sphériques de la centrale Manic-5 font l'objet d'importants travaux qui ont pour but d'assurer leur fiabilité à long terme. Échéance prévue : 2011.

■ Les travaux de réfection progressent aux barrages Mercier (Outaouais), Melville (Mauricie), du Coteau-1, du Coteau-3, de l'Île-Juillet-1 et de l'Île-Juillet-2 (Montérégie).

■ Au terme de nombreuses études techniques, économiques et de sûreté, Hydro-Québec a décidé de prolonger jusqu'en 2040 la vie utile de la centrale nucléaire de Gentilly-2, à Bécancour. Le coût du projet est évalué à 1,9 G\$. Les travaux d'ingénierie et les activités d'approvisionnement ont débuté en 2008, alors que les travaux de réfection vont commencer en 2011. La centrale sera remise en service à la fin de 2012.

Hydro-Québec Production gère un parc de 64 centrales dont la puissance installée totalise 36,3 GW.



Le barrage Mercier, en Outaouais.



À la centrale de la Rivière-des-Prairies, un ingénieur ajuste l'un des composants du robot multifonctionnel submersible utilisé pour diagnostiquer l'état des pièces encastrées.

L'innovation au service de la production

En 2008, les travaux que nous avons menés en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ) s'inscrivaient dans un portefeuille d'une vingtaine de projets dont la valeur globale s'établissait à près de 19 M\$.

■ Après de nombreuses années d'étroite collaboration avec l'IREQ, nous avons mis en service cinq outils conçus et développés par l'Institut en vue d'optimiser le rendement et l'exploitation de nos installations :

- MIDA (méthodologie intégrée de diagnostic des alternateurs), une suite de sept outils de diagnostic qui permet de mesurer avec précision la performance des alternateurs, de classer ces derniers en fonction de leur état d'usure, et donc de mieux cibler les interventions de maintenance corrective et préventive;
- un outil de modélisation par éléments finis du comportement mécanique des roues de turbine qui permet de réduire les risques de fissuration des roues et donc d'augmenter la vie utile des groupes turbines-alternateurs;
- Présage, un logiciel pour la prévision des apports des crues printanières, facteur déterminant pour la productivité du parc;
- Indicateur, un logiciel de calcul de la performance globale des outils de prévision des apports;
- RIT, un robot d'inspection télévisuelle permettant de détecter les anomalies dans le système qui localise les ruptures dans les gaines des grappes de combustible à la centrale nucléaire de Gentilly-2.

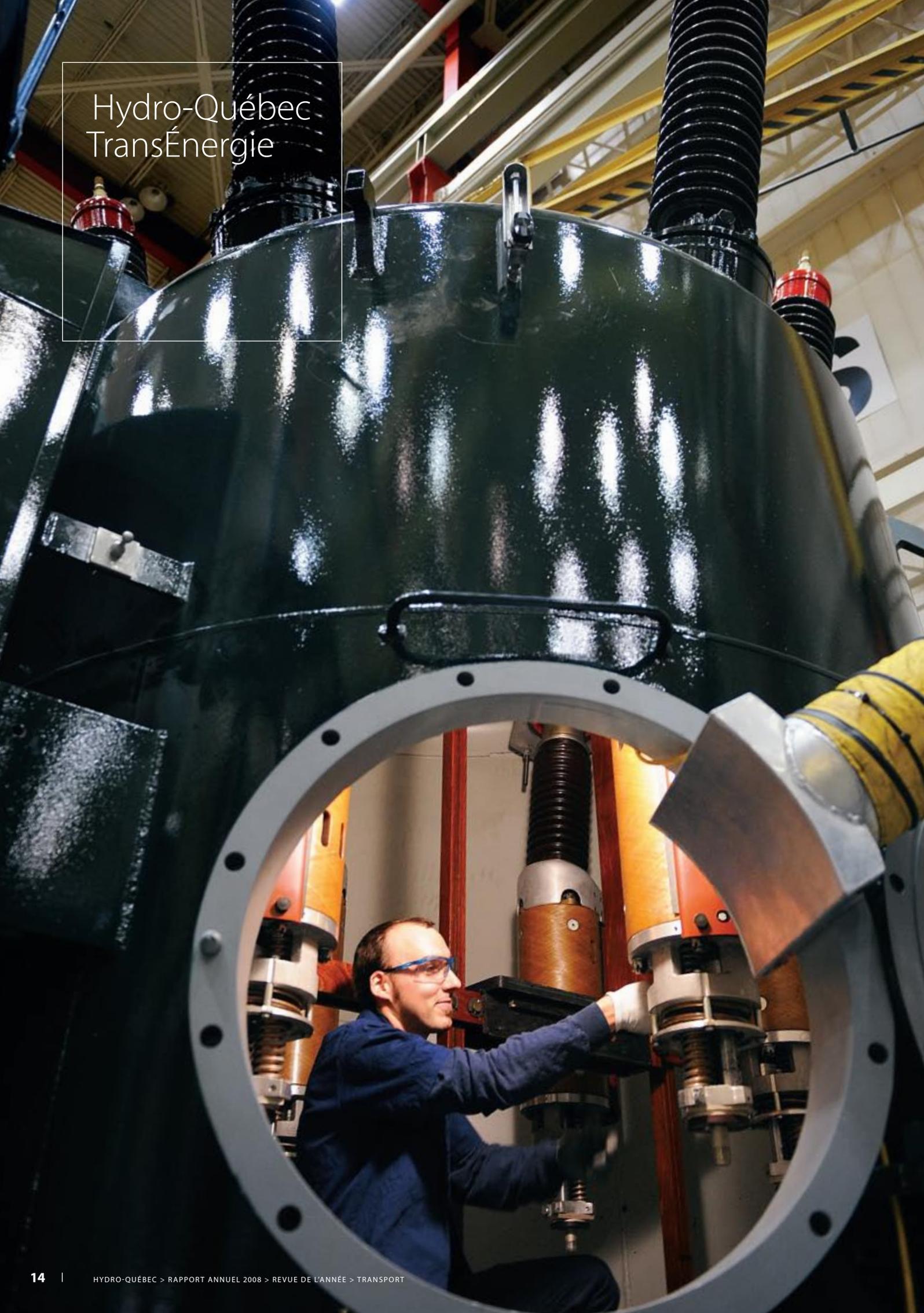
■ De concert avec l'IREQ et des partenaires industriels, nous avons poursuivi le développement de plusieurs nouvelles technologies. Exemples :

- GMON (*gamma monitoring*), un capteur qui mesure en continu l'équivalent en eau de la neige au sol pour améliorer la qualité des prévisions relatives aux crues printanières;
- un robot multifonctionnel submersible qui permet de caractériser avec précision l'état des pièces encastrées (seuil, lindeau, rainures) constituant le cadre des vannes et des jeux de poutrelles, ce qui aide à prévenir et à résoudre des problèmes tels que les fuites d'eau et le coincement des vannes et des poutrelles. Ce robot intègre un scanner 3D conçu par l'IREQ qui permet de visualiser en 3D les tâches effectuées sous l'eau.

■ En partenariat avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et l'Université McGill, nous avons créé la Chaire CRSNG-Hydro-Québec sur la prévision à court terme des précipitations. Cette chaire, à laquelle Hydro-Québec versera un total de 750 000 \$ sur la période 2009-2013, nous permettra de mieux comprendre la variabilité des précipitations à l'échelle locale et donc d'élaborer des outils de prévision plus performants.

Nos investissements en innovation technologique contribuent à l'optimisation du parc de production.

Hydro-Québec
TransÉnergie



L'énergie de notre avenir se transporte sur un réseau fiable

Maxime Larose, électricien d'appareillage, répare un disjoncteur dans l'un des sept ateliers de remise à neuf d'équipements que nous aménageons dans différentes régions du Québec. Ces ateliers nous permettront d'assurer la pérennité de notre parc de disjoncteurs et de préserver notre expertise dans ce domaine.



L'engagement et l'expertise de notre personnel se traduisent par une continuité de service exceptionnelle.

Isabelle Courville
Présidente d'Hydro-Québec TransÉnergie

Un réseau en pleine évolution

En 2008, nous avons poursuivi le développement du réseau de transport afin de répondre à une double exigence, soit le raccordement de nouvelles installations de production et le renforcement de nos capacités de transit avec les réseaux voisins.

Ces dernières années, nous avons multiplié les moyens pour assurer la fiabilité et la pérennité du réseau. En 2008, par exemple, nous avons consacré des ressources importantes à la maintenance des installations et à l'intégration de technologies de pointe. L'excellente performance que nous avons inscrite au chapitre de la continuité du service montre que nos efforts portent des fruits. Parallèlement, notre Direction du contrôle des mouvements d'énergie, qui a été désignée comme **Coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec en 2007**, a poursuivi ses préparatifs en vue du dépôt, en 2009, des **normes de fiabilité qui s'appliqueront au Québec**.

L'évolution du réseau soulève des défis à la fois nombreux et complexes. Pour y faire face, nous misons sur le savoir-faire d'un personnel dévoué et sur l'application des meilleures pratiques de gestion. La préservation de notre capital d'expertise représente d'ailleurs un enjeu primordial dans ce contexte. C'est pourquoi nous avons lancé diverses initiatives en vue d'assurer le maintien et le développement des compétences de nos effectifs.

NOTRE MISSION Hydro-Québec TransÉnergie exploite le plus grand réseau de transport d'électricité d'Amérique du Nord. La division commercialise ses capacités de transit et gère les mouvements d'énergie sur le territoire québécois. En outre, sa Direction du contrôle des mouvements d'énergie agit à titre de **Coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec**.

NOS INSTALLATIONS Le réseau de transport comprend 33 058 km de lignes et 510 postes. S'ajoutent à cela des interconnexions qui permettent des échanges d'électricité avec les réseaux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et du nord-est des États-Unis. Nous appliquons rigoureusement nos tarifs et nos conditions de service afin d'assurer un accès non discriminatoire à notre réseau, conformément aux règles nord-américaines en la matière.

2008 EN CHIFFRES

Produits	2,8 G\$
Bénéfice net	481 M\$
Clients (% des produits)	
Hydro-Québec Distribution (service de transport pour l'alimentation de la charge locale)	89 %
Grossistes nord-américains (services de transport de point à point)	7 %
Autres	4 %
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	16,3 G\$
Investissements (immobilisations et actifs incorporels)	1,1 G\$



Robin Larouche, électricien d'appareillage, effectue des travaux au poste Dubuc pour le raccordement de la centrale de la Péribonka, au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le poste de Carleton, en Gaspésie.

Une ligne à 230 kV raccorde au réseau le parc éolien de Carleton.

Le développement du réseau

En 2008, nous avons investi 559 M\$ dans le développement du réseau. Entre autres projets, nous y avons intégré de nouvelles installations hydroélectriques et éoliennes et avons poursuivi la construction de l'interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario, qui a pour but d'accroître nos capacités de transit interzones.

En 2008, nous avons prolongé notre réseau de transport de 50 km.

- Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons mené à bien le raccordement de la centrale de la Péribonka aux postes Dubuc, de Chicoutimi, de Chicoutimi-Nord et du Saguenay. Investissement total : 171 M\$, dont 14 M\$ en 2008.

- En Haute-Mauricie, nous avons terminé le raccordement des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, ce qui a permis d'intégrer la production des premiers groupes turbines-alternateurs. Les autres groupes devraient être raccordés en 2009. Investissement total : 108 M\$.

- À la Baie-James, le poste de Wemindji (120-25 kV) a été mis en service. Investissement : 20 M\$.

- Dans les Laurentides, le poste de Saint-Lin à 120-25 kV et la ligne Paquin-Saint-Lin à 120 kV (25 km) ont été mis en service. Investissement : 42 M\$.

- À Montréal, nous avons reconstruit deux lignes souterraines à 120 kV, soit Beaumont-Dorchester (6 km) et Berri-De Lorimier (2 km). Investissement : 22 M\$.

- En Montérégie, la ligne de Sorel-Tracy à 230 kV (6 km) a été reconstruite. Investissement : 13 M\$.

- En Outaouais, nous avons mis en service une ligne à 120 kV (11 km) pour alimenter la société ERCO Mondial. Investissement : 12 M\$.

- Dans les Laurentides, nous avons commencé à construire le poste de Mont-Tremblant à 120-25 kV ainsi que deux lignes à 120 kV (14 km). Investissement prévu : 52 M\$.

- En Montérégie, la construction du poste de Vaudreuil-Soulanges (120-25 kV) a débuté, de même que le bouclage de la ligne de Dorion-Rigaud, qui raccordera le poste au réseau. Investissement prévu : 30 M\$.

- En Gaspésie, nous avons reconstruit le poste de Carleton (69-25-12 kV) et l'avons remis en service. Investissement : 10 M\$.

- En Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent, nous avons mené plusieurs projets en vue de l'intégration du premier bloc (990 MW) d'énergie éolienne :

- Construction d'une ligne à 230 kV qui sert au raccordement du parc éolien de Carleton (109,5 MW). Investissement : 33 M\$.

- Construction de la ligne de Rimouski-Les Boules à 230 kV (63 km), qui sera mise en service en 2009. Investissement prévu : 73 M\$.

- Construction de la ligne de Saint-Ulric-Saint-Léandre à 230 kV (7 km), qui sera mise en service en 2009. Investissement prévu : 8 M\$.

- Mise à niveau du réseau régional de la Matapédia. Investissement : 33 M\$.

Investissements dans le réseau de transport (M\$)

	2004	2005	2006	2007	2008
Développement du réseau	165	337	416	349	559
Fiabilité et pérennité des actifs	388	447	524	495	538
Total	553	784	940	844	1 097



La ligne à 230 kV qui servira aux échanges d'énergie avec l'Ontario.



Le poste de Wemindji, à la Baie-James.



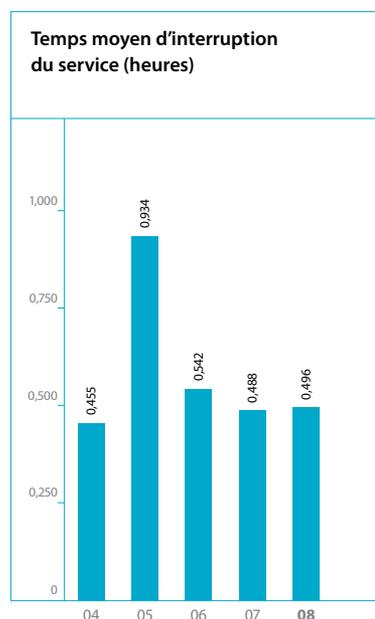
Inspection d'un support de traversée fluviale, entre Montréal et Saint-Lambert.

- En ce qui concerne le projet d'interconnexion avec l'Ontario (1 250 MW), la construction du poste de l'Outaouais (315-230 kV) a progressé et devrait se terminer en 2009. La construction de la ligne à 230 kV vers l'Ontario a été achevée, et nous avons obtenu l'autorisation de construire la ligne Chénier-Outaouais à 315 kV (environ 115 km) dans une emprise existante en vue de renforcer l'interconnexion. Investissement total prévu : 654 M\$.
- En octobre, la Régie de l'énergie a autorisé la construction du poste Anne-Hébert (315-25 kV) dans la région de la Capitale-Nationale ainsi que de sa ligne de raccordement. Mise en service prévue : 2011. Coût du projet : 84 M\$.
- En décembre, la Régie a autorisé la construction des installations nécessaires au raccordement des centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle au réseau de transport. Coût total : 191 M\$.

La fiabilité et la pérennité des installations

Pour garantir un approvisionnement électrique de qualité sur l'ensemble du territoire, il faut non seulement développer le réseau, mais aussi le renforcer et veiller à la pérennité des actifs. En 2008, nous avons investi 538 M\$ dans la réfection et la mise à niveau des installations et dans l'intégration de technologies de pointe. Cet investissement visait un triple objectif : assurer la fiabilité du réseau ainsi que le maintien en conformité des installations avec les exigences réglementaires applicables et, surtout, répondre aux attentes des clients. Par ailleurs, avec l'approbation de la Régie de l'énergie, la Direction du contrôle des mouvements d'énergie a poursuivi ses démarches en vue du dépôt, en 2009, des normes de fiabilité qui s'appliqueront au Québec.

- Le temps moyen d'interruption du service par client est passé de 0,488 heure en 2007 à 0,496 heure en 2008 – un bon résultat par rapport à notre objectif de 0,600 heure par année.
- Au poste de Lévis, dans la région de Québec, nous avons mis en service des équipements de déglacage qui vont contribuer à la fiabilité du réseau. Investissement : 183 M\$.
- Au poste de Lévis également, nous avons terminé la réfection du deuxième compensateur synchrone en vue d'une remise en service en 2009. Investissement total pour les deux compensateurs : 33 M\$.
- Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons mené à bien la réfection du poste de Jonquière (161-25 kV). Investissement : 18 M\$.





À Montréal, un épais brouillard d'évaporation se dégage du Saint-Laurent tellement le froid est intense. Le matin du 16 janvier 2009, la demande d'électricité atteint un sommet.

La salle des valves du poste de Lévis, où le courant alternatif est converti en courant continu.

- Sur la Côte-Nord, les travaux de réfection et d'agrandissement du poste de Hauterive (315-161-69 kV) se déroulent à un rythme soutenu. Investissement prévu : 79 M\$.
- La réfection du poste de Sorel (230-120-25 kV) s'est poursuivie et devrait se terminer en 2010. Investissement prévu : 54 M\$.
- Dans le nord-ouest de l'île de Montréal, les travaux d'agrandissement du poste de Saraguay (315-25 kV) ont progressé et devraient prendre fin en 2009. Investissement prévu : 39 M\$.
- À Montréal également, nous avons entrepris les travaux de réfection et d'agrandissement du poste Laurent (120-25-12 kV), un projet qui se terminera en 2011. Investissement prévu : 17 M\$.
- En Abitibi-Témiscamingue, la réfection des postes de Rapide-2 et de Rapide-7 (120-13,8 kV) a démarré et devrait se poursuivre jusqu'en 2010. Investissement prévu : 38 M\$.
- En Montérégie, les travaux visant à augmenter la capacité de transformation du poste de Saint-Maxime (120-25 kV) ont commencé. Investissement prévu : 42 M\$.
- En Outaouais, nous avons terminé les travaux d'ingénierie et les activités d'approvisionnement nécessaires à la reconstruction du poste de Gatineau (120-25 kV), qui devrait être remis en service en 2009. Investissement prévu : 19 M\$.

■ Dans différentes régions du Québec, nous avons poursuivi l'aménagement de sept ateliers pour la remise à neuf de disjoncteurs. Ces ateliers nous permettront d'assurer la pérennité de notre parc de disjoncteurs et de préserver notre expertise dans ce domaine.

■ Pour aider la Direction du contrôle des mouvements d'énergie à jouer pleinement son rôle de Coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec, nous avons transposé dans le contexte québécois les fonctions définies dans le modèle de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation (NERC). Ces fonctions (exploitation des installations de production et de transport, équilibrage de la charge, etc.) sont essentielles au maintien de la fiabilité du réseau de transport principal. Nous avons déterminé quelles normes de fiabilité s'appliquent à chaque fonction, préparé le registre des installations et des entités visées par chaque norme et informé ces entités des normes applicables à chaque fonction qu'elles remplissent. Nous avons également élaboré un guide des sanctions prévues pour les contrevenants et coordonné l'établissement des mécanismes de suivi en cas de non-conformité prescrits par la NERC et par le Northeast Power Coordinating Council (NPCC).

La pointe de consommation de l'hiver 2008-2009 a atteint le niveau record de 37 230 MW le 16 janvier 2009 à 8 h.



Maîtrise de la végétation dans une emprise de ligne de transport. Ces travaux aident à prévenir les bris, et donc à améliorer la continuité du service.

L'innovation au service du transport

En 2008, nous avons consacré 19 M\$ au développement ou à l'adaptation d'innovations en vue d'optimiser la performance du réseau et d'en assurer la pérennité. Nos projets d'innovation sont menés en collaboration avec l'Institut de recherche d'Hydro-Québec ainsi qu'avec des entreprises et des centres de recherche spécialisés.

- Nous travaillons au projet IMAGINE (implantation de la maintenance automatisée et gestion de l'information numérique des équipements), qui a pour but d'améliorer l'efficacité de notre gestion du réseau. Des technologies numériques comme la télésurveillance, la télémessure, le télédiagnostic et le téléchargement nous permettront de mieux cibler nos interventions de maintenance et d'en effectuer un certain nombre à distance. En 2008, nous avons raccordé huit postes à un centre de télémaintenance et, d'ici dix ans, la plupart de nos postes devraient être reliés à un réseau de télémaintenance.
- Nous avons développé un système de localisation acoustique des décharges partielles et des points chauds des transformateurs sous tension. Grâce à ce système, nous pouvons ausculter les transformateurs et confirmer les symptômes d'anomalie observés sur le réseau, ce qui facilite les décisions en matière d'intervention.

- Nous avons développé un modèle de portique sans traverses qui facilite les travaux de maintenance. Nous avons également mis au point des portiques en acier qui remplaceront avantageusement les modèles en bois, notamment en terrain difficile d'accès ou dans les milieux fréquentés par des pics-bois.

- À l'horizon 2015, nous acheminerons quelque 4 000 MW d'énergie éolienne sur le réseau de transport. Afin d'intégrer les apports éoliens dans les meilleures conditions, nous menons d'importants travaux de modélisation et de simulation. Ainsi, nous avons élaboré une technique d'agrégation qui nous permet de simuler un parc complet au moyen de quelques éoliennes seulement.

L'innovation technologique joue un rôle de premier plan pour le maintien de notre leadership dans le domaine du transport d'électricité.

- À la centrale de la Péribonka, nous avons expérimenté une méthode de mesure sous tension de l'impédance de la mise à la terre des lignes. Cette méthode pourrait générer des économies importantes par rapport à la méthode classique, qui exige la mise hors tension des équipements.

Hydro-Québec
Distribution

PA2267

QY7R50

L'énergie de notre avenir se consomme judicieusement

Nadia Lavoie, jointeuse, réalise des travaux de maintenance sur une ligne de distribution souterraine. Depuis quelques années, les jointeurs d'Hydro-Québec expérimentent diverses mesures visant à réduire l'impact de leurs activités sur l'environnement.



Nous multiplions les efforts pour répondre aux besoins de nos clients.

André Boulanger
Président d'Hydro-Québec Distribution

Un service fiable et efficient

En 2008, nous avons continué d'investir dans la maintenance et le développement du réseau de distribution, suivant un objectif d'amélioration continue de la performance.

Nous avons poursuivi nos efforts afin d'exploiter tout le potentiel du Système d'information clientèle, dont le dernier volet a été mis en service en janvier 2008. Cette plate-forme, qui remplace 200 systèmes clientèle arrivés au terme de leur vie utile, facilite la prestation de services de qualité au meilleur coût possible grâce à une intégration plus poussée des processus d'affaires et des données clients. Parallèlement, nous avons introduit de nouvelles conditions de service afin de mieux servir l'ensemble de nos clients et de simplifier le service à la clientèle.

Pour tenir notre engagement envers le développement durable et assurer la sécurité de l'approvisionnement, nous misons sur la diversification de notre portefeuille énergétique, privilégiant les nouvelles énergies renouvelables, et en particulier la filière éolienne. De plus, grâce aux efforts d'innovation déployés par nos employés pour élaborer des programmes d'efficacité énergétique adaptés aux besoins de notre clientèle, nous avons dépassé notre objectif pour une cinquième année consécutive. Nous visons maintenant des économies cumulatives de 5,8 TWh en 2010, dans l'optique d'une cible qui a été rehaussée de 8 à 11 TWh à l'horizon 2015.

NOTRE MISSION Hydro-Québec Distribution assure un approvisionnement en électricité fiable et des services de qualité à la population du Québec.

NOS INSTALLATIONS La division exploite 110 127 km de lignes, un centre de relation clientèle réparti sur neuf sites qui offre des services téléphoniques et en ligne, et cinq centres d'exploitation de distribution. Elle exploite également une centrale hydroélectrique et 23 centrales thermiques pour alimenter les clients raccordés à des réseaux autonomes.

NOS ACTIVITÉS Hydro-Québec Distribution compte d'abord sur le bloc d'électricité patrimoniale de 165 TWh qu'Hydro-Québec Production lui fournit à un prix fixe de 2,79 ¢/kWh. Pour répondre aux besoins au-delà de ce volume, elle achète de l'électricité aux conditions du marché. La division assure une exploitation efficiente du réseau de distribution et en garantit la sûreté. Elle offre à ses clients des produits et services adaptés à leurs besoins ainsi qu'un large éventail de programmes d'efficacité énergétique.

2008 EN CHIFFRES

Produits	10,6 G\$
Bénéfice net	421 M\$
<hr/>	
Clients (% des produits)	
Clientèle résidentielle	52 %
Clientèles commerciale et d'affaires	19 %
Grandes entreprises	29 %
<hr/>	
Immobilisations au 31 décembre (y compris les travaux en cours)	8,5 G\$
Investissements (immobilisations et actifs incorporels)	664 M\$



CRÉDIT : CANWEA

Annnonce de l'attribution de quinze contrats pour la fourniture de 2 005 MW d'énergie éolienne. Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Jean Charest, premier ministre du Québec, et Thierry Vandal, pdg d'Hydro-Québec.

Prix du leadership collectif de l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA). Robert Hornung, président de la CanWEA, et Joyce McLean, présidente du conseil d'administration de la CanWEA, avec Éric Chainé et Mario Boucher, d'Hydro-Québec.

Des approvisionnements flexibles

Hydro-Québec Distribution gère ses approvisionnements de façon à garantir une alimentation électrique fiable au meilleur coût possible. Flexible et diversifié, notre portefeuille énergétique nous offre la latitude voulue pour composer avec les fluctuations de la demande. Ainsi, en 2008, nous avons pris ou reconduit des mesures pour suspendre ou différer des livraisons d'électricité contractuelles qui excédaient les besoins du marché québécois.

■ À l'automne 2008, la Régie de l'énergie a approuvé le *Plan d'approvisionnement 2008-2017*, qui présente nos stratégies d'approvisionnement en fonction des prévisions de la demande québécoise pour les dix prochaines années. Compte tenu du fléchissement de la demande, nous avons pris les mesures suivantes pour assurer une gestion équilibrée de l'offre et de la demande :

- En mai, la Régie a approuvé les conventions que nous avons signées avec Hydro-Québec Production concernant le report de livraisons contractuelles prévues pour la période 2008-2011. Les livraisons reportées pourront être effectuées entre 2012 et 2020.
- Par suite d'une décision rendue par la Régie en septembre, nous avons reconduit pour une autre année (2009) la suspension des livraisons de la centrale de TransCanada Energy à Bécancour.
- Nous avons vendu 430 GWh d'électricité excédentaire sur les marchés à court terme.

Gérer nos approvisionnements avec un maximum d'efficacité est une priorité permanente.

■ En octobre, la Régie de l'énergie a approuvé les quinze contrats que nous avons conclus par suite de l'appel d'offres lancé en 2005 pour la fourniture de 2 000 MW d'énergie éolienne produite au Québec. Les premières livraisons des futurs parcs (2 005 MW au total) s'échelonnent de 2011 à 2015. Compte tenu de ces contrats et des appels d'offres à venir, les approvisionnements éoliens d'Hydro-Québec Distribution totaliseront quelque 3 500 MW d'ici 2015.

■ À l'occasion de son 24^e Congrès annuel et salon professionnel, l'Association canadienne de l'énergie éolienne (CanWEA) a remis le Prix du leadership collectif à Hydro-Québec pour sa contribution au développement de la filière éolienne. Comme l'a souligné la CanWEA lors de la remise de ce prix, « la société d'État a su démontrer une intégrité, une rigueur et une transparence exemplaires dans l'attribution des contrats » au terme de son appel d'offres pour 2 000 MW.

■ En novembre, nous avons commencé à recevoir la production du parc éolien de Carleton, le troisième des huit parcs qui seront mis en service en Gaspésie d'ici la fin de 2012 par suite de l'appel d'offres de 1 000 MW lancé en 2003. La puissance installée des parcs en exploitation s'établit à 319,5 MW.

■ En décembre, Tembec a commencé à livrer de l'électricité produite à partir de la biomasse forestière aux termes d'un contrat d'approvisionnement de 8,1 MW. Compte tenu des livraisons de Kruger et de Bowater Produits forestiers du Canada, la filière biomasse nous fournit maintenant 44 MW.

■ En février 2008, la Régie de l'énergie a autorisé un ajustement tarifaire uniforme de 2,9 % avec effet le 1^{er} avril 2008.



La Ville de Rivière-du-Loup a été le grand lauréat du concours Excellence MIEUX CONSOMMER pour la conception éconergétique du Centre Premier Tech. Représentant la Ville, Marc-Émile Dionne, Pierre LeBel et Michel Morin, maire.

Les Plastiques Balcan font maintenant partie du réseau Écolectrique. À droite, Guillermo Franco, directeur, Division énergie de l'entreprise, en compagnie d'André Boulanger, président d'Hydro-Québec Distribution.

Avec la campagne Suivez le courant collectif, Hydro-Québec encourage les collectivités à faire la promotion du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. Yves Lévesque, maire de Trois-Rivières, et Lynda Laquerre, d'Hydro-Québec.

L'efficacité énergétique, au cœur de la gestion des approvisionnements

Hydro-Québec Distribution a poursuivi ses efforts en matière d'efficacité énergétique, multipliant les programmes et intensifiant ses actions de sensibilisation auprès des clients. Comme elle doit s'approvisionner sur les marchés pour répondre aux besoins qui dépassent le bloc d'énergie patrimoniale, la division cherche à limiter la croissance de la consommation d'électricité afin de réduire ses coûts d'approvisionnement, une stratégie qui profite à l'ensemble de ses clients et qui témoigne de l'engagement de l'entreprise en faveur du développement durable.

Nos programmes d'efficacité sont de plus en plus populaires. En 2008, nous avons dépassé nos objectifs pour une cinquième année de suite avec de nouvelles économies de 1,1 TWh, pour un total cumulatif de 3,4 TWh depuis le lancement du Plan global en efficacité énergétique, en 2003.

- En juin 2008, pour une deuxième année consécutive, le gouvernement du Canada nous a décerné deux prix en reconnaissance des efforts que nous avons déployés pour la promotion de la certification ENERGY STAR® dans le cadre des programmes MIEUX CONSOMMER.
- Hydro-Québec tient à rendre hommage aux clients et aux partenaires d'affaires qui jouent un rôle de premier plan dans l'atteinte de ses objectifs d'efficacité.

□ Dans le cadre du premier concours Excellence MIEUX CONSOMMER, Hydro-Québec a décerné une soixantaine de prix à autant de clients et partenaires qui se sont distingués par des réalisations exceptionnelles en matière d'efficacité énergétique. Au total, les efforts des lauréats se sont traduits par des économies de 85 GWh, soit un peu plus que la consommation résidentielle annuelle de la ville de Magog.

Une fois de plus, toutes nos clientèles ont répondu favorablement à nos programmes d'efficacité énergétique.

□ Le réseau Écolectrique, constitué des grandes entreprises particulièrement dynamiques au chapitre de l'efficacité énergétique, a accueilli douze nouveaux membres en 2008, à savoir les clients qui ont pris des mesures pour réduire leur consommation d'électricité d'au moins 5 % ou pour économiser au moins 50 GWh par année. Créé en 2005, le réseau Écolectrique compte maintenant 27 membres.

- Nous avons mobilisé les collectivités locales et régionales pour faire la promotion du Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER. Suivant cette approche, Hydro-Québec verse une contribution financière aux collectivités pour chaque ménage qui remplit le questionnaire. L'argent doit servir à la réalisation de projets collectifs dans les domaines de la culture, du sport, des loisirs, de l'environnement ou du communautaire. Au total, 230 collectivités ont adhéré à ce programme depuis son lancement à la fin de 2007. De plus, la campagne Suivez le courant collectif, qui fait la promotion du programme, a mérité les grands honneurs à l'occasion du gala des Flèches 2008 de l'Association du marketing relationnel : une Flèche d'or dans la catégorie Multimédia intégré et une autre dans la catégorie Produits et services de consommation.
- Hydro-Québec a lancé le programme RECYC-FRIGO Environnement^{MD} pour la récupération et le recyclage de réfrigérateurs et de congélateurs éconergétiques. L'objectif est double, soit récupérer 230 000 appareils d'ici 2010 pour une économie totale d'environ 180 GWh, d'une part ; recycler 95 % des composants des appareils et éliminer les matières dangereuses (CFC, mercure, etc.) selon les normes les plus strictes, d'autre part. Ce programme connaît un vif succès : près de 66 500 appareils ont été récupérés en 2008, par rapport à une cible de 50 500.
- Depuis quelques années, Hydro-Québec offre des remises ou autres incitatifs financiers à ses différentes clientèles pour les encourager à adopter des produits éconergétiques. Ces initiatives ont transformé certains marchés, comme en témoigne la progression importante du taux de pénétration des produits d'éclairage éconergétiques.



Signature d'une entente qui favorise la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie dans les écoles du réseau public. Carminé De Benedictis, d'Hydro-Québec, et André Caron, de la Fédération des commissions scolaires du Québec.



Réfrigérateurs et congélateurs économes récupérés à des fins de recyclage dans le cadre du programme RECYC-FRIGO Environnement.



Diane Turcotte, représentante – Service à la clientèle. Grâce au Système d'information clientèle, nous gérons nos dossiers clients avec plus d'efficacité.

- Hydro-Québec a signé une entente avec la Fédération des commissions scolaires du Québec afin de favoriser la mise en œuvre de mesures d'économie d'énergie dans les écoles du réseau public. Les commissions scolaires bénéficieront d'un soutien financier qui leur permettra d'obtenir l'aide d'experts pour élaborer et réaliser des projets d'efficacité.

- En 2008, nous avons subventionné 634 projets pour des économies totales de 191 GWh au titre des programmes Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments et Systèmes industriels, comparativement à 606 en 2007.

- En 2008, les grandes entreprises ont réalisé plus du tiers des économies d'énergie enregistrées dans le cadre de nos programmes d'efficacité énergétique, avec 144 projets qui se traduiront par des économies annuelles de 430 GWh. À ce jour, 81 % de cette clientèle a participé à au moins un de nos programmes (76 % en 2007).

- Dans le cadre des programmes d'efficacité destinés à la clientèle Grandes entreprises, Hydro-Québec a remis quelque 1,3 M\$ à IBM Canada (usine de Bromont) et 825 000 \$ à SGL Canada (usine de Lachute). Les économies d'énergie réalisées par ces deux entreprises totalisent 20 GWh par année, soit l'équivalent de la consommation annuelle moyenne d'environ 1 200 ménages.

À l'écoute de nos clients

En 2008, nous avons mis en service le volet résidentiel du Système d'information clientèle (SIC), dernière étape d'un vaste projet de modernisation de nos systèmes d'information qui nous permettra de faire une gestion intégrée des dossiers clients.

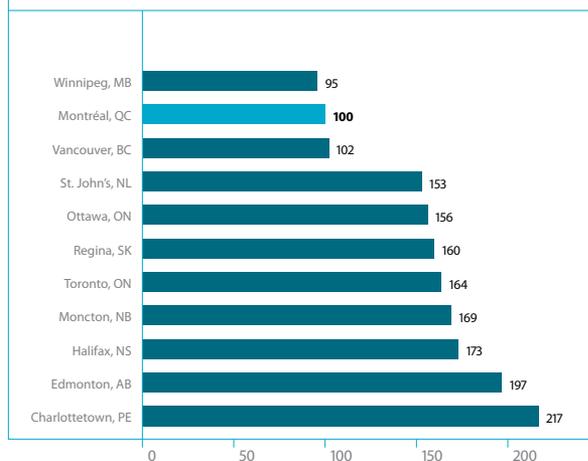
Nos services à la clientèle visent la qualité au moindre coût.

Nous avons également mis en œuvre un plan intégré d'amélioration de l'efficacité conciliant qualité du service, satisfaction de la clientèle et évolution des pratiques. Entériné par la Régie de l'énergie, ce plan nous permettra de réaliser des économies annuelles récurrentes.

CLIENTÈLE RÉSIDENTIELLE

- Selon nos sondages, l'indice de satisfaction de la clientèle résidentielle s'est établi à 7,49 sur une échelle de 10, comparativement à 7,45 en 2007. Le maintien de l'indice de satisfaction, malgré les changements engendrés par la mise en œuvre du troisième et dernier volet du SIC, montre que nous avons su rester à l'écoute de nos clients. En témoigne la nouvelle facture des clients inscrits au Mode de versements égaux, qui a été modifiée à la lumière des commentaires reçus.

Indice comparatif des prix de l'électricité au 1^{er} avril 2008
Clientèle résidentielle^a



a) Indice associé à une facture mensuelle (avant taxes) pour une consommation de 1 000 kWh.



IBM Canada reçoit un appui financier pour réaliser des projets d'efficacité énergétique à son usine de Bromont. Bruno Gingras, d'Hydro-Québec ; Peter Bisset, directeur des opérations, et Raymond Leduc, directeur général de l'usine ; Daniel Paquin, d'Hydro-Québec.



Sébastien Filteau-Gingras et Jean Joly, ingénieurs, présentent l'un des compteurs intelligents mis à l'essai dans le cadre du projet tarifaire Heure juste.

- Pour assurer un service de qualité tout en respectant les principes du développement durable, nous avons continué d'enrichir notre offre libre-service (services Web et téléphoniques automatisés) et d'en faire la promotion.

- Dans la foulée de la mise en service du SIC, nous avons optimisé le traitement des transactions relatives à un emménagement ou à un déménagement faites à partir de la Page personnelle Internet. De plus, ces transactions peuvent maintenant être effectuées par téléphone à toute heure du jour ou de la nuit à l'aide d'un serveur vocal interactif. En 2008, 143 000 transactions sur un total de 1,3 million ont été réalisées au moyen de ces deux services.

- En 2008, plus de 85 000 clients ont opté pour une facture électronique, ce qui porte à quelque 275 000 le nombre de clients résidentiels qui ne reçoivent pas de facture papier.

- Dans un contexte marqué par le prix élevé des énergies fossiles, nous avons reçu plus de 8 000 demandes d'adhésion au tarif bi-énergie DT en 2008, soit quatre fois plus qu'en 2007.

- Depuis 2001, nous proposons des ententes de paiement particulières aux clients à faible revenu qui ont de la difficulté à acquitter leur facture d'électricité. En 2008, nous avons conclu 21 909 ententes de ce genre, pour des arriérés de 149 M\$. De plus, Hydro-Québec travaille avec différents organismes afin d'élaborer des solutions pratiques à l'intention des clients démunis.

- En décembre, nous avons lancé le projet tarifaire Heure juste à Trois-Rivières, à Saint-Jean-sur-Richelieu, à Sept-Îles et à Val-d'Or. Ce projet pilote d'une durée de deux ans a pour but de déterminer si une tarification qui varie en fonction de l'heure et de la saison incite les clients à décaler une partie de leur consommation vers les heures creuses. Sa réalisation a nécessité le déploiement d'un réseau maillé de 2 646 compteurs et afficheurs à la fine pointe de la technologie.

CLIENTÈLES COMMERCIALE ET D'AFFAIRES

- Les indices de satisfaction des clientèles commerciale et d'affaires sont demeurés stables en 2008, atteignant respectivement 7,56 et 7,24, contre 7,60 et 7,21 à la fin de 2007.

- Au printemps 2008, la version « hydronique » du système ThermElect a été installée à l'école secondaire du Rocher, à Grand-Mère. Conçu par le Laboratoire des technologies de l'énergie en collaboration avec la société américaine Steffes, ce système emmagasine de la chaleur dans des briques durant la nuit, lorsque les appels de puissance sont plus faibles, pour la restituer le jour, ce qui permet de réduire les coûts de chauffage.

CLIENTÈLE GRANDES ENTREPRISES

La clientèle industrielle, commerciale et institutionnelle dont la puissance appelée est égale ou supérieure à 5 MW consomme 40 % de l'électricité distribuée au Québec.

- En 2008, l'indice de satisfaction des grandes entreprises a atteint 9,20 sur une échelle de 10, comparativement à 9,15 en 2007.

- En septembre, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a inauguré son premier centre de traitement des boues organiques. Celui-ci utilise une technologie brevetée par Hydro-Québec et commercialisée par la société québécoise Technologies Fabgroups : l'oxydation humide assistée par plasma (OHAP). À la fois moins coûteuse et plus écologique que l'enfouissement, la technologie OHAP met en œuvre un four rotatif équipé d'une torche à plasma. La température de combustion très élevée de ce four permettra à la Ville de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (GES) de 2 400 tonnes par année. De plus, la chaleur générée par le four peut être récupérée pour d'autres usages, comme la production d'électricité ou d'eau chaude.



Alain Moreau, chercheur au Laboratoire des technologies de l'énergie de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, a joué un rôle clé dans le développement de la version « hydronique » du système ThermElect.



François Pelletier, monteur, Jean Ouimet et Denis Morin, chefs monteurs, et Jean Turcotte, monteur, devant un boîtier de commande qu'ils ont installé dans le cadre du projet d'automatisation du réseau de distribution.

Renforcer la fiabilité du réseau de distribution

Rehausser la performance globale du réseau est une priorité permanente. En 2008, nous avons intégré de nouvelles technologies et modifié certaines de nos pratiques afin d'améliorer la continuité et la qualité du service. Nous avons également investi des ressources supplémentaires dans la maintenance et la pérennité de nos actifs tout en consacrant des efforts considérables pour suivre la progression des demandes de raccordement.

- Le temps moyen normalisé d'interruption du service s'est établi à 131 minutes par client en 2008, un résultat comparable à celui de 2007.

- Nous avons poursuivi l'automatisation du réseau de distribution en vue de réduire le nombre de minutes d'interruption du service. Concrètement, il s'agit d'installer des équipements télécommandés à des endroits stratégiques du réseau pour assurer la télédétection des pannes et accélérer le rétablissement du service. À ce jour, nous avons installé plus de 1 000 de ces équipements, dont environ 600 en 2008.

Nous continuons de développer le réseau tout en assurant la continuité du service.

- En 2008, nous avons réalisé plus de 54 000 nouveaux raccordements dans les délais prévus.

- Les interruptions planifiées ont été notifiées d'avance aux clients concernés et, dans 89 % des cas, les travaux ont été réalisés au moment et dans les délais prévus. Nous comptons sur de nouveaux mécanismes de suivi pour améliorer notre performance à ce chapitre.

- En mars 2008, la Régie de l'énergie a approuvé de nouvelles conditions de service applicables à compter du 1^{er} avril 2008, en lieu et place des conditions définies au Règlement 634. Nous pourrions ainsi continuer à offrir des services de qualité tout en conciliant des exigences d'efficacité, d'équité et de simplicité.

- Nous avons amorcé la construction d'une centrale thermique à Kuujuaq (Nord-du-Québec) en vue de remplacer la centrale actuelle, qui ne pourra répondre à la demande au-delà de 2010. La nouvelle centrale sera équipée de groupes diesels plus performants qui permettront d'économiser de 110 000 à 180 000 litres de carburant par année. Il s'ensuivra une baisse des émissions de GES de 300 tonnes en 2011 et de 490 tonnes par année à l'horizon 2030.

- Hydro-Québec Distribution a mis en place des mesures d'efficacité à la centrale thermique des Îles-de-la-Madeleine. Grâce à ces mesures, qui ont généré des économies de 1,4 GWh en 2008, nous pourrions réduire de 959 tonnes nos émissions annuelles de GES.

- À la fin de 2007, Hydro-Québec Distribution a pris en charge le réseau de Schefferville. En 2008, elle a négocié un contrat de deux ans avec Kawawachikamach Energy Services Inc. (KESI) pour la maintenance et l'exploitation de ce réseau. Propriété de la nation naskapie, KESI assurera également la relève des compteurs et une partie des services à la clientèle. Cette entente avec une communauté locale est une première pour Hydro-Québec Distribution.

- En 2007, nous avons mis en place un programme cadre pour la prévention des accidents du travail. Le principal objectif est d'amener l'ensemble des employés à redoubler de prudence dans l'exercice de leurs fonctions. Cette initiative a porté des fruits, puisque le taux de fréquence des accidents est passé de 4,64 en 2006 à 3,96 en 2008. D'ici 2011, nous visons une amélioration de 25 % par rapport à 2006.

- En avril, nous avons renouvelé pour la troisième fois la certification ISO 14001 de l'ensemble de nos unités administratives.



Stéphane Paris, chef monteur, effectue un raccordement aérien.

Campagne de prévention des accidents du travail.

Le nouvel Hôtel Alt, du Quartier DIX30 à Brossard, conçu selon les principes de l'architecture écologique, a bénéficié des initiatives d'Hydro-Québec dans le domaine de l'efficacité énergétique.

L'innovation au service de la distribution et de l'efficacité énergétique

Nous misons sur l'innovation pour assurer la pérennité des équipements et améliorer la performance et la fiabilité du réseau ainsi que pour accroître le rendement énergétique de notre infrastructure et des installations de nos clients. En 2008, nous avons investi près de 18,5 M\$ dans 51 projets confiés à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ).

- Un nouvel outil de détection de décharges partielles développé avec l'IREQ a été homologué et mis en œuvre en 2008.
- Dans le cadre d'un projet pilote, nous avons expérimenté avec succès une nouvelle méthode de localisation des défauts sur les lignes souterraines. Basée sur la technologie SimLoc, qui a été développée par l'IREQ, cette méthode a très peu d'effets perturbateurs sur le réseau. La localisation des défauts est non seulement plus rapide, mais également moins risquée pour les équipements.
- Nous avons travaillé sur des outils de maintenance conditionnelle pour les lignes de distribution aériennes et souterraines, comme le système MILE (maintenance intelligente de lignes électriques), développé avec l'IREQ. Composé d'un système de mesure, d'une interface Web et de modules de localisation de défauts et de maintenance conditionnelle, le système MILE a été déployé sur cinq nouvelles lignes de distribution.

- En collaboration avec l'IREQ, nous avons conçu un logiciel de simulation qui permet de prévoir les besoins en énergie et en puissance d'un bâtiment. Notre objectif à plus long terme consiste à développer un outil de simulation intégré pour la conception, la rénovation et le diagnostic des bâtiments, en vue d'en augmenter l'efficacité énergétique.
- Nous avons poursuivi un projet pilote visant à valider un nouveau type de chauffe-eau à trois éléments dont l'appel de puissance est plus faible que celui d'un chauffe-eau traditionnel. Une validation dans 75 habitations est venue confirmer les résultats obtenus en laboratoire.
- En partenariat avec le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et l'Université McGill, nous avons créé la Chaire CRSNG-Hydro-Québec sur l'intégration des énergies renouvelables et de la production décentralisée dans un réseau de distribution électrique. Hydro-Québec versera un total de 750 000 \$ à cette chaire sur la période 2009-2013.

Hydro-Québec
Équipement
et SEBJ



L'énergie de notre avenir se construit solidement

Tunnel de transfert qui reliera les biefs Rupert amont et aval, à la Baie-James. Cet ouvrage clé de la dérivation Rupert permettra de réduire grandement l'enneigement des terres.



Expertise, innovation et respect des engagements sont les gages de notre succès.

Réal Laporte

Président d'Hydro-Québec Équipement
Président-directeur général de la Société d'énergie de la Baie James

Expertise et innovation, une combinaison gagnante

En 2008, Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ont dirigé plus d'un millier de chantiers au Québec. Grâce à leur engagement et à leur savoir-faire, nos équipes ont réussi à maintenir un rythme de travail soutenu qui leur a permis de respecter des calendriers très serrés. Il s'agit d'une performance d'autant plus remarquable que l'approvisionnement des chantiers constitue un défi de taille, compte tenu du nombre de grands projets d'infrastructure en cours un peu partout dans le monde.

En ce qui concerne les nouveaux aménagements de production, nous avons franchi des étapes importantes. Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, les derniers groupes de la centrale de la Péribonka ont été mis en service. En Mauricie, la construction des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs s'est poursuivie. À la Baie-James, le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert a atteint sa vitesse de croisière, et nous avons réalisé une première nord-américaine en étanchéifiant le barrage de la Nemiscau-1 au moyen d'un noyau de béton asphaltique. Nous prévoyons utiliser cette technique pour la construction de plusieurs digues et barrages du futur complexe de la Romaine, en Minganie, qui a fait l'objet d'une audience publique à l'automne.

Parallèlement, nous avons consacré beaucoup d'efforts au prolongement et au renforcement du réseau de transport d'électricité. De nombreux projets ont été achevés en 2008, notamment des travaux en vue de l'intégration de la production de parcs éoliens en Gaspésie ainsi que la construction de postes et de lignes de transport dans différentes régions. Nous avons également poursuivi une foule de projets de réfection de postes et de lignes afin d'assurer la fiabilité et la pérennité du réseau.

NOTRE MISSION Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James conçoivent et mettent en œuvre des projets de réfection et d'aménagement d'équipements de production et de transport d'électricité adaptés aux besoins de leurs clients, Hydro-Québec Production et Hydro-Québec TransÉnergie, et optimaux pour Hydro-Québec. Elles proposent des solutions performantes et rentables qui respectent les meilleures pratiques d'acceptabilité sociale et environnementales en partenariat avec le milieu et l'industrie.

NOS ACTIVITÉS Nos services couvrent toutes les étapes et tous les aspects des projets : relevés de terrain et géomatique, étude des milieux naturel et humain, ingénierie, construction, assurance qualité en usine, gestion des travaux jusqu'à la remise des installations à l'exploitant. Nous cherchons constamment de nouvelles solutions pour maximiser la performance des équipements tout en réduisant les coûts et les délais de réalisation.

2008 EN CHIFFRES

Volume d'activité	2,4 G\$
Principaux clients (% du volume)	
Hydro-Québec Production	65 %
Hydro-Québec TransÉnergie	34 %
Autres	1 %



La ligne de Chicoutimi-Nord-Dubuc traverse la rivière Saguenay.



Construction du poste de Saint-Lin, dans les Laurentides.

Une performance à la hauteur des plus grands défis

Nos projets comportent des enjeux financiers importants et sont souvent d'une grande complexité en raison de contraintes particulières sur les plans logistique, matériel, technique ou climatique. Nous comptons heureusement sur des équipes reconnues pour leur compétence, qui ont su relever des défis à la fois nombreux et difficiles en 2008. Notre volume d'activité a atteint 2 416 M\$, en hausse de 12 % sur 2007. Voici un aperçu de nos réalisations de l'année :

- À la centrale de la Péribonka (385 MW), les deux derniers groupes turbines-alternateurs ont été mis en service en janvier et en mars. Ce projet de 1,4 G\$ a été réalisé dans le respect du budget et avec trois mois d'avance sur le calendrier. Au total, il a généré des emplois de 3 077 années-personnes et des retombées régionales de 557,4 M\$. La production de cette centrale transite notamment par la ligne aérienne à 161 kV de Chicoutimi-Nord-Dubuc (7 km), qui traverse la rivière Saguenay et dont la construction a été achevée en 2008.
- Nous avons terminé la réfection de la centrale aux Outardes-4.
- À la Baie-James, nous avons achevé la construction du poste de Wemindji (120-25 kV).
- Au poste de Lévis (Chaudière-Appalaches), nous avons terminé la réfection du deuxième compensateur synchrone, qui sera remis en service en 2009. Ce projet aura permis d'accroître la capacité de transit du poste. De plus, les équipements de déglacage des lignes à haute tension sont en service – une première mondiale.
- Dans les Laurentides, nous avons terminé la construction du poste de Saint-Lin (120-25 kV) et de la ligne d'alimentation Paquin-Saint-Lin (120 kV).

- Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous avons achevé la réfection du poste de Jonquière (161-25 kV).
- À Montréal, nous avons reconstruit les lignes souterraines à 120 kV Beaumont-Dorchester et Berri-De Lorimier.
- En Outaouais, nous avons érigé une ligne à 120 kV pour alimenter la société ERCO Mondial.
- Dans la région du Richelieu, nous avons reconstruit la ligne de Sorel-Tracy à 230 kV.
- Dans la Matapédia, nous avons construit une ligne à 230 kV et réalisé les travaux d'automatisation nécessaires pour intégrer au réseau la production du parc éolien de Carleton.
- En Gaspésie, nous avons reconstruit le poste de Carleton (69-25-12 kV).

Sur nos chantiers, la sécurité des employés d'Hydro-Québec, de la SEBJ et de nos partenaires est une préoccupation de tous les instants.

Volume d'activité sur la période 2004-2008 (G\$)

2004	2005	2006	2007	2008
2,0	2,1	2,0	2,2	2,4

Production : un élan qui se poursuit

En 2008, nous étions engagés dans la construction de cinq centrales hydroélectriques, dont deux font partie du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert. Nous avons également mené près de 80 projets de réfection ou de rééquipement ayant pour objectif d'accroître la puissance du parc de production ou d'en assurer la pérennité. L'ensemble de ces travaux a généré un volume d'activité de 1 564 M\$ au cours de l'exercice.

- Sur le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, les travaux ont battu leur plein. Grâce à ce projet, Hydro-Québec ajoutera 918 MW de puissance installée à son parc et verra sa production annuelle augmenter de 8,7 TWh.



À la Baie-James, le chantier de la centrale de la Sarcelle.

Construction du barrage de la Nemiscau-1, à la Baie-James. Ce barrage a été étanchéifié au moyen d'un noyau de béton asphaltique – une première nord-américaine.

□ Plusieurs ouvrages sont déjà terminés : les barrages Lemare, de la Rupert et de la Nemiscau-1 ainsi que plusieurs digues, l'évacuateur de crues de la Rupert (à l'exception des coursiers), le tunnel de transfert entre les biefs Rupert amont et aval, les ouvrages de restitution Lemare, de la Nemiscau-1, de la Nemiscau-2 et du Ruisseau-Arques, de même que le seuil Sakami.

□ Les travaux d'excavation du site de la centrale de l'Estmain-1-A (768 MW), de la prise d'eau et des conduites forcées sont terminés. Le bétonnage de la centrale a commencé.

□ Sur le site de la centrale de la Sarcelle (150 MW), la construction du campement des travailleurs et les travaux d'excavation ont démarré. Prochaines étapes : travaux de batardage, bétonnage de la centrale et installation des blindages par le turbinier.

En 2008, le chantier de l'Estmain-1-A–Sarcelle–Rupert a généré des emplois équivalant à 4 023 années-personnes; 16,5 % de la main-d'œuvre provenait des communautés criées et jamésiennes. Les contrats attribués et les dépenses réalisées ont atteint 86 M\$ dans le Nord-du-Québec, 102 M\$ en Abitibi-Témiscamingue et 147 M\$ au Saguenay–Lac-Saint-Jean.

■ En Haute-Mauricie, les premiers groupes des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ont été mis en service. Les douze groupes prévus (138 MW) devraient être opérationnels en 2009. En 2008, les emplois générés par ce projet ont totalisé 493 années-personnes (63 % des travailleurs provenaient de la région, notamment de la communauté attikamek de Wemotaci), tandis que les retombées régionales se sont chiffrées à 38,7 M\$.

■ À l'échelle du Québec, de nombreuses centrales hydro-électriques font l'objet de travaux : Manic-5, Manic-5-PA et Bersimis-2 (Manicouagan); Bryson, Hull-2 et Paugan (Outaouais); Rivière-des-Prairies, Beauharnois et Les Cèdres (près de Montréal);

La Grande-1, Robert-Bourassa, La Grande-3 et La Grande-4 (Baie-James); La Tuque (Mauricie). La majorité des travaux se termineront d'ici 2013.

■ Nous avons poursuivi la réfection des barrages Melville (Mauricie), Mercier (Outaouais) et Barrière (Abitibi-Témiscamingue). De plus, nous avons entrepris la réfection du barrage Bourque (Outaouais).

■ Nous avons déposé l'étude d'impact sur l'environnement du complexe de la Romaine (Minganie) auprès des autorités compétentes en janvier 2008. Une commission d'examen conjoint fédérale-provinciale et une commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement ont tenu une audience relative au projet en octobre et en décembre. Sous réserve des autorisations nécessaires, nous commencerons les travaux au deuxième trimestre 2009.

■ Nous avons amorcé les travaux d'ingénierie et les activités d'approvisionnement en vue de la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, à Bécancour. Les travaux de réfection sont prévus en 2011 et en 2012. Le projet, qui vise à prolonger la vie utile de cette centrale de 675 MW jusqu'en 2040, comprend la réfection du réacteur et du groupe turbo-alternateur ainsi que le remplacement des ordinateurs de contrôle. Parallèlement, il faut agrandir les installations de gestion des déchets radioactifs solides, un projet dont la première phase s'est terminée en 2008.

■ Au Nunavik, nous avons amorcé la construction d'une nouvelle centrale thermique à Kuujuaq pour remplacer la centrale existante. Nous avons aménagé un chemin, préparé le site d'implantation de la centrale et réalisé les travaux de génie civil. Ce projet de 46 M\$ sera achevé en 2010. Rappelons que les réseaux autonomes comme celui de Kuujuaq sont exploités par Hydro-Québec Distribution.



En Mauricie, l'aménagement de la Chute-Allard.

Travaux de réfection à la centrale Manic-5, en Manicouagan.

Construction de la ligne de Rimouski-Les Boules, en Gaspésie.

Transport : les grands projets se multiplient

Côté transport, notre charge de travail a augmenté en 2008, avec un volume d'activité de 816 M\$ pour un millier de projets de toute envergure et de nature variée : prolongement du réseau, augmentation des capacités de transit au Québec et avec l'Ontario, sécurisation ou pérennité des installations, etc.

- Dans les Laurentides, nous avons commencé la construction du poste de Mont-Tremblant (120-25 kV) et de deux lignes à 120 kV. La mise en service est prévue pour 2009.
- En Montérégie, nous avons amorcé la construction du poste de Vaudreuil-Soulanges (120-25 kV) ainsi que le bouclage de la ligne de Dorion-Rigaud. La mise en service est prévue pour 2009.
- En Outaouais, nous avons mené à bien les travaux d'ingénierie et les activités d'approvisionnement nécessaires à la reconstruction du poste de Gatineau (120-25 kV). La remise en service est prévue pour 2009.
- Sur la Côte-Nord, nous avons poursuivi les travaux de réfection et d'agrandissement du poste de Hauterive (315-161-69 kV). Échéance prévue : 2012.
- En Montérégie, la réfection du poste de Sorel (230-120-25 kV) a progressé. Échéance prévue : 2010.
- En Abitibi-Témiscamingue, nous avons amorcé les travaux de réfection des postes de Rapide-2 et de Rapide-7 (120-13,8 kV). Échéance prévue : 2010. Nous avons aussi commencé les travaux d'ingénierie pour la réfection des compensateurs synchrones du poste d'Abitibi.

Au total, nous avons mené 1 085 projets en 2008, dont un millier dans le domaine du transport.

- En Montérégie, nous avons amorcé la réfection du poste de Saint-Maxime (120-25 kV). Échéance prévue : 2010.
- À Montréal, nous avons entrepris les travaux de réfection et d'agrandissement du poste Laurent (120-25-12 kV). Nous avons également poursuivi l'agrandissement du poste de Saraguay (315-25 kV). Échéances prévues : respectivement 2011 et 2009.
- Pour alimenter la propriété minière Éléonore, à la Baie-James, nous avons amorcé des travaux de déboisement en vue de construire une ligne à 120 kV qui sera exploitée temporairement à 69 kV.
- En Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent, nous avons entrepris la construction de deux lignes à 230 kV, soit les lignes de Rimouski-Les Boules et de Saint-Ulric-Saint-Léandre, pour intégrer la production de parcs éoliens. Échéance prévue : 2009.
- Le projet de l'interconnexion avec l'Ontario (1 250 MW) progresse selon l'échéancier. Le poste de l'Outaouais (315-230 kV) est construit à 80 %, tandis que les travaux sur la ligne à 230 kV, qui traverse la rivière des Outaouais, ont été achevés en prévision d'une mise en service en 2009. En février 2009, nous avons commencé les travaux de déboisement en vue de construire la ligne Chénier-Outaouais (315 kV), qui servira à renforcer l'interconnexion. Cette ligne d'environ 115 km sera aménagée dans une emprise existante.

L'innovation au service de la construction

Pour mener à bien des projets qui soulèvent souvent des défis d'une grande technicité, les équipes d'Hydro-Québec Équipement et de la SEBJ conjuguent les meilleures méthodes et technologies de leurs domaines de spécialité avec une capacité d'innovation digne de mention.



Construction du poste de l'Outaouais et de la ligne à 230 kV vers l'Ontario.

Le Prix Léonard, catégorie Énergie, de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, remis par Richard Lamarche d'Alcoa Canada à Anthony Rattue de SNC-Lavalin et à Pierre Geoffrion d'Hydro-Québec. Réalisation primée : le barrage de la Péribonka.

■ En 2008, nous avons poursuivi le déploiement du progiciel CATIA^{MD} V5 (conception assistée tridimensionnelle interactive), l'utilisant pour modéliser des installations projetées ou existantes. Et pour optimiser davantage la planification de nos projets d'équipement, nous avons jumelé CATIA V5 au progiciel de production virtuelle DELMIA^{MD} (*digital enterprise lean manufacturing interactive application*). Ces systèmes de simulation nous permettent non seulement de réduire la durée des réflexions, mais aussi de réaliser des travaux dans des environnements fortement encombrés.

■ Nous avons réalisé plusieurs premières québécoises sur le chantier de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert. Nous misons sur l'innovation pour optimiser nos projets.

□ Pour assurer l'étanchéité du barrage de la Nemiscau-1, nous avons opté pour un noyau en béton asphaltique plutôt qu'en moraine. Ce projet pilote nous a permis de nous familiariser avec une technique que nous avons l'intention d'utiliser pour construire plusieurs ouvrages du complexe de la Romaine, en Minganie, une région pauvre en moraine.

□ Nous avons décidé d'utiliser des éléments préfabriqués pour la structure de la centrale de l'Eastmain-1-A afin notamment d'optimiser l'échéancier du projet. Réalisés en usine, ces éléments seront assemblés sur le site de la centrale.

□ Nous avons poursuivi les travaux nécessaires à l'installation de groupes bulbes à la centrale de la Sarcelle, une technologie nouvelle pour Hydro-Québec. Les groupes bulbes, dont la turbine et l'alternateur se trouvent à l'intérieur d'une enveloppe étanche submergée, sont bien adaptés aux basses chutes (une dizaine de mètres) et aux débits élevés qui caractérisent le site de la Sarcelle.

■ Nous avons conçu une fondation à treillis d'acier pour l'aménagement des postes électriques. Idéale pour les sites sablonneux, la fondation à treillis d'acier est très résistante en cas de séisme. Elle offre plusieurs avantages par rapport à une fondation en béton : coût moins élevé dans certains cas, montage rapide, durée de vie plus longue, démantèlement facile et potentiel de recyclage élevé. Le poste de Wemindji a été construit sur une telle fondation.

■ À la centrale de Beauharnois, nous avons utilisé des caissons étanches pour la réfection de la prise d'eau et des guides de grilles à débris, ce qui nous a permis de travailler sans arrêter les groupes turbines-alternateurs et donc sans causer de manque à gagner à l'exploitant. Cette nouvelle façon de procéder comporte aussi des avantages considérables sur les plans de l'efficacité, de la sécurité du personnel et du respect de l'environnement.

■ Nous avons mis en service des équipements de déglçage au poste de Lévis dans le cadre d'un projet visant à renforcer une partie des réseaux de transport à 315 kV et à 735 kV, soit 560 km de lignes. Jumelant deux technologies – courant continu et compensation statique –, ces équipements sont capables de faire fondre des accumulations de glace allant jusqu'à 50 mm d'épaisseur sur les lignes.

■ En 2008, Normand Bell, gérant de projets de lignes de transport, s'est vu décerner la distinction annuelle 2007 du Comité technique du Conseil International des Grands Réseaux Électriques pour sa contribution exceptionnelle aux travaux de cet organisme. Cette distinction témoigne de l'expertise et de la capacité d'innovation d'Hydro-Québec dans le domaine des réseaux électriques.

Innovier pour
préparer l'avenir



Marco Lepage, technicien mécanique en recherche-développement, fait les derniers ajustements avant le déploiement du robot LineScout sur une ligne de transport. Développé par les chercheurs de l'IREQ, ce robot unique au monde sert à inspecter les lignes. Voir à la page suivante le LineScout à l'œuvre.

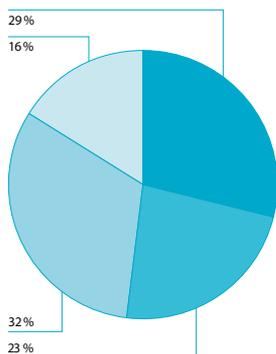
Un atout stratégique

L'innovation technologique est au cœur de la stratégie commerciale et opérationnelle d'Hydro-Québec. Elle répond en effet à une double exigence, contribuant à la performance économique de l'entreprise ainsi qu'à l'évolution de ses installations en fonction de ses objectifs de qualité, de pérennité et de développement. Pour maintenir notre leadership technologique, nous pouvons compter sur un personnel qui possède un savoir-faire exceptionnel dans tous les métiers de l'électricité et dans des domaines connexes, notamment les télécommunications et les technologies de l'information.

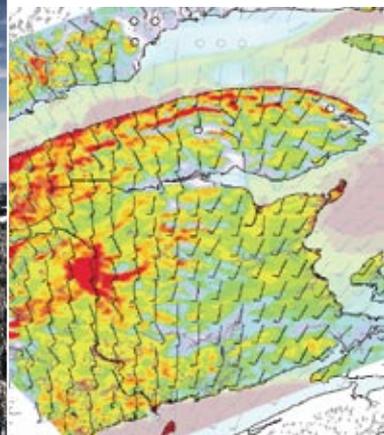
Nous investissons quelque 100 M\$ par année dans les activités de l'Institut de recherche d'Hydro-Québec (IREQ). En 2008, les travaux de l'IREQ ont notamment porté sur l'intégration de l'énergie éolienne, sur l'étude de nouvelles énergies renouvelables de même que sur la pérennité, la fiabilisation et l'optimisation des installations électriques. Les chercheurs de l'Institut ont également poursuivi l'élaboration de technologies qui vont faciliter l'électrification des transports terrestres.

Parallèlement, nous avons continué à déployer une architecture intégrée pour le réseau de télécommunications et les systèmes d'information qui sous-tendent le réseau électrique.

Répartition des efforts d'innovation de l'IREQ selon les sommes investies en 2008



- Production et construction
- Transport d'électricité
- Distribution d'électricité et applications clients
- Projets stratégiques



CRÉDIT : LM GLASFIBER

Le LineScout s'apprête à enjamber un isolateur sur un conducteur sous tension. Ses pièces mobiles lui permettent de franchir en une série de mouvements une variété d'obstacles sur son parcours.

Produite par le Système de prévision éolienne, la carte des vents est utilisée dans nos travaux sur la caractérisation et la prévision de la production éolienne. À gauche, le parc de L'Anse-à-Valleau, en Gaspésie.

L'éolien et les nouvelles énergies hydrauliques

L'IREQ est à l'avant-garde de la recherche sur l'intégration de la production éolienne dans les grands réseaux électriques. En 2008, nous avons coordonné plusieurs projets dans ce domaine.

- Nous avons poursuivi nos travaux avec Environnement Canada sur la caractérisation et la prévision de la production éolienne en vue de maximiser l'apport de l'éolien sans compromettre la fiabilité du réseau de transport.
- Nous avons continué de développer des outils pour la gestion de l'équilibrage hydro-éolien tout en poursuivant nos travaux sur la modélisation du comportement des éoliennes et des parcs éoliens raccordés au réseau. Par exemple, nous avons conçu une technique d'agrégation pour simuler le comportement d'un parc complet, y compris le réseau collecteur, à partir de modèles représentant quelques éoliennes seulement.
- Nous avons participé aux activités du Wind Energy Strategic Network (WESNet), un réseau pancanadien d'experts en énergie éolienne. Ce regroupement cherche des solutions innovantes aux défis techniques que la filière éolienne doit relever au Canada.

L'énergie hydrolienne, produite par une turbine hydraulique immergée dans la mer ou dans une rivière, et l'énergie osmotique, produite par une turbine mue par la pression résultant de la migration de l'eau douce vers l'eau de mer à travers une membrane semi-perméable, offrent aussi des avenues intéressantes pour la diversification du portefeuille énergétique québécois. En 2008, nos équipes ont fait des analyses exploratoires du potentiel de ces nouvelles énergies renouvelables utilisées en complément de la grande hydraulique.

Pour un meilleur rendement énergétique

L'IREQ consacre des efforts importants à l'amélioration du rendement énergétique des installations de production, de transport et de distribution d'Hydro-Québec. Il élabore également des solutions d'efficacité pour les clients de l'entreprise.

- Nous participons aux recherches du Consortium en machines hydrauliques, qui réunit notamment VA TECH HYDRO (Suisse), Voith Siemens Hydro (États-Unis), l'Université Laval et Ressources naturelles Canada. Objectif : améliorer la performance des équipements hydrauliques.
- Nous avons fait des essais en réseau pour tester un nouvel outil logiciel qui nous aidera à mieux contrôler le profil de tension du réseau de transport et donc à réduire les pertes de transit. Toujours dans le but d'améliorer le rendement énergétique du réseau, nous avons apporté différentes améliorations au centre de conduite du réseau qui ont permis d'optimiser l'exploitation des lignes.
- Nous avons participé au projet pilote CATVAR (contrôle asservi de la tension et de la puissance réactive), qui vise à réduire les pertes d'énergie sur le réseau de distribution. Nos travaux avaient pour but d'optimiser le système CATVAR avant son déploiement à plus grande échelle.
- Pour aider les clients d'Hydro-Québec à réduire leur consommation d'électricité, nous avons effectué des recherches dans divers domaines, tels que la récupération de la chaleur des eaux grises, soit les eaux usées ménagères. Les résultats des essais en laboratoire laissent entrevoir un potentiel d'économies intéressant.



Denise Lessard-Déziel, technicienne, et Jocelyn Jalbert, chercheur, expérimentent une nouvelle méthode d'analyse de l'état de l'isolation solide des transformateurs.



Éric Lavallée, ingénieur, ajuste les paramètres de la machine de prototypage rapide que l'IREQ a acquise en 2008.



Au poste de Lévis, une nouvelle tour de télécommunications jouxte un futur pylône.

Le prototypage au titane

Dans un secteur comme le nôtre, le développement de produits fait largement appel à la conception assistée par ordinateur et au prototypage. Pour consolider son avance dans ce domaine, l'IREQ s'est équipé d'une machine de prototypage rapide. Cette solution de pointe repose sur la fusion de poudre métallique comme le titane au moyen d'un faisceau d'électrons. Elle permet de fabriquer des pièces à géométrie complexe dans des délais très courts.

Grâce au prototypage au titane, nous pourrions optimiser nos projets d'innovation et enrichir notre contribution aux travaux menés en partenariat avec d'autres centres de recherche, des universités et des entreprises œuvrant dans des secteurs industriels différents.

Les télécommunications au service du réseau

En 2008, nous avons poursuivi le déploiement d'une architecture intégrée afin d'assurer une évolution optimale du parc d'équipements et de renforcer la sécurité du réseau de télécommunications de l'entreprise. Nos travaux en vue d'accroître la part des installations gérées à distance ont également progressé.

À l'instar du réseau électrique, le réseau de télécommunications connaît une évolution rapide. Que ce soit pour intégrer de nouvelles installations éoliennes ou pour gérer des exportations en hausse, par exemple, les besoins en communications et en transmission de données augmentent constamment. En 2008, l'infrastructure de télécommunications a ainsi fait l'objet d'importants travaux (prolongement, renforcement et conversion au numérique) qui visaient une exploitation plus efficace des centrales et des postes électriques.

- Nous avons terminé la mise à niveau de notre réseau de télécommunications en Gaspésie. Desservant toutes les installations d'Hydro-Québec dans la région, ce réseau achemine les données transmises aux automatismes et aux systèmes de protection du réseau électrique qui ont été déployés pour l'intégration de la production éolienne. Il transporte aussi les données provenant des parcs éoliens vers les centres de téléconduite du réseau de transport.

- Dans le cadre du projet Montréal Centre, qui vise à décongestionner le réseau de télécommunications entre le complexe Desjardins et l'immeuble administratif de la rue Jarry, nous avons amorcé le déploiement d'un réseau DWDM (multiplexage en longueur d'onde dense) et mis en service un réseau optique synchrone de dernière génération. Avantages : capacité de transmission supérieure, diversité d'acheminement et fiabilité accrue du réseau de télécommunications.

- La conversion au numérique du réseau de télécommunications a progressé. Ainsi, nous avons mis à niveau les liaisons hertziennes entre les postes de Baie-Comeau et de Lévis ainsi qu'entre les postes Tilly et Le Moyne.

L'électricité et les transports terrestres

Hydro-Québec s'intéresse à l'électrification des transports terrestres depuis près de 20 ans. Ses projets d'innovation dans ce domaine portent sur les matériaux de batteries, sur les systèmes de motorisation et sur l'intégration des véhicules électriques aux réseaux de distribution.

- En 2008, nous avons poursuivi nos travaux sur de nouveaux matériaux destinés aux batteries. Citons par exemple les sels fondus qui entrent dans la fabrication de batteries au lithium-ion pour les voitures électriques. Plus écologiques, ces matériaux présentent des avantages remarquables au chapitre de la sécurité et de la performance. Nous avons conclu des ententes sous licence en vue de leur commercialisation.



L'Indica EV, fabriquée par Tata Motors, au Salon international de l'automobile de Montréal. Ce véhicule électrique est équipé d'un moteur TM4 d'Hydro-Québec. Thierry Vandal, pdg d'Hydro-Québec, et Claude Béchar, ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec.



L'IREQ a reçu le Prix Innovation – procédé de l'Association de la recherche industrielle du Québec pour sa contribution au domaine de la recherche et de l'innovation. Réalisation primée : le robot Maski, qui sert à l'inspection d'ouvrages immergés.

- TM4, filiale d'Hydro-Québec, a été retenue par le constructeur automobile indien Tata Motors et sa filiale européenne Miljø Innovasjon comme fournisseur de moteurs électriques, d'onduleurs et de contrôles électroniques pour une centaine de véhicules de démonstration tout électriques qui seront testés en Norvège en 2009-2010.

- Nous avons entrepris des études sur l'impact que l'électrification des transports terrestres pourrait avoir sur les réseaux de distribution. Il s'agit notamment d'évaluer les pistes de recherche-développement qu'Hydro-Québec devrait explorer afin de soutenir les initiatives dans ce domaine.

Des partenariats pour progresser

Pour optimiser ses efforts d'innovation, Hydro-Québec a décidé d'élargir son réseau de partenaires de calibre mondial. En 2008, elle a multiplié les échanges avec les universités, les organismes gouvernementaux ainsi que les entreprises et les centres de recherche du Québec et d'ailleurs.

- L'entreprise a versé 5,1 M\$ aux universités québécoises au titre de contrats de recherche et pour le financement de seize chaires.

- Nous avons continué de collaborer aux activités du consortium Ouranos sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques. Un scénario d'évolution du climat a été élaboré, l'objectif étant d'évaluer l'impact des changements climatiques sur la demande d'énergie de la clientèle québécoise et sur notre potentiel de production d'hydroélectricité à l'horizon 2050.

- Nous avons poursuivi notre collaboration avec l'institut national de recherche sur les produits du bois du Canada, FPInnovations – Division Forintek (anciennement Forintek Canada), dans le cadre du programme ÉlectroBois, qui vise les nouvelles technologies de séchage du bois d'œuvre. Nos travaux

ont porté sur le traitement thermique du bois, notamment la décongélation des billes avant l'écorçage, la thermomodification ainsi que le séchage par haute fréquence et thermopompes.

En 2008, nous avons conclu des ententes avec plusieurs partenaires en vue de réaliser divers projets :

- L'Electric Power Research Institute (EPRI), pour comparer les techniques de localisation de défaut d'EPRI et celles d'Hydro-Québec.

- Arch Chemicals, pour développer et commercialiser un agent de préservation du bois à impact réduit sur l'environnement.

- Dow Chemical, pour le financement à parts égales du développement d'une technique de vérification des câbles à basse tension.

- Le China Electric Power Research Institute (CEPRI), pour l'adaptation du simulateur de réseau Hypersim mis au point par l'IREQ.

- La British Columbia Transmission Corporation, pour l'inspection des conducteurs des traversées de rivière, d'autoroute et de chemin de fer à l'aide du robot LineScout, développé par nos chercheurs.

- ABB, pour développer la version multifonctionnelle du stabilisateur d'alternateur multibandes MF_MB-PSS. Fruit de nos travaux, ce système de régulation destiné aux générateurs et aux compensateurs shunt permettra d'améliorer sensiblement le comportement dynamique du réseau de transport.

- AREVA, pour développer une unité de mesure de phases synchrones qui permettra de surveiller l'état du réseau en régime permanent ou dynamique.

Bâtir un avenir
meilleur



CRÉDIT : PHOTOPLEINCIEL

Le barachois de Malbaie, en Gaspésie, a été mis en valeur par l'organisme Conservation de la nature Canada, qui a bénéficié d'un appui financier de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.

Émissions atmosphériques
générées par les activités
de production d'Hydro-Québec
(tonnes)^a

Gaz	2008	2007
Dioxyde de carbone (CO ₂)	233 054	245 832
Dioxyde de soufre (SO ₂)	1 154	1 150
Oxydes d'azote (NO _x)	6 132	6 205

a) Ces émissions proviennent principalement des centrales thermiques qui alimentent les réseaux autonomes. Selon les données de 2006, le secteur de l'électricité ne représente que 0,5 % des émissions de GES du Québec, contre 40,0 % pour les transports et 33,6 % pour l'industrie.

Une démarche responsable

Les choix d'Hydro-Québec sont l'expression d'une culture de développement durable. En témoignent au premier chef nos projets d'aménagement hydroélectrique, qui sont conçus de manière à préserver le patrimoine environnemental, à favoriser le développement social et à contribuer à l'économie des régions. Dans la même logique, nous investissons des sommes toujours plus importantes dans les nouvelles énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'innovation technologique, jouant ainsi un rôle clé dans la lutte contre le réchauffement planétaire. Grâce à cette démarche responsable, Hydro-Québec est en mesure d'assurer un approvisionnement fiable à ses clients, dans le respect des principes du développement durable.

En 2008, nous avons défini les actions, les cibles et les indicateurs d'un plan d'action pour la mise en œuvre de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*, entrée en vigueur au Québec le 1^{er} janvier. Conformément aux exigences de cette stratégie, le plan d'action d'Hydro-Québec sera publié en mars 2009.



Au réservoir Baskatong, nous réalisons des études pour connaître l'impact de l'exploitation de nos installations sur les milieux naturel et humain.

Dans l'arrondissement historique de La Prairie, en Montérégie, travaux d'enfouissement du réseau de distribution. Des fouilles archéologiques ont mis à jour les vestiges de pieux de la palissade d'un ancien village fortifié.

Des pratiques environnementales saines

Sur le terrain, Hydro-Québec articule son action autour d'un objectif fondamental : la protection de l'environnement. Nos projets d'infrastructure font systématiquement l'objet de mesures d'atténuation et de suivi environnemental, les plus importants ayant préalablement donné lieu à des études d'impact exhaustives. En outre, nos chantiers sont surveillés par des spécialistes qui veillent au respect des exigences réglementaires ainsi que des conditions rattachées aux autorisations relatives à nos projets. Dans le cadre de nos activités d'exploitation et de maintenance, nous favorisons des pratiques écoresponsables et les technologies les moins polluantes. De fait, la plupart de nos activités sont régies par un système de gestion environnementale certifié ISO 14001. Résultat, Hydro-Québec affiche une excellente performance environnementale.

- L'étude d'impact sur l'environnement du complexe de la Romaine (Minganie) a été déposée auprès des autorités compétentes en janvier 2008. Le coût de cette étude et des études connexes, qui représentent plus de quatre ans de travail de la part de centaines d'ingénieurs, de scientifiques et d'acteurs du milieu, y compris des membres des communautés innues, s'élève à 145 M\$. Ce projet de 6,5 G\$ prévoit la construction de quatre centrales d'une puissance installée totale de 1 550 MW, pour une production annuelle de 8 TWh. L'audience publique relative au projet s'est tenue à l'automne et Hydro-Québec souhaite entreprendre les travaux au deuxième trimestre 2009, sous réserve des autorisations gouvernementales nécessaires.

- Sur le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, à la Baie-James, une équipe de spécialistes veille à ce que les travaux soient exécutés selon les conditions énoncées dans les 1 200 autorisations ministérielles relatives au projet ainsi que

dans le respect des lois et règlements applicables. Cette équipe s'assure également que les travaux ne nuisent pas aux activités des Cris qui utilisent le territoire.

- En décembre 2008, Hydro-Québec TransÉnergie a publié une brochure synthèse intitulée *Ligne à 735 kV des Cantons-Hertel et poste de la Montérégie à 735-120 kV – Boucle montréalaise – Enseignements du suivi environnemental*. Outre sa vocation première, qui est de rendre compte de l'atteinte des objectifs de l'entreprise au regard des études qu'elle s'était engagée à réaliser à la suite de ce projet, la brochure servira à des fins de vulgarisation auprès de différents publics dans le cadre d'audiences, de consultations, de conférences ou d'activités de formation.

- Nous avons produit une vidéo sur le programme de suivi environnemental réalisé dans la région de Manicouagan par suite de l'aménagement de complexes hydroélectriques sur les rivières Manicouagan et aux Outardes. Cet outil décrit les moyens mis en œuvre par Hydro-Québec pour préserver le milieu d'accueil.

- Hydro-Québec a collaboré avec l'Université McGill à la préparation du bilan d'une étude d'envergure effectuée entre 1990 et 2005 pour déterminer si les champs électriques et magnétiques (CÉM) produits par les lignes à haute tension ont un effet détectable sur la santé et la productivité des vaches laitières dans des conditions normales d'exploitation agricole. Réalisée conjointement avec le Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec (CORPAQ) et le Conseil de recherches médicales (CRM) du Canada, cette étude a permis de constituer une importante base de connaissances sur la question. D'après les résultats obtenus, on a conclu que l'exposition des vaches aux CÉM ne nuit pas à la productivité de celles-ci, ni vraisemblablement à leur santé.



Karim Zaghib, chercheur, présente un vélo électrique équipé d'une batterie au lithium-ion intégrant des matériaux développés à l'Institut de recherche d'Hydro-Québec. Il a reçu un prix de l'International Electric Research Exchange pour sa contribution exceptionnelle à la promotion de la recherche.



Michel Giguère, Julie Sauriol et Maryse Lambert, de la Direction principale de l'environnement et des affaires corporatives, participent à la démarche *allégo*, qui encourage le personnel à opter pour les transports en commun, le covoiturage et les déplacements actifs.

- Nous avons poursuivi l'ambitieux programme d'inventaires archéologiques amorcé en 2002 dans le contexte du projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert. Ce programme, qui mobilise une soixantaine de personnes, vise à préserver l'héritage culturel des Cris de la Baie-James et à étudier la vie des populations qui ont sillonné le territoire au cours des cinq derniers millénaires. Avec 45 sites fouillés, il s'agit du plus gros chantier archéologique du Québec. La collection des objets mis au jour comprend plus de 100 000 éclats et plusieurs centaines d'outils de pierre taillée.

- Dans le cadre d'un projet d'enfouissement du réseau de distribution, en Montérégie, des archéologues ont fait des fouilles afin de documenter l'histoire de la région, fréquentée par les peuples amérindiens pendant des milliers d'années. De nombreux objets ont été mis au jour, tels qu'une pointe de flèche vieille d'au moins 4 500 ans, de même que les vestiges de pieux utilisés pour la construction, en 1687, de la palissade d'un village fortifié dans ce qui constitue aujourd'hui l'arrondissement historique de la ville de La Prairie.

- Nous avons attribué un contrat au Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) Normand-Maurice pour la récupération et la remise à neuf de téléphones cellulaires. Le CFER accueille des jeunes de 15 à 18 ans qui ont connu des difficultés d'apprentissage à l'école.

- Dans le but d'accroître l'efficacité énergétique de son parc immobilier, Hydro-Québec a modernisé l'éclairage ainsi que les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation de certains bâtiments, pour des économies récurrentes de 8,1 GWh. De plus, l'entreprise a mené un projet pilote qui consistait à modifier les températures de consigne dans cinq bâtiments administratifs. Cette mesure, qui a permis d'économiser 1,2 GWh, sera étendue à l'ensemble des bâtiments administratifs en 2009. Les économies de 9,3 GWh réalisées grâce à ces initiatives correspondent à la consommation de 544 ménages se chauffant à l'électricité.

- Hydro-Québec a lancé le programme RECYC-FRIGO Environnement, qui vise à récupérer et à recycler 230 000 réfrigérateurs et congélateurs énergivores d'ici 2010. En échange de leur appareil, les participants reçoivent un chèque de 60 \$. Ce programme, qui s'inscrit dans le Plan global en efficacité énergétique, permettra d'économiser 180 GWh sur trois ans.

- En août, Hydro-Québec a publié les résultats d'une analyse du cycle de vie des ampoules fluocompactes, réalisée à sa demande par le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services, rattaché à l'École Polytechnique de Montréal. Les résultats indiquent que, pour les ménages québécois qui ne se chauffent pas au mazout ou au gaz (84 %), les fluocompactes représentent le meilleur choix sur le plan environnemental (santé humaine, écosystèmes, changements climatiques, disponibilité des ressources). Pour les ménages qui se chauffent au mazout ou au gaz (16 %), ces ampoules sont moins avantageuses en saison froide, compte tenu des effets croisés entre l'éclairage et le chauffage.

- En 2008, nous avons remplacé 151 de nos véhicules légers, soit 40 % des véhicules légers remplacés durant l'année, par des véhicules moins énergivores. Résultat, nous avons réduit de 111 500 litres la consommation annuelle de carburant et de 263 tonnes les émissions de CO₂ de ces véhicules.

- Dans le cadre de la campagne annuelle Défi Climat, environ 900 employés se sont engagés à faire des gestes pour réduire les émissions de CO₂, par exemple planter des arbres, acheter des appareils homologués ENERGY STAR ou s'approvisionner en produits alimentaires locaux.

- En collaboration avec divers partenaires, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec a développé des matériaux pour la fabrication d'une batterie au lithium-ion destinée aux vélos, aux scooters et aux fauteuils roulants électriques ainsi qu'aux voitures hybrides rechargeables et aux voitures tout électriques. Parmi ces matériaux, mentionnons le graphite, les nanotitanates, les liquides ioniques et le phosphate de fer lithié.



Pour nos besoins d'impression et de reprographie, nous n'utilisons que du papier écologique.

Tous les ans, nous recyclons des tonnes de métal.

Dans le canton de Roxton, les berges érodées de la rivière Noire et leur couvert végétal ont été restaurés grâce à une aide financière d'Hydro-Québec.

■ Hydro-Québec a poursuivi sa participation à la démarche *allégo*, une initiative de l'Agence métropolitaine de transport de Montréal qui a pour but de favoriser l'utilisation d'autres moyens de transport que l'automobile en solo pour les déplacements domicile-travail. L'entreprise a mis un parc de vélos libre-service à la disposition de son personnel et créé des mesures pour encourager le transport en commun, le covoiturage et les déplacements actifs, à pied ou à vélo. En 2008, 37 % des employés utilisaient leur voiture en solo comme principal mode de transport pour se rendre au travail.

■ L'utilisation de papier écologique pour les besoins d'impression et de reprographie d'Hydro-Québec a permis de sauver 13 000 arbres et d'économiser 18 millions de litres d'eau en 2008. De plus, l'entreprise a réduit de 87 tonnes sa consommation de papier à des fins de reprographie.

■ En 2008, Hydro-Québec a recyclé 1 474 tonnes de papier et de carton ainsi que 13 123 tonnes de métal.

■ Dans le cadre du concours *Mérite de l'environnement et du développement durable 2008*, l'unité responsable des lignes souterraines à Hydro-Québec TransÉnergie a été récompensée pour son initiative de revaloriser les structures d'acier qui soutiennent les extrémités des câbles dans les postes de transport. Lors du démantèlement du poste Guy, 18 charpentes métalliques ont été récupérées et confiées au CFER Normand-Maurice. Après avoir été nettoyées, coupées, percées, réassemblées et peinturées, ces structures ont été réutilisées dans le poste Dorchester.

■ Hydro-Québec récupère les huiles isolantes usées provenant de ses équipements. En 2008, elle a décontaminé et régénéré 93 % des huiles contaminées pour les réutiliser dans ses transformateurs. Le reste a été valorisé à d'autres fins.

Pour un mieux-être collectif

Présente sur tout le territoire, Hydro-Québec s'assure que ses projets d'équipement et ses installations sont acceptés par les collectivités et bien intégrés dans le milieu. En particulier, nous veillons à préserver les paysages et la qualité de vie des citoyens qui vivent à proximité de nos installations. De plus, nous appuyons un grand nombre d'initiatives locales à caractère social ou en faveur de l'environnement.

■ En 2008, la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement a accordé 1,5 M\$ pour la réalisation de 20 projets dans 12 régions du Québec. Par exemple, l'organisme Parc Nature de Pointeaux-Outardes a reçu 49 900 \$ pour un projet de protection des battures de Manicouagan et des bancs coquilliers.

■ Au titre du Programme de mise en valeur intégrée (PMVI) d'Hydro-Québec, et plus précisément dans le cadre du projet de ligne à 230 kV de Rimouski-Les Boules, les municipalités régionales de comté (MRC) de Rimouski-Neigette, de La Mitis et de Matane ainsi que plusieurs municipalités qui en font partie recevront une somme globale de 697 900 \$ pour la réalisation de projets de mise en valeur des milieux naturel et humain. Le PMVI est destiné aux collectivités touchées par des projets de développement du réseau de transport d'électricité.

■ De concert avec Tourisme Suroît, la MRC de Beauharnois-Salaberry développe actuellement un concept muséal à ciel ouvert visant à exploiter diverses thématiques en lien avec les éléments du milieu que les utilisateurs des pistes cyclables seront à même d'apprécier. Comme elle exploite d'importantes installations dans la région, Hydro-Québec participe à cette initiative en fournissant de l'information aux muséologues chargés du projet et en collaborant à la mise en place d'une halte sur l'hydroélectricité, qui sera inaugurée au printemps 2009.

■ Pour préserver certains paysages, nous avons réalisé 14 000 nouveaux branchements domestiques en souterrain en 2008, soit 30 % du total.

Contribuer à l'essor
de l'économie
québécoise



Claudia Ménard, employée de la sécurité industrielle, accompagne les visiteurs à la centrale de l'Eastmain-1.

Relève et préservation des expertises : des enjeux importants

Le maintien d'effectifs qualifiés dans tous les métiers de l'électricité représente un enjeu majeur pour la réalisation des objectifs commerciaux d'Hydro-Québec. C'est pourquoi nous misons sur le *Plan corporatif de soutien à la relève* pour gérer au mieux le remplacement d'une partie importante de nos effectifs, tout en perpétuant et en actualisant notre savoir-faire. Ce plan couvre plusieurs leviers du renouvellement des compétences, dont les campagnes de promotion, les stratégies de recrutement, les processus de dotation, les activités de formation et les mécanismes de transmission des connaissances.

Parallèlement, nous accordons beaucoup d'attention à l'accueil de la relève et nous mesurons la satisfaction des nouveaux employés afin d'améliorer nos efforts d'intégration. Nous veillons aussi au maintien d'un climat favorable au sein de l'entreprise, ce qui nous a amenés, par exemple, à renouveler plusieurs conventions collectives avant échéance.



Alain Gervais, concepteur en formation à Hydro-Québec Distribution, en compagnie de Martin Bizier, joueur, dans le cadre d'un atelier de formation.



Martine Ouellet, employée chevronnée, collabore avec la stagiaire Rose-Anne Déry à la préparation d'une campagne publicitaire. Rose-Anne fait maintenant partie de la relève hydro-québécoise.

- Afin de prévenir la perte d'expertise que pourrait entraîner l'accélération des départs à la retraite, nous avons établi un diagnostic pour chacun des métiers de l'électricité en 2007, ce qui nous a permis de déterminer les compétences et les métiers les plus à risque ainsi que les mesures à prendre. En 2008, la Haute direction a accordé une attention toute particulière au risque associé aux savoir-faire de l'entreprise et en a tenu compte dans l'établissement du *Plan d'affaires 2009*.
- D'après le sondage *Écoute du personnel*, auquel 14 366 employés ont répondu, le taux de satisfaction générale et l'indice global de mobilisation se sont établis respectivement à 8,42 et à 6,87, des résultats semblables à ceux de 2007.
- D'après le sondage *Écoute des nouveaux employés*, le taux de satisfaction de la relève à l'égard de l'accueil et de l'intégration a atteint 8,4 sur une échelle de 10, en hausse de 0,1 par rapport à 2007. Mentionnons que 66 % des 1 252 employés embauchés en 2008 avaient moins de 35 ans.
- Sur les 2 835 employés permanents admissibles à la retraite en 2008, 896 ont quitté l'entreprise, comparativement à 758 sur 2 860 en 2007.
- Hydro-Québec est partenaire fondateur de l'Institut en génie de l'énergie électrique du Québec. En 2008, nous avons décerné 15 bourses d'études et 34 bourses de déplacement à 41 étudiants de l'Institut, pour un total de 93 000 \$. Mentionnons aussi qu'Hydro-Québec a recruté 107 nouveaux diplômés de l'Institut depuis la création de celui-ci en 2001, dont 20 en 2008.
- Hydro-Québec a offert des stages à 170 étudiants des premier et deuxième cycles universitaires. L'entreprise a également accueilli 35 cégépiens, principalement dans le domaine de l'électronique industrielle.

- En 2008, nous avons consacré 4,0 % de la masse salariale à des programmes de formation, et 16 329 employés ont participé à au moins une activité de formation.
- Au chapitre de la diversité, nous avons poursuivi la préparation d'un plan d'action pour la période 2009-2012 en vue d'harmoniser le profil de notre main-d'œuvre avec celui du marché, compte tenu des taux de disponibilité que la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a établis pour quatre groupes cibles, soit les femmes, les Autochtones ainsi que les minorités ethniques et visibles, auxquels s'ajouteront les personnes handicapées en 2009. Nous soumettrons notre programme d'accès à l'égalité en emploi à la Commission au printemps 2009.
- Le taux de fréquence des accidents du travail est demeuré relativement stable par rapport à 2007, s'établissant à 3,29 par 200 000 heures travaillées.
- Aux termes d'une politique intitulée Nos ressources humaines, Hydro-Québec s'est engagée à maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire pour son personnel. En 2008, plusieurs actions ont été menées en ce sens, notamment la mise en ligne d'une capsule d'information sur les lois et règlements en matière de santé et de sécurité au travail.
- Plusieurs mois avant leur échéance, nous avons renouvelé sept des huit conventions collectives avec notre personnel syndiqué – jusqu'en 2013 ou en 2014, selon le cas. Ces sept conventions régissent 91 % des syndiqués d'Hydro-Québec.



Mention d'excellence, catégorie Organismes publics, de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, attribuée à Hydro-Québec pour un treuil à élingues conçu par Hugues Carrière et Dany Tremblay.

En compagnie du pdg, les présidents des syndicats dont les conventions collectives ont été renouvelées en 2008. Au premier plan, Michel Trudeau, Thierry Vandal, Josée Durand, Claude Arseneault et Guy Trudel. À l'arrière-plan, Christian Tamborini, Benoît Bouchard et Richard Perreault.

Favoriser les retombées régionales

Tous les ans, Hydro-Québec investit des sommes considérables au titre de ses activités d'exploitation et de ses projets d'équipement. Les retombées de ces investissements se chiffrent en milliards de dollars et en milliers d'emplois répartis sur l'ensemble du territoire québécois.

Acquisitions de biens et de services (G\$)^a

2004	2005	2006	2007	2008
2,4	2,4	2,7	2,6	2,7

■ Nos acquisitions globales de biens et de services (au Québec et hors Québec) ont totalisé 2 660 M\$ en 2008, contre 2 586 M\$ en 2007, répartis comme suit :

- 1 311 M\$ pour l'achat de biens,
- 30 M\$ pour la location de biens,
- 912 M\$ pour les travaux et les services spécialisés,
- 407 M\$ pour les services professionnels.

■ Les acquisitions de biens et de services auprès d'entreprises établies au Québec se sont chiffrées à 2 372 M\$, soit 89 % du total.

■ Le nombre d'emplois soutenus au Québec par nos acquisitions globales de biens et de services est évalué à 16 726, dont 11 462 emplois directs.

■ Pour assurer la continuité de nos approvisionnements en biens et services et bénéficier de conditions avantageuses dans un contexte où les délais de livraison pour certains biens essentiels s'allongent, Hydro-Québec mise sur des stratégies

qui ont fait leurs preuves. Par exemple, nous continuons de diversifier notre bassin de fournisseurs tout en resserrant nos liens avec les plus importants d'entre eux, particulièrement les fabricants d'appareillage électrique.

■ En 2008, nos projets hydroélectriques ont généré 4 217 emplois de chantier^b pour des entrepreneurs.

Les communautés locales, nos partenaires

Pour assumer au mieux sa responsabilité sociale, Hydro-Québec mise sur des partenariats avec les communautés locales, les organismes socioéconomiques et les regroupements de citoyens. Cette approche lui permet de s'assurer de l'acceptabilité de ses projets et de maximiser les retombées économiques de ses activités. L'entreprise contribue également au développement des régions et participe à la formation de la relève.

■ Dans le cadre du projet du complexe hydroélectrique de la Romaine, Hydro-Québec a signé une entente de partenariat avec la municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie en janvier 2008 en vue de maximiser les retombées du projet pour le milieu d'accueil. L'entreprise a également signé des ententes avec les communautés innues de Nutashkuan (juillet), de Pakua Shipi et d'Unamen Shipu (octobre). Ces ententes prévoient la création de fonds qui serviront à financer des projets de nature économique, communautaire ou culturelle ainsi que des activités traditionnelles et des programmes de formation professionnelle. De plus, il est entendu que les trois communautés participeront à la construction des ouvrages et au suivi environnemental. Mentionnons enfin qu'un accord de principe relatif au projet de la Romaine a été conclu avec la communauté innue d'Ekuanitshit en octobre.

a) Ces données excluent les acquisitions de la Société d'énergie de la Baie James.

b) Ces données comprennent les projets réalisés par la Société d'énergie de la Baie James.



Nouvelle cour d'entreposage de bois traité. Des bacs récupèrent les eaux de ruissellement qui risquent d'être contaminées par les agents de préservation du bois.

Un transformateur de 160 tonnes sur un train porteur à essieux multiples. Nous assurons le transport d'équipements lourds vers tous nos chantiers.

Retombées régionales des acquisitions d'Hydro-Québec (k\$)^{a, b}

Région administrative du Québec	Acquisitions de services ^c	Acquisitions de biens ^d	Total
Abitibi-Témiscamingue (08)	21 250	13 568	34 818
Bas-Saint-Laurent (01)	6 372	4 799	11 171
Capitale-Nationale (03)	121 875	34 377	156 252
Centre-du-Québec (17)	82 219	32 723	114 942
Chaudière-Appalaches (12)	50 999	26 962	77 961
Côte-Nord (09)	41 358	8 598	49 956
Estrie (05)	9 423	17 697	27 120
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11) ^e	6 723	563	7 286
Lanaudière (14)	27 051	30 353	57 404
Laurentides (15)	33 768	21 822	55 590
Laval (13)	111 851	36 152	148 003
Mauricie (04)	110 622	47 374	157 996
Montérégie (16)	101 990	237 957	339 947
Montréal (06)	384 124	570 995	955 119
Nord-du-Québec (10)	16 015	6 178	22 193
Outaouais (07)	5 930	18 943	24 873
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	105 575	25 710	131 285
Total	1 237 145	1 134 771	2 371 916

a) Montants facturés par des fournisseurs établis dans la région administrative.

b) Ces données excluent les acquisitions de la Société d'énergie de la Baie James.

c) Services spécialisés, services professionnels et travaux.

d) Achat et location de biens.

e) Dans la municipalité régionale de comté de Matane et la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les contrats attribués au titre du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour la fourniture d'énergie éolienne ont généré des retombées évaluées à 128 M\$ en 2008.



Paul Coonishish, de la Compagnie de construction et de développement crie, sur l'un des chantiers de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, à la Baie-James.

Benoît Vanier et ses collègues à bord d'un des véhicules hybrides faisant partie du parc automobile d'Hydro-Québec. L'utilisation de véhicules moins énergivores illustre l'engagement de l'entreprise en faveur de pratiques écoresponsables.

Contribution d'Hydro-Québec à l'économie québécoise

	2008	2007
Dividendes déclarés (M\$)	2 252	2 095
Taxe sur le capital (M\$)	202	278
Taxe sur les services publics (M\$)	302	240
Redevances hydrauliques (M\$)	546	263
Taxes municipales, scolaires et autres (M\$)	37	35
Frais de garantie relatifs aux emprunts payés à l'actionnaire (M\$)	167	169
Pourcentage des acquisitions effectuées auprès d'entreprises québécoises	89	94
Emplois directs soutenus par les acquisitions, y compris les achats hors Québec (années-personnes)	11 462	13 000
Crédits de mise en valeur intégrée (M\$) ^a	0,2	4,5

a) Dans le cadre du Programme de mise en valeur intégrée, Hydro-Québec verse aux collectivités touchées par ses grands projets d'équipements de transport l'équivalent de 1 % du coût capitalisé des équipements.

■ En 2008, le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert a généré des emplois équivalant à 4 023 années-personnes (y compris le personnel d'Hydro-Québec); 16,5 % de la main-d'œuvre provenait des communautés crie et jamésiennes. Les travailleurs issus de ces communautés étaient majoritairement à l'emploi d'entreprises crie qui ont obtenu divers contrats sur le chantier : déboisement, conciergerie, alimentation, construction, entretien et gérance.

■ Soucieuse de communiquer de façon claire et transparente avec l'ensemble de sa clientèle, Hydro-Québec a instauré divers programmes destinés aux communautés culturelles de la région de Montréal, en partenariat avec des organismes d'accueil et d'intégration. Pour sensibiliser des jeunes issus de ces communautés aux métiers de l'électricité, l'entreprise a également organisé des visites de son centre de formation en distribution souterraine, en collaboration avec l'Association des ingénieurs et scientifiques haïtieno-canadiens et le Quebec Board of Black Educators.

■ Hydro-Québec élabore des outils pédagogiques pour les enseignants du préscolaire, du primaire et du secondaire afin de les aider à couvrir des matières comme l'électricité, le développement durable et l'efficacité énergétique. En 2007-2008, environ 1 500 jeunes ont appris, grâce au jeu *Envirovolt*, à maîtriser les enjeux environnementaux liés à la construction d'un réseau électrique ou d'un barrage.

Rayonnement international

Hydro-Québec participe activement aux activités et aux initiatives d'organisations comme l'Association internationale pour l'hydro-électricité, le Conseil mondial de l'énergie, le Conseil International des Grands Réseaux Électriques, le Centre Jacques Cartier et le e8. Nous partageons également notre savoir-faire avec des pays en développement dans le cadre de projets de coopération.



Le nouveau centre d'interprétation de la centrale de la Rivière-des-Prairies, à Montréal. Chaque année, Hydro-Québec offre des visites scolaires et grand public dans diverses installations à l'échelle du Québec.

Le Sommet annuel du e8 qui s'est tenu à La Malbaie en 2008 a réuni les présidents des dix principales entreprises d'électricité des pays membres du G8.

- En juin 2008, le président-directeur général d'Hydro-Québec, M. Thierry Vandal, a présidé le Sommet annuel du e8 à La Malbaie, au Québec. Sur le thème *Les changements climatiques et la technologie*, cet événement réunissait les présidents des dix principales entreprises d'électricité des pays membres du G8. Rappelons que le e8 est une organisation internationale qui s'intéresse aux grands enjeux dans le secteur de l'électricité et qui joue un rôle actif dans la promotion du développement durable.

- En août 2008, Hydro-Québec a participé à la 42^e Session du Conseil International des Grands Réseaux Électriques (CIGRÉ), à Paris. Les délégués ont pu assister à des conférences et échanger avec leurs homologues sur les problèmes techniques de l'heure de même que sur les derniers progrès dans le domaine des réseaux de transport. Près de 4 000 représentants de différents pays ont assisté à cette manifestation.

- Dans le cadre des Vingt-et-Unièmes Entretiens du Centre Jacques Cartier, qui se sont déroulés au Québec du 3 au 10 octobre 2008, Hydro-Québec a organisé un colloque d'une journée qui a connu beaucoup de succès, sur le thème *Électricité et changements climatiques : marchés du carbone et mesures d'adaptation*.

- En 2008, le Fonds Hydro-Québec pour la Francophonie a notamment :

- reconduit le financement d'un programme de soutien à Électricité d'Haïti pour le redressement du secteur de l'électricité de ce pays;
- financé des séminaires de formation pour des participants étrangers travaillant dans le domaine de l'énergie, en collaboration avec le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale, l'Université Senghor et l'Institut de l'énergie et de l'environnement de la Francophonie (IEPF);
- financé la participation d'Hydro-Québec au Colloque Défis énergétiques et environnementaux : solutions pour un développement durable, organisé par l'IEPF afin de souligner le 20^e anniversaire de cette organisation.



S'investir dans la vie culturelle et sociale

CRÉDIT : NICOLAS RUEL

Hydro-Québec s'est associée aux célébrations du 400^e anniversaire de la ville de Québec en commanditant *Le Moulin à images*, de Robert Lepage et d'Ex Machina. Projetée sur les 81 silos à grain du port de Québec, qui se transforment en un écran de taille inégalée, cette œuvre visuelle et sonore comprend quatre mouvements correspondant aux quatre siècles d'histoire de la ville. Ci-dessus, le chemin d'eau, qui représente l'âge de l'exploration et de la découverte.

Un engagement social fort

Acteur économique important, Hydro-Québec se veut aussi une entreprise citoyenne et responsable, comme en témoigne sa contribution à la société québécoise. En 2008, ses dons et commandites ont atteint 25,9 M\$. Tous les secteurs en ont bénéficié : culture, santé et aide humanitaire, éducation et jeunesse, développement socioéconomique, sport et environnement. Ainsi, fidèle à un engagement de 30 ans, Hydro-Québec a versé 3,5 M\$ à Centraide, plus une contribution de 3,2 M\$ provenant de ses employés, retraités et administrateurs.



CRÉDIT : YVES RENAUD



Orchestre Métropolitain du Grand Montréal, dirigé par Yannick Nézet-Séguin.



CRÉDIT : CHUQ

Madame Butterfly, œuvre présentée par l'Opéra de Montréal.

Le Centre hospitalier universitaire de Québec héberge le plus important centre francophone de recherche en santé d'Amérique.

Culture

■ Hydro-Québec soutient plusieurs grandes institutions culturelles, telles que Les Grands Ballets Canadiens de Montréal, le Monument-National, le Musée des beaux-arts de Montréal, le Musée de la civilisation (Québec), le Centre des sciences de Montréal, l'Opéra de Montréal, la Fondation Pointe-à-Callière, le Domaine Forget (Charlevoix) et le Centre d'arts Orford.

■ Hydro-Québec accorde également un appui financier à l'Orchestre Métropolitain du Grand Montréal de même qu'à l'ensemble des orchestres symphoniques du Québec. Commanditaire en titre de l'Orchestre symphonique de Montréal depuis 1999, l'entreprise s'est fortement associée à la programmation du 75^e anniversaire de cette institution dans le cadre de la saison 2008-2009. Le Concours Musical International de Montréal a aussi bénéficié d'une aide financière d'Hydro-Québec.

■ En 2008, nous avons commandité plusieurs compagnies théâtrales, dont le Théâtre Denise-Pelletier, l'Usine C, le Théâtre Prospero, le Théâtre du Nouveau Monde et le Théâtre La Licorne, à Montréal, le Théâtre de la Bordée, à Québec, le Théâtre de Baie-Comeau ainsi que le Théâtre La Rubrique et le théâtre de marionnettes Les Amis de Chiffon, à Saguenay.

■ Nous nous sommes associés à de nombreuses manifestations culturelles, dont Les FrancoFolies de Montréal, les Journées de la culture, le Festival d'été de Québec et le Carnaval de Québec, le Festival International des Rythmes du Monde, à Saguenay, Musiqu'en Nous et L'Outaouais en fête, le Festi Jazz international de Rimouski, le Festival des traditions du monde, à Sherbrooke, et le Mondial des Cultures de Drummondville.

Santé et aide humanitaire

■ En 2008, Hydro-Québec a soutenu plusieurs fondations et établissements engagés dans la recherche sur le cancer ou dans le soutien aux personnes atteintes du cancer : la Fondation Centre de cancérologie Charles-Bruneau, la division du Québec de la Société canadienne du cancer, la Fondation de l'Hôpital général juif et son projet Le Week-end pour vaincre le cancer du sein, le Centre universitaire de santé McGill, le Centre hospitalier de l'Université de Montréal, l'Institut du cancer de Montréal, la Fondation du cancer du sein du Québec, la Fondation québécoise du cancer et Leucan.

■ Nous avons également appuyé les fondations de nombreux hôpitaux : le Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine, l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, l'Hôpital Charles LeMoine (Montréal), le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, l'Hôpital de l'Enfant-Jésus et l'Hôpital du Saint-Sacrement (Québec), le Centre hospitalier régional de Baie-Comeau, le Centre hospitalier régional de Rimouski, le Centre hospitalier régional de Trois-Rivières, l'Hôpital régional de Saint-Jérôme, etc. De plus, nous avons soutenu la Fondation les petits trésors de l'Hôpital Rivière-des-Prairies, qui œuvre dans le domaine de la santé mentale des enfants, et contribué de nouveau à la campagne de financement du Centre hospitalier universitaire de Québec, avec une aide de 1,7 M\$ sur six ans.

■ Outre les organismes que nous avons aidés par l'entremise de Centraide, nous avons soutenu 141 organismes à vocation humanitaire, dont la YWCA de Québec, la Société de Saint-Vincent de Paul, la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés, La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Fondation de la Maison du Père.



CRÉDIT : FONDATION POUR L'ALPHABÉTISATION



CRÉDIT : JEAN-BATISTE BENAVENT



Une enfant découvre le plaisir de lire grâce aux initiatives de la Fondation pour l'alphabétisation.

Porte-parole du Défi sportif des athlètes handicapés depuis 1998, Chantal Petitclerc détient 21 médailles paralympiques et une médaille olympique.

La promenade Samuel-De Champlain, à Québec, un projet commandité par Hydro-Québec pour marquer le 400^e anniversaire de la ville.

Éducation et jeunesse

- Le soutien financier d'Hydro-Québec permet aux universités québécoises d'attribuer des bourses d'excellence et de réaliser diverses activités de développement. L'entreprise a renouvelé une entente de trois ans avec le Collège des administrateurs de sociétés de l'Université Laval. Elle s'est aussi associée à la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec pour la campagne de promotion de l'enseignement universitaire *Il faut le savoir*. En plus du soutien accordé aux chaires de recherche et des contrats de recherche attribués aux universités, Hydro-Québec aura consacré 3,7 M\$ au secteur de l'éducation en 2008.
- Nous avons aidé des organismes œuvrant auprès des jeunes en difficulté, comme la Fondation Père Sablon, l'Association sportive et communautaire du Centre-Sud, Intégration Jeunesse du Québec, la Fondation Québec Jeunes, la Fondation pour l'alphabétisation, le Club des petits déjeuners du Québec et la Fondation des Auberges du cœur.
- Pour encourager la relève, nous avons soutenu différentes activités, telles que les Expo-sciences du Conseil de développement du loisir scientifique et la 9^e édition de l'événement Les filles et les sciences, un duo électrisant! Mentionnons également les Jeux de Génie, la Compétition québécoise d'ingénierie et les 10^{es} Olympiades québécoises de la formation professionnelle et technique.

Développement socioéconomique

- Dans le prolongement de ses activités, Hydro-Québec noue des partenariats avec des organismes socioéconomiques et des regroupements de gens d'affaires. Par exemple, nous appuyons plusieurs chambres de commerce, l'Association des ingénieurs-conseils du Québec, l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie, l'Union des municipalités du Québec, l'Ordre des ingénieurs du Québec, la Fédération Québécoise

des Municipalités, l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec, l'Association canadienne de l'hydro-électricité, l'Association de l'industrie électrique du Québec et Sous-Traitance Industrielle Québec.

Sport

- Partenaire de la Fondation de l'athlète d'excellence du Québec, Hydro-Québec a financé l'attribution de 37 bourses à de jeunes athlètes dans les catégories Relève et Élite.
- Le Défi sportif des athlètes handicapés a de nouveau bénéficié de notre appui (pour la 25^e édition de cet événement), de même que les Jeux nationaux d'hiver Québec 2008 et les Olympiques spéciaux Québec.
- Nous avons apporté notre concours à un nouveau volet des Jeux du Québec, intitulé Mes premiers Jeux. Cette initiative vise à initier les jeunes à la compétition sportive et à favoriser leur participation aux Jeux du Québec régionaux.

Environnement

- Hydro-Québec a financé diverses initiatives dans le domaine de l'environnement. En plus du Salon national de l'environnement, mentionnons la Conférence internationale de Québec 2008 – Évaluation environnementale et énergie, qui était organisée par l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts et par le Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale. À cela s'ajoutent les 20 projets qui ont été appuyés par la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement.
- Entre autres organismes qui ont bénéficié de notre soutien financier, citons : l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, l'Association québécoise de vérification environnementale, l'Association des biologistes du Québec, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique, la Fondation québécoise en environnement et le Centre international Unisféra.

Revue financière

Analyse par la Direction

- 52 Vue d'ensemble
- 53 Résultats consolidés
- 55 Situation financière
- 58 Informations sectorielles
- 69 Perspectives
- 70 Gestion intégrée des risques d'entreprise

États financiers consolidés

- 74 Rapport de la Direction
- 75 Rapport des vérificateurs
- 76 États consolidés des résultats
- 76 États consolidés des bénéfices non répartis
- 77 Bilans consolidés
- 78 États consolidés des flux de trésorerie
- 79 États consolidés du résultat étendu
- 80 Notes afférentes aux états financiers consolidés

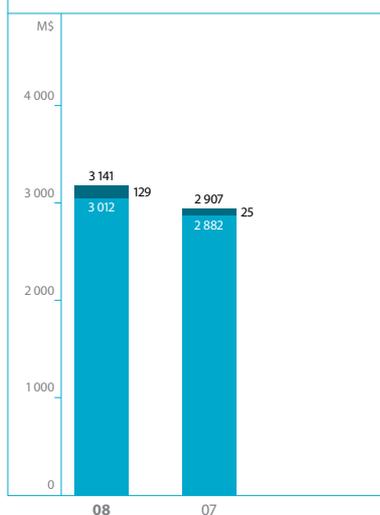
- 103 Rétrospective quinquennale
- 106 Données financières trimestrielles consolidées

L'analyse par la Direction doit être lue conjointement avec les états financiers consolidés d'Hydro-Québec et les notes afférentes. L'information financière présentée ci-après et les sommes inscrites dans les tableaux sont exprimées en dollars canadiens, sauf indication contraire. Les états financiers consolidés tiennent compte de certaines pratiques comptables propres aux entreprises réglementées. Les éléments visés par ces pratiques sont détaillés à la note 3 afférente aux états financiers consolidés.

Hydro-Québec tient à rappeler que cette analyse, et principalement la section Perspectives, contient des énoncés basés sur des estimations et sur des hypothèses concernant ses résultats futurs et le cours des événements. Étant donné les incertitudes et les risques inhérents à tout énoncé prospectif, les résultats réels d'Hydro-Québec pourraient différer sensiblement des résultats prévus. Par ailleurs, certaines données financières et d'exploitation des années antérieures ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant. Signalons enfin que les renseignements contenus dans la présente analyse tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 13 mars 2009.

Analyse
par la Direction
Vue d'ensemble

Bénéfice net



■ Bénéfice provenant des activités poursuivies
■ Bénéfice provenant des activités abandonnées

Le bénéfice net a atteint 3 141 M\$, en hausse de 234 M\$ par rapport à 2007. Cette augmentation résulte d'une croissance de 380 M\$ des exportations nettes d'électricité d'Hydro-Québec Production, qui correspondent aux ventes d'électricité hors Québec diminuées des achats d'électricité à court terme liés aux exportations, et d'un gain non récurrent de 126 M\$ lié aux ajustements de prix prévus au contrat de vente de la participation dans Transelec, au Chili. Les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec Production ont totalisé 552 M\$, comparativement à 267 M\$ en 2007. Notons que le bénéfice provenant des activités poursuivies de 2008 est le plus élevé de l'histoire d'Hydro-Québec.

Les produits ont totalisé 12 717 M\$, en hausse de 387 M\$ (3 %) sur l'année précédente. Les produits des ventes d'électricité ont atteint 12 364 M\$, contre 11 985 M\$ en 2007, soit une augmentation de 379 M\$ attribuable à la progression des ventes d'électricité au Québec (77 M\$) et hors Québec (302 M\$).

Les charges totales ont atteint 7 260 M\$, soit 324 M\$ de plus qu'en 2007. Cet écart s'explique notamment par une hausse de 328 M\$ de la charge d'amortissement des actifs et des passifs réglementaires liés aux écarts de coûts de transport et d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, qui a été comptabilisée selon les modalités établies par la Régie de l'énergie. Par ailleurs, les achats d'électricité postpatrimoniale effectués par cette division ont diminué de 228 M\$. La taxe sur le capital a diminué de 76 M\$, en raison principalement de la baisse du taux de taxation, alors que les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec Production ont augmenté de 285 M\$. Rappelons qu'en 2007, année de transition, la règle du demi-taux s'appliquait.

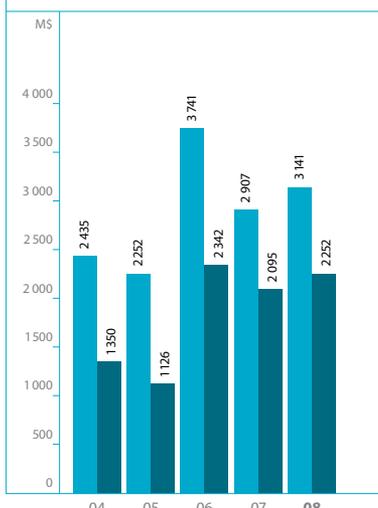
Le rendement des capitaux propres s'est chiffré à 15,4 %, contre 15,0 % en 2007. Cet indicateur atteste notre bonne performance financière.

Les fonds générés par l'exploitation ont totalisé 5,0 G\$. Ils ont notamment permis de verser les dividendes de 2 095 M\$ déclarés pour 2007 et de financer une bonne partie de nos investissements. L'importance de ceux-ci, qui ont atteint 4,0 G\$ en 2008 contre 3,6 G\$ en 2007, confirme la poursuite de nos grands projets dans les secteurs Production et Transport. Soulignons à cet égard les travaux sur le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert et la construction de l'interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario.

Les dividendes déclarés pour la période 2004-2008 totalisent 9,2 G\$, dont 2 252 M\$ pour 2008.

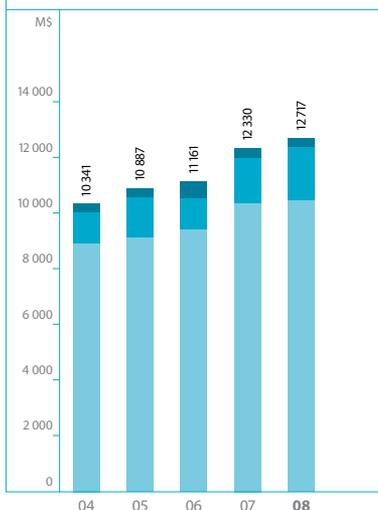
Résultats consolidés

Bénéfice net et dividendes déclarés



■ Bénéfice net
■ Dividendes déclarés

Produits



■ Ventes d'électricité au Québec
■ Ventes d'électricité hors Québec
■ Autres produits

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2008.

Le bénéfice net s'est établi à 3 141 M\$, contre 2 907 M\$ en 2007. Cette hausse de 234 M\$ s'explique par une croissance de 380 M\$ des exportations nettes d'électricité d'Hydro-Québec Production et par un gain de 126 M\$ lié aux ajustements de prix prévus au contrat de vente de la participation dans Transelec, au Chili. Ces facteurs ont toutefois été atténués par une augmentation de 285 M\$ des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec Production.

Les produits ont augmenté de 387 M\$ pour atteindre 12 717 M\$. Les produits des ventes d'électricité ont progressé de 379 M\$ pour s'établir à 12 364 M\$. Au Québec, ils se sont chiffrés à 10 445 M\$, en hausse de 77 M\$ par rapport à 2007. Sur les marchés hors Québec, ils ont totalisé 1 919 M\$, en hausse de 302 M\$. Quant aux autres produits, ils se sont établis à 353 M\$, comparativement à 345 M\$ en 2007. Cette augmentation est notamment attribuable à une hausse des produits des services de transport de point à point fournis à des clients externes.

Au Québec, la hausse de 77 M\$ des produits des ventes d'électricité résulte essentiellement des ajustements tarifaires des 1^{er} avril 2007 et 2008, qui ont été atténués par l'effet des températures moins froides en 2008 et par une baisse de la demande, notamment dans la catégorie industrielle.

Sur les marchés hors Québec, la hausse de 302 M\$ s'explique principalement par la croissance des exportations d'Hydro-Québec Production.

Les charges totales ont atteint 7 260 M\$, soit 324 M\$ de plus qu'en 2007.

Les charges d'exploitation ont totalisé 2 497 M\$ en 2008, par rapport à 2 541 M\$ en 2007, soit une baisse de 44 M\$. L'impact de l'indexation et de l'inflation, atténué par les gains d'efficacité réalisés, s'est traduit par une augmentation des charges de 40 M\$. La croissance des activités, associée à la mise en service de la centrale de la Péribonka et à certains travaux spécifiques approuvés par la Régie de l'énergie et liés à la performance du réseau de distribution, a quant à elle entraîné une hausse de 10 M\$. Par ailleurs, le rétablissement du service à la suite des événements climatiques survenus en 2008 a occasionné des dépenses additionnelles de 13 M\$. Toutefois, ces facteurs ont été plus que compensés par une diminution de 125 M\$ du coût de retraite, en raison de l'effet actuariel de la hausse des taux d'intérêt à long terme sur les marchés financiers.

Les achats d'électricité et de combustible se sont établis à 1 406 M\$ en 2008, comparativement à 1 555 M\$ en 2007. Cet écart s'explique surtout par une réduction des achats d'électricité postpatrimoniale effectués par Hydro-Québec Distribution.

La charge d'amortissement a totalisé 2 336 M\$, en hausse de 345 M\$ par rapport à 2007. Cet écart s'explique principalement par une augmentation de 328 M\$ de la charge d'amortissement des actifs et des passifs réglementaires liés aux écarts de coûts de transport et d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution, qui a été comptabilisée selon les modalités établies par la Régie de l'énergie. En effet, l'amortissement de l'actif réglementaire afférent au coût du service de transport pour l'alimentation de la charge locale pour les années 2005 à 2007 a atteint 243 M\$ en 2008 comparativement à 70 M\$ en 2007, soit une hausse de 173 M\$. De plus, l'amortissement du passif réglementaire afférent aux écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale a réduit la charge d'amortissement de 60 M\$ en 2008 alors qu'il l'avait réduite de 215 M\$ en 2007, ce qui s'est traduit par une hausse de 155 M\$. Précisons que l'amortissement de ces deux éléments a été pris en compte dans l'établissement des tarifs d'électricité entrés en vigueur en avril 2008 et 2007.

Les taxes se sont élevées à 1 093 M\$, en hausse de 273 M\$ sur 2007. Cette hausse résulte essentiellement d'une augmentation de 285 M\$ des redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec Production. Rappelons qu'en 2007, année de transition, la règle du demi-taux s'appliquait. La taxe sur le capital a diminué de 76 M\$ en raison surtout de la baisse du taux de taxation, qui est passé de 0,49 % à 0,36 %.

Les reports réglementaires de 2008 ont conduit à la constatation d'actifs réglementaires de 130 M\$ et d'un passif réglementaire de 58 M\$. Ceux-ci se rapportent essentiellement aux écarts des revenus liés aux aléas climatiques et aux écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoine.

En ce qui concerne les écarts des revenus liés aux aléas climatiques, un actif réglementaire de 126 M\$ a été comptabilisé au titre des écarts entre les revenus de transport et de distribution réels d'Hydro-Québec Distribution et les revenus prévus dans les dossiers tarifaires selon la normale climatique. Cette pratique comptable est conforme au principe réglementaire de nivellement pour aléas climatiques approuvé par la Régie de l'énergie. La comptabilisation de cet actif réglementaire a fait suite à l'inclusion d'un mécanisme d'amortissement de ces écarts dans la demande tarifaire 2009-2010 d'Hydro-Québec Distribution.

Pour ce qui est des écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoine, un passif réglementaire de 58 M\$ a été enregistré pour tenir compte du fait que les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoine ont été inférieurs aux coûts prévus aux fins de l'établissement des tarifs d'électricité par la Régie de l'énergie.

Les frais financiers ont totalisé 2 445 M\$, contre 2 512 M\$ en 2007, soit une diminution de 67 M\$. Cet écart est partiellement attribuable à une augmentation des frais financiers capitalisés, qui sont présentés en diminution des frais financiers. La hausse de la valeur moyenne des immobilisations en cours, en raison notamment de la poursuite des travaux sur le chantier de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, a eu pour effet d'augmenter les frais financiers capitalisés. L'écart tient également à l'effet de la conversion en dollars canadiens du fonds de roulement en dollars américains, compte tenu de la dépréciation du dollar canadien au cours du dernier trimestre.

Les activités abandonnées ont contribué à hauteur de 129 M\$ au bénéfice net, contre 25 M\$ en 2007. Le bénéfice de 2008 résulte essentiellement d'un gain de 126 M\$ lié aux ajustements de prix prévus au contrat de vente de la participation dans Transelec, au Chili. Ces ajustements faisaient suite à la publication d'un décret ministériel établissant la valeur aux fins réglementaires de la base d'actifs du réseau troncal de Transelec et à l'effet rétrospectif de cette révision de valeur sur les revenus de Transelec pour la période du 13 mars 2004 au 30 juin 2006. Rappelons que le bénéfice de 2007 comprenait un gain de 18 M\$ sur la vente de la participation dans DirectLink, en Australie.

	2008	2007
RÉSULTATS ET DIVIDENDES (M\$)		
Produits	12 717	12 330
Bénéfice d'exploitation	5 457	5 394
Bénéfice provenant des activités poursuivies	3 012	2 882
Bénéfice net	3 141	2 907
Dividendes déclarés	2 252	2 095
BILANS (M\$)		
Actif total	66 774	64 866
Immobilisations corporelles	54 987	53 291
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	36 415	34 534
Capitaux propres	22 062	20 892
RATIOS		
Couverture des intérêts	2,12	2,13
Rendement des capitaux propres (%)	15,4	15,0
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%)	23,7	23,4
Taux de capitalisation (%)	37,7	37,5
Taux d'autofinancement (%)	44,9	61,9

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2008.

Situation financière

Activités d'exploitation

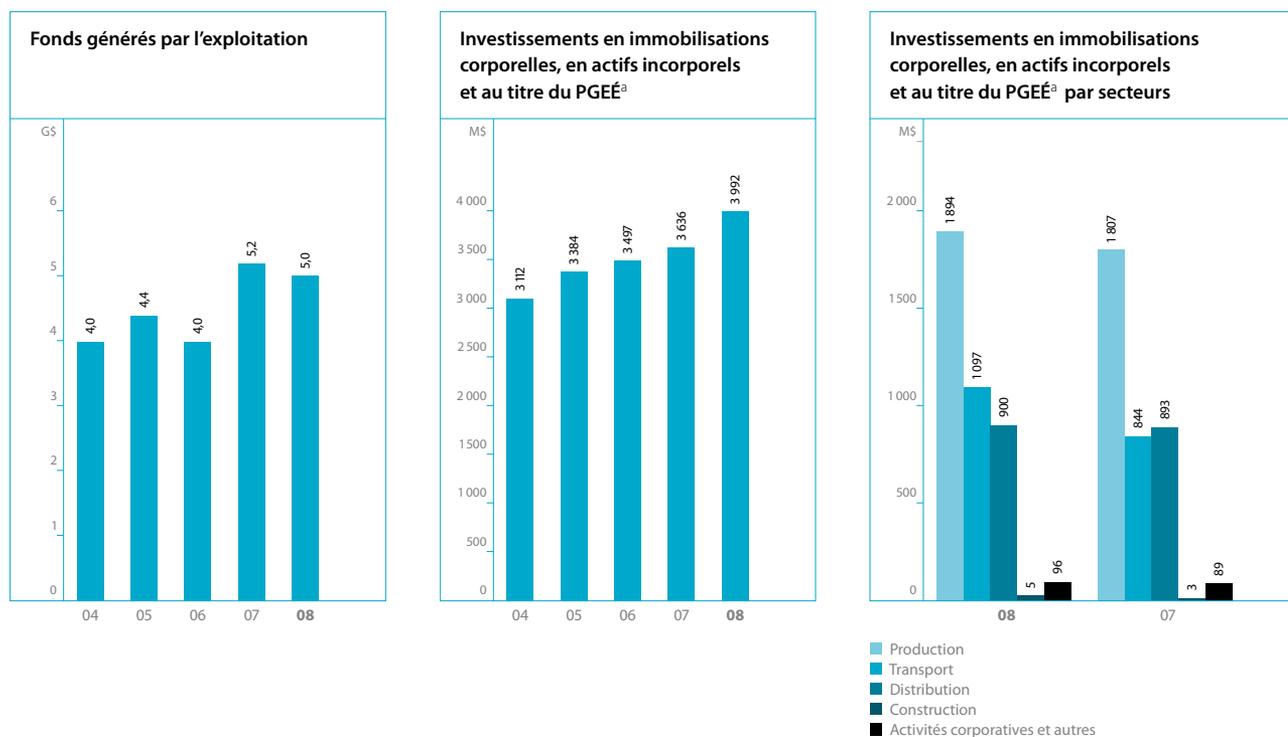
Les fonds générés par les activités d'exploitation ont totalisé 5,0 G\$ en 2008, contre 5,2 G\$ en 2007. Ces fonds ont notamment servi à financer une part importante du programme d'investissement et à payer les dividendes déclarés pour l'exercice 2007.

Activités d'investissement

En 2008, Hydro-Québec a consacré 4,0 G\$ à ses investissements en immobilisations corporelles, en actifs incorporels et au titre du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ), contre 3,6 G\$ en 2007. De ce montant, 2,3 G\$ ont été affectés aux projets de développement et 1,5 G\$ a été alloué au maintien ou à l'amélioration de la qualité des actifs, tandis que 0,2 G\$ a servi à la réalisation du PGEÉ.

Les investissements d'Hydro-Québec Production ont atteint 1 894 M\$ en 2008, comparativement à 1 807 M\$ en 2007. Comme prévu, une part importante de cette somme, soit 1 403 M\$, a été affectée à des projets de développement, notamment aux travaux sur les chantiers de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, de la Péribonka (où les deux derniers groupes de la centrale ont été mis en service en 2008), de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. Les sommes allouées aux activités courantes de maintien des actifs et à l'amélioration de ceux-ci se sont quant à elles chiffrées à 491 M\$. La majeure partie visait les travaux d'ingénierie et les activités d'approvisionnement relatifs au projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 ainsi que les travaux aux centrales de La Tuque, de Beauharnois et aux Outardes-4.

Les investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie ont totalisé 1 097 M\$ en 2008, dont environ 50 % avaient pour but d'augmenter la capacité de transit des installations et de raccorder au réseau de nouveaux équipements de production hydraulique et éolienne. Mentionnons à cet égard le raccordement au réseau des centrales de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, la poursuite des travaux visant l'intégration de la production des parcs éoliens de la péninsule gaspésienne ainsi que la construction de l'interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario, dont les composants seront mis en service en 2009 et en 2010. Le solde a été consacré à la pérennité du réseau de transport et à l'amélioration de la qualité du service.



a) PGEÉ : Plan global en efficacité énergétique

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2008.

Hydro-Québec Distribution a investi 664 M\$ en vue de répondre à la croissance du nombre d'abonnements, d'assurer la pérennité du réseau de distribution et d'améliorer la qualité du service. Elle a également consacré 236 M\$ à la mise en œuvre du PGÉE.

Rappelons qu'Hydro-Québec Équipement et la Société d'énergie de la Baie James réalisent les projets d'ingénierie, de construction et de réfection d'Hydro-Québec Production et d'Hydro-Québec TransÉnergie.

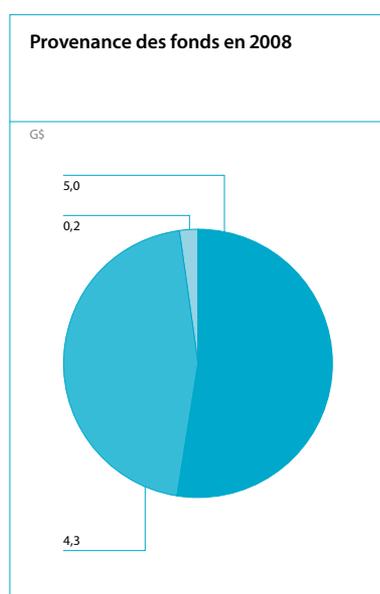
Activités de financement

L'émission de dette à long terme et les encaissements nets liés à la gestion du risque de crédit ont atteint 4,3 G\$ en 2008.

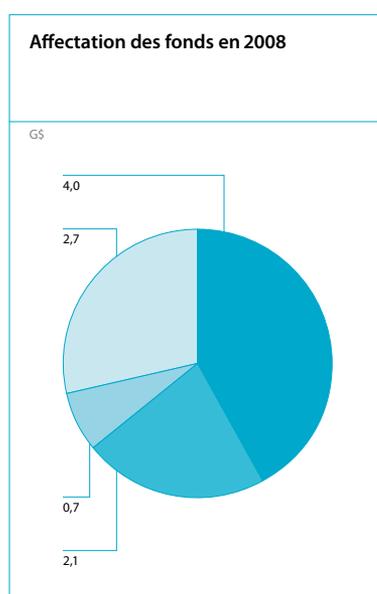
Une partie des fonds a été recueillie grâce à la réouverture, les 19 février, 25 avril, 16 mai et 2 septembre 2008, d'une émission d'obligations venant à échéance en février 2045, ce qui a permis de réunir 2 G\$ à un taux moyen de 4,91 %, exclusivement sur le marché canadien.

Hydro-Québec gère son risque de crédit par divers moyens, dont l'adoption de limites de crédit pour chaque contrepartie et la mise en place d'ententes de mitigation des risques. La variation de la valeur au marché des instruments financiers visés par ces ententes au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. En 2008, des encaissements nets de 2,3 G\$ ont été constatés à ce titre, et aucune contrepartie n'a failli à ses obligations.

L'ensemble des fonds recueillis a permis de financer une partie de nos investissements et a aussi servi à rembourser certaines dettes.



- Fonds générés par l'exploitation
- Émission de dette à long terme et encaissements nets liés à la gestion du risque de crédit
- Cession de participation et placements



- Investissements en immobilisations corporelles, en actifs incorporels et au titre du PGÉE^{a)}
- Dividendes de l'exercice 2007 versés en 2008
- Variation de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements temporaires
- Remboursement de dette à long terme

a) PGÉE : Plan global en efficacité énergétique

SOURCES DE FINANCEMENT PRÉAUTORISÉES

Type de financement	Volume autorisé	Marché	En cours au 31 décembre 2008
Marges de crédit	350 M\$ US ou 350 M\$ CA 40 M\$ CA 110 M\$ US		– – –
Ligne de crédit de soutien ^a	2 000 M\$ US		–
Papier commercial ^a	2 250 M\$ US ou l'équivalent en \$ CA	États-Unis ou Canada	91 M\$ CA
Billets à moyen terme ^a	3 000 M\$ US ou l'équivalent en d'autres monnaies 16 000 M\$ CA ou l'équivalent en \$ US	États-Unis Canada	440 M\$ US 10 986 M\$ CA

a) Financement garanti par le gouvernement du Québec.

COTES DE CRÉDIT

	2008		2007	
	Papier commercial	Long terme	Papier commercial	Long terme
Agences américaines				
Moody's	P-1	Aa2 stable	P-1	Aa2 stable
Fitch Ratings	F1+	AA- positif	F1+	AA- stable
Standard & Poor's	A-1+	A+	A-1+	A+
Agence canadienne				
DBRS	R-1 (moyen)	A (haut) stable	R-1 (moyen)	A (haut) stable

Dividendes et taux de capitalisation

Hydro-Québec ayant rempli toutes les conditions nécessaires, des dividendes de 2 252 M\$ ont été déclarés pour 2008. Compte tenu de ces dividendes, le taux de capitalisation s'établit à 37,7 %. Les dividendes déclarés pour la période 2004-2008 totalisent 9,2 G\$.

Informations sectorielles

En 2008 comme en 2007, les activités d'Hydro-Québec se répartissaient entre quatre secteurs d'exploitation, soit Production, Transport, Distribution et Construction, auxquels s'ajoutaient les Activités corporatives et autres.

Le 15 février 2008, la Régie de l'énergie a approuvé l'inclusion des actifs de télécommunications liés aux activités de transport dans la base de tarification d'Hydro-Québec TransÉnergie. Ces actifs, transférés du Groupe de la technologie à Hydro-Québec TransÉnergie, de même que les projets d'investissement connexes, sont donc réglementés depuis le 1^{er} janvier 2008. Toutefois, la gestion des activités de télécommunications demeure sous la responsabilité du Groupe de la technologie. Il est à noter que les coûts liés à ces actifs étaient déjà pris en compte dans l'établissement des tarifs.

Données financières sectorielles (M\$)						2008
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec ^a
Produits	6 997	2 785	10 602	2 416	1 188	12 717
Bénéfice net	2 137	481	421	–	90	3 141
Actif total	30 651	17 158	12 274	360	6 734	66 774

Données financières sectorielles (M\$)						2007
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Hydro-Québec ^a
Produits	6 752	2 822	10 508	2 150	1 212	12 330
Bénéfice net	2 077	396	395	–	27	2 907
Actif total	29 509	16 707	11 833	263	6 814	64 866

a) Ces données comprennent les éliminations intersectorielles présentées à la note 24 afférente aux états financiers consolidés.

Note : Certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de 2008.

Faits saillants sectoriels

Le secteur **Production** a inscrit un bénéfice net de 2 137 M\$ en 2008, comparativement à 2 077 M\$ en 2007, soit une hausse de 60 M\$. Les exportations nettes d'électricité ont augmenté de 380 M\$ alors que les résultats nets des contrats particuliers avec certains grands clients industriels au Québec ont diminué de 86 M\$, en raison des coûts additionnels de transport associés à ces contrats et établis selon les modalités de la Régie de l'énergie. Par ailleurs, la taxe sur le capital a diminué de 38 M\$ alors que les redevances hydrauliques ont augmenté de 285 M\$. Rappelons qu'en 2007, année de transition, la règle du demi-taux s'appliquait.

Le secteur **Transport** a réalisé un bénéfice net de 481 M\$, contre 396 M\$ en 2007. Cette hausse résulte notamment d'une augmentation de 18 M\$ des produits des services de transport de point à point par rapport à 2007. De plus, comme ces services ont généré des revenus de 203 M\$ alors que les prévisions approuvées par la Régie de l'énergie étaient de 204 M\$, la division a comptabilisé un actif réglementaire de 1 M\$ au titre des écarts des revenus des services de transport de point à point. Rappelons qu'en 2007, un passif réglementaire de 50 M\$ avait été inscrit à ce titre, d'où une augmentation de 51 M\$ du bénéfice en 2008. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par une diminution de 11 M\$ des revenus provenant du service de transport pour l'alimentation de la charge locale. Par ailleurs, la taxe sur le capital a diminué de 24 M\$.

Le secteur **Distribution** a enregistré un bénéfice net de 421 M\$, comparativement à 395 M\$ en 2007. L'augmentation de 85 M\$ des produits des ventes d'électricité et la réduction de 222 M\$ des achats nets d'électricité postpatrimoniale et des coûts de transport ainsi que la baisse de 13 M\$ de la taxe sur le capital ont été contrebalancées par une hausse de 343 M\$ de la charge d'amortissement des actifs et des passifs réglementaires liés principalement aux écarts de coûts de transport et d'approvisionnement, qui a été comptabilisée selon les modalités établies par la Régie de l'énergie.

Au chapitre des reports réglementaires, un montant de 71 M\$ a été comptabilisé en 2008, par rapport à 21 M\$ en 2007.

Le secteur **Construction** a inscrit un volume d'activité de 2 416 M\$, contre 2 150 M\$ en 2007. Comme en 2007, ce volume élevé s'explique par la réalisation de plusieurs projets d'envergure.

Production

Hydro-Québec Production

Gestion Production HQ inc.	100 %
Marketing d'énergie HQ inc.	100 %
H.Q. Energy Services (U.S.) Inc.	100 %
Bucksport Energy LLC	69,44 %
Société en commandite Betsiamites	86,31 %
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	34,2 %

□ Division d'Hydro-Québec

■ Filiale, coentreprise ou participation
détenue par Hydro-Québec et placée sous la
responsabilité d'Hydro-Québec Production

En vertu de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, Hydro-Québec Production est tenue de fournir à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. La division vend ses surplus de production sur les marchés déréglementés du nord-est du continent, y compris le Québec, aux prix du marché. Elle peut aussi participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

La division exploite un parc de 64 centrales. Ses investissements visent un double objectif : assurer la pérennité des installations existantes et poursuivre le développement du potentiel hydroélectrique du Québec.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net d'Hydro-Québec Production s'est chiffré à 2 137 M\$ en 2008, comparativement à 2 077 M\$ en 2007, soit une hausse de 60 M\$. Les exportations nettes d'électricité ont augmenté de 380 M\$ alors que les résultats nets des contrats particuliers avec certains grands clients industriels au Québec ont diminué de 86 M\$, en raison des coûts additionnels de transport associés à ces contrats et établis selon les modalités de la Régie de l'énergie. Par ailleurs, la taxe sur le capital a diminué de 38 M\$ alors que les redevances hydrauliques ont augmenté de 285 M\$. Rappelons qu'en 2007, année de transition, la règle du demi-taux s'appliquait.

Ventes d'électricité au Québec

En 2008, le volume des ventes d'électricité à Hydro-Québec Distribution a totalisé 170,2 TWh, contre 171,5 TWh en 2007, soit une baisse de 1,3 TWh. Les produits générés par ces ventes ont diminué de 83 M\$ pour s'établir à 4 839 M\$. Cette diminution résulte principalement de la baisse des ventes d'électricité postpatrimoniale par suite de l'approbation par la Régie de l'énergie des conventions qu'Hydro-Québec Production a conclues avec Hydro-Québec Distribution en vue de différer une partie des livraisons contractuelles (350 MW d'électricité de base et 250 MW d'électricité cyclable) prévues sur la période 2008-2011.

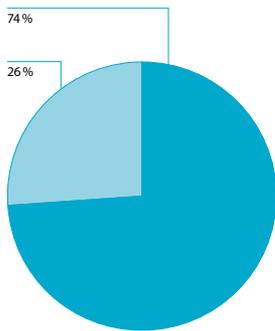
Ventes d'électricité hors Québec

Les ventes d'électricité hors Québec ont généré 1 897 M\$ pour 21,1 TWh en 2008, comparativement à 1 483 M\$ pour 17,5 TWh en 2007. Les ventes à court terme ont rapporté 1 677 M\$ pour 18,6 TWh, contre 1 258 M\$ pour 15,2 TWh en 2007, soit une augmentation de 419 M\$, surtout attribuable à la hausse du volume des ventes et à des conditions de marché favorables.

Les exportations nettes d'électricité ont atteint 1 484 M\$ en 2008 pour des sorties nettes des réservoirs de 15,2 TWh, contre 1 104 M\$ pour 10,7 TWh en 2007. La contribution unitaire a été de 9,8 ¢/kWh en 2008, comparativement à 10,3 ¢/kWh en 2007.

Il est à noter qu'au 31 décembre 2008, les réserves énergétiques atteignaient 116,5 TWh, soit un niveau équivalant à celui de 2007.

Répartition des investissements d'Hydro-Québec Production en 2008



■ Développement
■ Maintien et amélioration

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont été de 808 M\$ en 2008, en baisse de 32 M\$ par rapport à 2007. L'indexation, l'inflation et la croissance du volume d'activité, notamment par suite de la mise en service des centrales Mercier et de la Péribonka, ont eu pour effet d'augmenter les charges. Ces facteurs ont toutefois été plus que compensés par la diminution du coût de retraite.

Achats d'électricité et de combustible

Les achats d'électricité et de combustible ont totalisé 1 277 M\$ en 2008, en hausse de 56 M\$ par rapport à 2007. Cette augmentation tient surtout à une hausse de 35 M\$ des frais de réservation des réseaux de transport, principalement en raison de la hausse du volume des ventes hors Québec. Les achats à court terme liés aux exportations ont atteint 380 M\$ pour 5,2 TWh, comparativement à 373 M\$ pour 6,3 TWh en 2007.

Activités d'investissement

Les investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie ont atteint 1 894 M\$ en 2008. De ce montant, 1 403 M\$ ont été consacrés aux activités de développement, notamment les projets hydroélectriques de l'Eastmain-1-A–Sarcelle–Rupert, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, de la Péribonka (mise en service des deux derniers groupes de la centrale en 2008) et de la Romaine (en phase d'autorisation gouvernementale).

Hydro-Québec Production a également investi 491 M\$ dans la pérennité et le rééquipement de son parc. La majeure partie de cette somme visait les travaux d'ingénierie et les activités d'approvisionnement relatifs au projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 ainsi que les travaux aux centrales de La Tuque, de Beauharnois et aux Outardes-4.

Transport

Hydro-Québec TransÉnergie

Société de transmission
électrique de Cedars
Rapids Limitée

100 %

□ Division d'Hydro-Québec

■ Filiale détenue par Hydro-Québec
et placée sous la responsabilité
d'Hydro-Québec TransÉnergie

Hydro-Québec TransÉnergie transporte l'électricité au meilleur coût tout en répondant aux besoins croissants et aux exigences de qualité de sa clientèle. La division veille à la fiabilité, à la pérennité et au déploiement optimal du réseau de transport d'électricité du Québec dans une perspective de développement durable.

Les activités d'Hydro-Québec TransÉnergie sont réglementées par la Régie de l'énergie.

Dossiers tarifaires

Pour l'année 2008, les revenus autorisés par la Régie de l'énergie aux fins de la fixation des tarifs de transport s'établissaient à 2 733 M\$, soit 2 529 M\$ pour le service de transport pour l'alimentation de la charge locale (ce qui représente une diminution de 11 M\$ par rapport à 2007) et 204 M\$ pour les services de transport de point à point à court et à long termes.

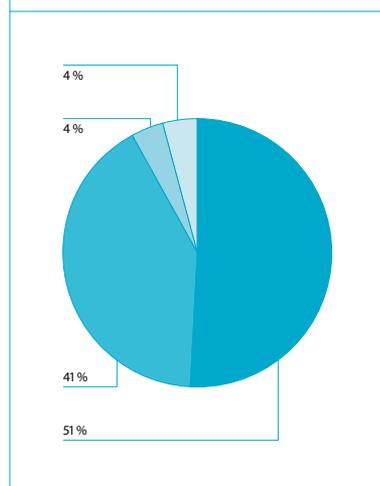
Par ailleurs, rappelons que la Régie a établi en 2007 un compte d'écarts qui correspond à la différence entre les prévisions de revenus des services de transport de point à point reconnues par la Régie aux fins de la fixation des tarifs de transport et les revenus réels des services de transport de point à point. Ce mécanisme permet d'attribuer les écarts des revenus, tant positifs que négatifs, à la clientèle du service de transport pour l'alimentation de la charge locale et à celle du service de transport de point à point à long terme. En février 2008, la Régie a établi les modalités de disposition de ces écarts. Celles-ci se traduisent essentiellement par une réduction ponctuelle de 41 M\$ en 2008 du coût annuel du service de transport pour l'alimentation de la charge locale.

Dans une décision rendue le 5 mars 2009, la Régie a autorisé Hydro-Québec TransÉnergie à modifier ses tarifs de transport d'électricité avec effet le 1^{er} janvier 2009. Cette décision se traduit essentiellement par des revenus requis de 2 824 M\$ pour 2009, dont 2 575 M\$ sont alloués au service de transport pour l'alimentation de la charge locale et 249 M\$, aux services de transport de point à point à court et à long termes.

Résultats d'exploitation

Le bénéfice net d'Hydro-Québec TransÉnergie a atteint 481 M\$ en 2008, contre 396 M\$ en 2007. Cette hausse de 85 M\$ résulte notamment d'une augmentation de 18 M\$ des produits des services de transport de point à point par rapport à 2007. De plus, comme ces services ont généré des revenus de 203 M\$ alors que les prévisions approuvées par la Régie de l'énergie étaient de 204 M\$, la division a comptabilisé un actif réglementaire de 1 M\$ au titre des écarts des revenus des services de transport de point à point. Rappelons qu'en 2007, un passif réglementaire de 50 M\$ avait été inscrit à ce titre, d'où une augmentation de 51 M\$ du bénéfice en 2008. Ces éléments ont été contrebalancés en partie par une diminution de 11 M\$ des revenus provenant du service de transport pour l'alimentation de la charge locale. Par ailleurs, la taxe sur le capital a diminué de 24 M\$.

Répartition des investissements d'Hydro-Québec TransÉnergie en 2008



- Croissance
- Maintien
- Amélioration
- Respect des exigences

Activités d'investissement

En 2008, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 1 097 M\$ en immobilisations corporelles et en actifs incorporels ayant une incidence sur la trésorerie, soit 559 M\$ pour les activités de croissance et 538 M\$ pour les activités courantes. Les activités courantes concernent la pérennité des installations, l'amélioration de la qualité du service et le respect des exigences légales et réglementaires associées à l'exploitation du réseau de transport.

Les projets de croissance avaient pour but d'augmenter la capacité de transit des installations et de raccorder au réseau de nouveaux équipements de production hydraulique et éolienne.

Ainsi, la division a investi quelque 249 M\$ dans la construction de l'interconnexion de 1 250 MW entre le Québec et l'Ontario, entreprise à la fin de 2006 en vertu d'une entente entre Hydro-Québec TransÉnergie et Hydro One Networks. La majeure partie de cette somme a été affectée à la construction du poste de conversion de l'Outaouais à 315-230 kV. Une ligne à 315 kV sera également construite entre les postes Chénier et de l'Outaouais. La mise en service de ces installations est prévue pour 2009 et 2010. Le coût total du projet est évalué à 654 M\$.

Les travaux de raccordement des centrales de la Péribonka, de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ont mobilisé 21 M\$ au cours de l'exercice. Enfin, la division a investi 95 M\$ en vue d'intégrer au réseau la production des huit parcs éoliens qui doivent être mis en service en Gaspésie d'ici 2012 par suite du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution pour l'achat d'énergie éolienne, lancé en 2003. Le raccordement de ces parcs, d'une puissance totale de 990 MW, nécessitera des investissements de l'ordre de 600 M\$ qui s'échelonneront jusqu'en 2012.

En 2008, Hydro-Québec TransÉnergie a investi 538 M\$ pour les activités courantes, dont 446 M\$ dans le remplacement d'équipements et la réparation d'installations. Elle a en outre consacré 43 M\$ à l'amélioration de la qualité du service, dont 10 M\$ visaient l'installation d'équipements de déglacage au poste de Lévis en vue du renforcement du réseau de transport. Ces travaux ont été achevés en décembre 2008.

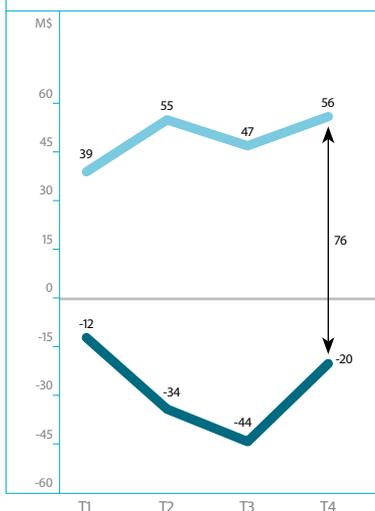
Distribution

Hydro-Québec Distribution

Centre d'innovation
sur le transport d'énergie
du Québec (CITEQ) inc. **50 %**

- Division d'Hydro-Québec
- Participation détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Distribution

Impact cumulatif des températures par rapport à la normale



- 2008
- 2007
- Température normale

Hydro-Québec Distribution assure l'approvisionnement en électricité du marché québécois et fournit à ses clients une alimentation électrique fiable ainsi que des services de qualité, dans un souci d'efficacité et de développement durable. Dans ce contexte, elle fait également la promotion de l'efficacité énergétique auprès de sa clientèle.

Les activités de la division sont réglementées par la Régie de l'énergie, qui a la compétence exclusive pour fixer les tarifs d'électricité.

Dossiers tarifaires

En février 2008, la Régie a autorisé un ajustement tarifaire uniforme de 2,9 % avec effet le 1^{er} avril 2008. En mars 2009, elle a autorisé un ajustement uniforme de 1,2 % pour l'année tarifaire 2009-2010. Celui-ci permettra notamment d'absorber des coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels et de récupérer une partie de l'actif réglementaire imputé au compte d'écart des revenus liés aux aléas climatiques. Cette dernière pratique réglementaire, acceptée par la Régie, concerne les écarts entre les revenus de transport et de distribution réels et les revenus prévus dans les dossiers tarifaires selon la normale climatique.

Approvisionnement du marché québécois

Hydro-Québec Distribution mise sur diverses sources pour approvisionner le marché québécois. Afin de combler les besoins au-delà du volume d'électricité patrimoniale (165 TWh) qui lui est réservé par Hydro-Québec Production, elle procède à des appels d'offres à court et à long termes. Pour les besoins de moins de trois mois, elle peut également acheter de l'électricité directement sur le marché, sans appel d'offres, en vertu d'une dispense obtenue de la Régie. Pour les besoins imprévus qui ne pourraient être comblés autrement, la division compte sur une entente-cadre conclue avec Hydro-Québec Production. Comme l'entente en vigueur est venue à échéance le 31 décembre 2008, les deux divisions ont signé une nouvelle entente pour une période de cinq ans. Celle-ci a été soumise à l'approbation de la Régie de l'énergie.

En 2008, la Régie de l'énergie a approuvé le Plan d'approvisionnement pour la période 2008-2017 qui avait été déposé par Hydro-Québec Distribution en 2007. Ce plan établit les prévisions des besoins en électricité du marché québécois, compte tenu des économies d'énergie prévues en vertu des programmes d'efficacité énergétique et de l'intégration d'énergie éolienne au bilan énergétique de la division.

Pour permettre à Hydro-Québec Distribution d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande, la Régie a également approuvé les mesures suivantes :

- la reconduction jusqu'à la fin de 2009 d'une entente signée avec TransCanada Energy en 2008 en vue de suspendre les livraisons d'énergie prévues au contrat d'approvisionnement conclu avec ce fournisseur ;
- le report sur la période 2012-2020 de livraisons contractuelles prévues pour la période 2008-2011 aux contrats d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale conclus avec Hydro-Québec Production.

Par ailleurs, le parc éolien de Carleton a effectué ses premières livraisons en novembre 2008. S'ajoutant aux approvisionnements des parcs de L'Anse-à-Valleau et de Baie-des-Sables, celles-ci portent les achats d'énergie éolienne de la division à quelque 1 TWh par année, pour une puissance installée de 319,5 MW.

En octobre 2008, la Régie a approuvé quinze contrats d'approvisionnement en électricité conclus par Hydro-Québec Distribution dans le cadre de son deuxième appel d'offres, lancé en 2005, pour l'achat d'un bloc de 2 000 MW d'énergie éolienne produite au Québec. Les premières livraisons en vertu de ces contrats sont prévues pour décembre 2011.

Notons enfin qu'Hydro-Québec Distribution poursuit ses efforts en matière d'efficacité énergétique. Compte tenu des résultats obtenus au cours des dernières années, l'objectif d'économies d'énergie annuelles a été porté à 5,8 TWh à l'horizon 2010, dans l'optique d'une cible de 11 TWh à l'horizon 2015.

Résultats d'exploitation

Hydro-Québec Distribution a inscrit un bénéfice net de 421 M\$ en 2008, comparativement à 395 M\$ en 2007. L'augmentation de 85 M\$ des produits des ventes d'électricité, la réduction de 222 M\$ des achats nets d'électricité postpatrimoniale et des coûts de transport, ainsi que la baisse de 13 M\$ de la taxe sur le capital ont été contrebalancées par une hausse de 343 M\$ de la charge d'amortissement des actifs et des passifs réglementaires liés principalement aux écarts de coûts de transport et d'approvisionnement, qui a été comptabilisée selon les modalités établies par la Régie de l'énergie. Au chapitre des reports réglementaires, un montant de 71 M\$ a été comptabilisé en 2008, par rapport à 21 M\$ en 2007.

VENTES D'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC PAR CATÉGORIES

Catégorie	Volume des ventes			Produits des ventes		
	2008 TWh	Variation 2008-2007		2008 M\$	Variation 2008-2007	
		TWh	%		M\$	%
Domestique et agricole	60,7	0,7	1,2	4 300	156	3,8
Générale et institutionnelle	35,2	0,5	1,4	2 687	85	3,3
Industrielle	69,2	(3,8)	(5,2)	3 174	(162)	(4,9)
Autres	5,2	–	–	279	6	2,2
Total	170,3	(2,6)	(1,5)	10 440	85	0,8

FACTEURS DE VARIATION 2008-2007 DES VENTES PAR CATÉGORIES

Catégorie	Demande de base		Températures		29 février		Effets volume		Ajustements tarifaires	Effets prix		Total
	TWh	M\$	TWh	M\$	TWh	M\$	Total	M\$		Autres	Total	
Domestique et agricole	1,1	75	(0,7)	(56)	0,3	18	37	108	11	119	156	
Générale et institutionnelle	0,7	45	(0,4)	(18)	0,1	10	37	68	(20)	48	85	
Industrielle	(4,0)	(189)	–	(1)	0,2	9	(181)	63	(44)	19	(162)	
Autres	0,1	4	–	(1)	–	1	4	8	(6)	2	6	
Total	(2,1)	(65)	(1,1)	(76)	0,6	38	(103)	247	(59)	188	85	

Ventes d'électricité au Québec

Les produits des ventes d'électricité ont atteint 10 440 M\$, en hausse de 85 M\$ par rapport à 2007. Cette progression résulte essentiellement des ajustements tarifaires des 1^{er} avril 2007 et 2008, qui ont été atténués par l'effet des températures moins froides en 2008 et par une baisse de la demande.

Quant au volume des ventes, il a totalisé 170,3 TWh, contre 172,9 TWh en 2007. Cette baisse de 2,6 TWh est surtout attribuable aux températures plus douces qui ont prévalu en 2008 (-1,1 TWh) et à la diminution de la demande (-2,1 TWh). Notons à cet égard une baisse de 4,0 TWh des ventes à la clientèle industrielle due au ralentissement de l'économie et à la fermeture d'usines dans les secteurs des pâtes et papiers et de la chimie. Par contre, les ventes dans les catégories Domestique et agricole et Générale et institutionnelle ont augmenté de 1,8 TWh, en raison notamment de la progression du nombre d'abonnements et de la conversion d'un nombre croissant d'habitations au chauffage à l'électricité.

Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ont atteint 1 169 M\$ en 2008, comparativement à 1 121 M\$ en 2007, soit une augmentation de 48 M\$. L'impact de l'indexation et de l'inflation, atténué par les gains d'efficacité réalisés, s'est traduit par une hausse des charges de 17 M\$. Les coûts afférents à certains travaux spécifiques approuvés par la Régie de l'énergie et liés notamment à l'amélioration de la performance du réseau de distribution ont augmenté de 6 M\$. De plus, le rétablissement du service à la suite des événements climatiques survenus en 2008 a occasionné des dépenses additionnelles de 13 M\$.

Achats d'électricité et coûts de transport

Les achats nets d'électricité postpatrimoniale ont diminué de 170 M\$ par rapport à 2007. Cette diminution s'explique par les températures plus douces qui ont prévalu en 2008 et par la baisse de la demande de base.

Les coûts du service de transport pour l'alimentation de la charge locale ont baissé de 11 M\$ comparativement à 2007. À cela s'est ajoutée une réduction ponctuelle de 41 M\$ de la charge locale découlant de la prise en compte en 2008 du compte d'écart constaté en 2007 relatif aux revenus des services de transport de point à point d'Hydro-Québec TransÉnergie. Rappelons que les revenus réels des services de transport de point à point de 2007 avaient été supérieurs aux prévisions soumises dans le dossier tarifaire. Cette réduction a porté la baisse totale des coûts du service de transport pour l'alimentation de la charge locale à 52 M\$.

Amortissement des actifs et des passifs réglementaires

En 2008, une augmentation nette de 343 M\$ a été inscrite au titre de l'amortissement des actifs et des passifs réglementaires. Cette augmentation est principalement liée aux écarts de coûts de transport et d'approvisionnement. En effet, l'amortissement de l'actif réglementaire afférent au coût du service de transport pour l'alimentation de la charge locale pour les années 2005 à 2007 a atteint 243 M\$ en 2008 comparativement à 70 M\$ en 2007, soit une hausse de 173 M\$. De plus, l'amortissement du passif réglementaire afférent aux écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale a réduit la charge d'amortissement de 60 M\$ en 2008 alors qu'il l'avait réduite de 215 M\$ en 2007, ce qui s'est traduit par une hausse de 155 M\$.

Reports réglementaires

Les reports réglementaires de 2008 ont conduit à la constatation d'actifs réglementaires de 129 M\$ et d'un passif réglementaire de 58 M\$. Ceux-ci se rapportent essentiellement aux écarts des revenus liés aux aléas climatiques et aux écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale.

En ce qui concerne les écarts des revenus liés aux aléas climatiques, un actif réglementaire de 126 M\$ a été comptabilisé au titre des écarts entre les revenus de transport et de distribution réels d'Hydro-Québec Distribution et les revenus prévus dans les dossiers tarifaires selon la normale climatique. Cette pratique comptable est conforme au principe réglementaire de nivellement pour aléas climatiques approuvé par la Régie de l'énergie. La comptabilisation de cet actif réglementaire a fait suite à l'inclusion d'un mécanisme d'amortissement de ces écarts dans la demande tarifaire 2009-2010 d'Hydro-Québec Distribution.

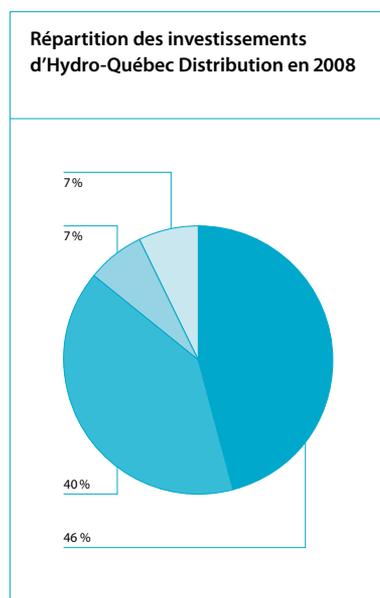
Pour ce qui est des écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale, un passif réglementaire de 58 M\$ a été enregistré pour tenir compte du fait que les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale ont été inférieurs aux coûts prévus aux fins de l'établissement des tarifs d'électricité par la Régie de l'énergie.

Activités d'investissement

En 2008, les investissements d'Hydro-Québec Distribution en immobilisations corporelles et en actifs incorporels qui ont eu une incidence sur la trésorerie ont atteint 664 M\$.

De cette somme, 308 M\$ visaient à répondre à la croissance de la clientèle québécoise, y compris 208 M\$ pour le raccordement de nouveaux clients. La division a également investi 264 M\$ pour assurer la pérennité du réseau de distribution. De plus, elle a consacré 47 M\$ à l'amélioration de la qualité du service, dont 26 M\$ au programme d'automatisation du réseau, qui permettra notamment la surveillance à distance des équipements et l'amélioration de l'indice de continuité du service.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution a investi 236 M\$ dans le cadre du Plan global en efficacité énergétique. Signalons qu'en 2008, les programmes d'efficacité énergétique ont généré des économies d'environ 1,1 TWh.



Construction

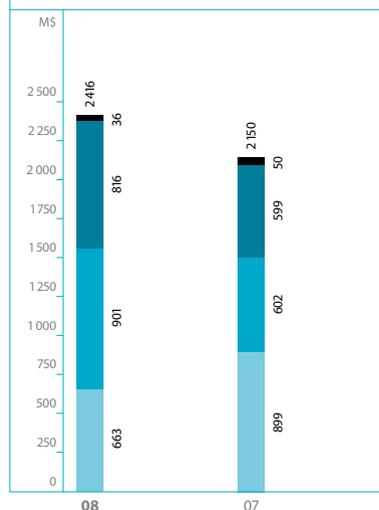
Hydro-Québec Équipement

Société d'énergie
de la Baie James

100 %

- Division d'Hydro-Québec
- Filiale détenue par Hydro-Québec et placée sous la responsabilité d'Hydro-Québec Équipement

Répartition du volume d'activité du secteur Construction



- Hydro-Québec Production
- Hydro-Québec Équipement
- SEBJ
- Hydro-Québec TransÉnergie
- Hydro-Québec Équipement et SEBJ
- Autres
- Hydro-Québec Équipement

Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie, de construction et de réfection relatifs à des installations de production partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) assume cette responsabilité. La division est également responsable des projets de lignes et de postes de transport d'électricité de l'entreprise.

De plus, en tant que spécialistes de l'ingénierie et de l'environnement, Hydro-Québec Équipement et la SEBJ proposent à Hydro-Québec Production et à Hydro-Québec TransÉnergie des services variés pour la réalisation d'avant-projets, d'études d'impact ou autres dans le domaine de l'énergie : relevés techniques et scientifiques, planification, estimation de coûts, conception, architecture, arpentage, contrôle de la qualité.

Volume d'activité

Hydro-Québec Équipement et la SEBJ ont effectué des travaux d'une valeur totale de 2 416 M\$ en 2008, comparativement à 2 150 M\$ l'exercice précédent. Comme en 2007, ce volume élevé est attribuable à plusieurs projets d'envergure. Les travaux réalisés pour le compte d'Hydro-Québec Production se sont établis à 1 564 M\$, contre 1 501 M\$ en 2007, tandis que ceux qui ont été faits pour Hydro-Québec TransÉnergie ont atteint 816 M\$, contre 599 M\$ en 2007.

Hydro-Québec Équipement

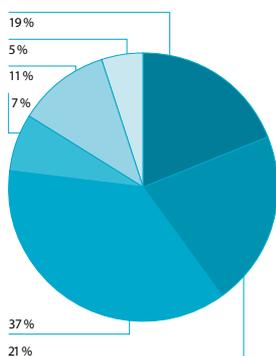
En 2008, les travaux d'Hydro-Québec Équipement ont totalisé 1 512 M\$, contre 1 544 M\$ en 2007. Ces travaux s'inscrivaient dans le cadre de nombreux projets dans les domaines de la production et du transport. Les projets menés pour le compte d'Hydro-Québec Production comprennent notamment la construction des aménagements de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs, la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2 (travaux d'ingénierie et activités d'approvisionnement), ainsi que les travaux aux centrales de La Tuque, de Beauharnois et aux Outardes-4. Pour le compte d'Hydro-Québec TransÉnergie, la division a poursuivi la construction de l'interconnexion de 1 250 MW avec l'Ontario ainsi que d'autres travaux visant à augmenter la capacité de transit du réseau de transport.

Société d'énergie de la Baie James

Les travaux de la SEBJ, pour le compte d'Hydro-Québec Production principalement, ont totalisé 904 M\$, contre 606 M\$ en 2007. Cette augmentation s'explique par la poursuite des travaux sur le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert, qui ont débuté en janvier 2007.

Activités corporatives et autres

Répartition des produits du Groupe des ressources humaines et des services partagés en 2008



- Hydro-Québec Production
- Hydro-Québec TransÉnergie
- Hydro-Québec Distribution
- Hydro-Québec Équipement
- Groupe de la technologie
- Autres unités et clients externes

La rubrique Activités corporatives et autres englobe l'ensemble des activités corporatives, le Groupe des ressources humaines et des services partagés, le Groupe de la technologie de même que la filiale Hydro-Québec International.

Résultats

Les Activités corporatives et autres ont inscrit un bénéfice net de 90 M\$ en 2008, comparativement à 27 M\$ en 2007. Le bénéfice de 2008 résulte principalement d'un gain de 126 M\$ lié aux ajustements de prix prévus au contrat de vente de la participation dans Transelec, au Chili. Celui de 2007 comprenait un gain de 18 M\$ sur la vente de la participation dans DirectLink, en Australie.

Activités corporatives

Les activités corporatives regroupent les services financiers et les affaires corporatives. Le Groupe des affaires corporatives et du secrétariat général assure notamment la coordination de la planification stratégique. Au cours de 2008, le Groupe des finances a été scindé en deux vice-présidences, soit la vice-présidence – Comptabilité et contrôle et la vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite.

La vice-présidence – Comptabilité et contrôle est responsable des encadrements en matière de comptabilité (financière, réglementaire et de gestion), de contrôle et de fiscalité. Elle a également pour mandat d'établir les états financiers consolidés et d'en faire l'analyse. De plus, elle assure la planification financière et la gestion des risques.

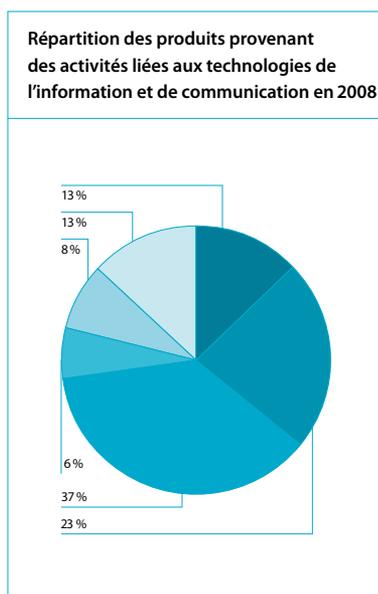
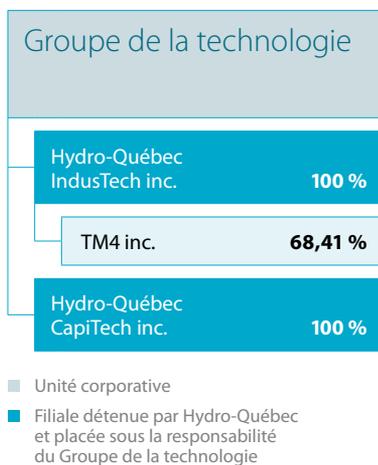
La vice-présidence – Financement, trésorerie et caisse de retraite est chargée de combler les besoins de l'entreprise en matière de financement, de gérer la trésorerie et de maintenir les relations avec les détenteurs d'obligations d'Hydro-Québec et les agences de notation. Elle agit également à titre de fiduciaire du régime de retraite d'Hydro-Québec.

Groupe des ressources humaines et des services partagés

Le Groupe des ressources humaines et des services partagés (RHSP) élabore les stratégies, les orientations, les encadrements, les programmes d'entreprise et les objectifs en matière de ressources humaines, d'approvisionnements et de services communs à l'ensemble de l'entreprise. Il a notamment pour mission de s'assurer que les dirigeants disposent de conditions optimales en matière de ressources humaines et de fournir des produits et des services-conseils dans ce domaine. De plus, le Groupe RHSP offre aux divisions et aux unités corporatives des services de soutien essentiels à la conduite de leurs activités. Ces services concernent notamment l'acquisition de biens et de services, la gestion immobilière, les services comptables, la gestion documentaire ainsi que la gestion du matériel et des services de transport.

Le mandat du Groupe RHSP consiste à fournir à ses clients, au meilleur coût, des services de qualité adaptés à leurs besoins, afin de leur permettre de se concentrer sur leurs activités de base.

Les produits du Groupe RHSP ont totalisé 509 M\$ en 2008, contre 499 M\$ en 2007, soit une hausse de 2 %.



- Hydro-Québec Production
- Hydro-Québec TransÉnergie
- Hydro-Québec Distribution
- Hydro-Québec Équipement
- Autres unités et clients externes
- Groupe des ressources humaines et des services partagés

Groupe de la technologie

Le Groupe de la technologie réunit notamment la Direction principale des télécommunications, la Direction principale de la technologie de l'information, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec et les filiales Hydro-Québec IndusTech et Hydro-Québec CapiTech. Il a pour mandat d'assurer la gestion intégrée de l'innovation technologique et la gestion optimale des infrastructures de télécommunications et de technologie de l'information. Dans cette perspective, il a poursuivi l'élaboration d'une vision globale en matière de gouvernance, d'architecture et de sécurité des systèmes qui mettra à profit la convergence des technologies.

■ Directions principales des télécommunications et de la technologie de l'information

Les directions principales des télécommunications et de la technologie de l'information contribuent à l'efficacité de toutes les divisions et unités corporatives en leur offrant des solutions technologiques alignées sur les priorités d'affaires d'Hydro-Québec.

En 2008, elles ont inscrit des produits de 481 M\$, par rapport à 495 M\$ en 2007.

■ Institut de recherche d'Hydro-Québec

L'Institut de recherche d'Hydro-Québec offre un appui technique aux divisions et réalise des projets d'innovation technologique pour soutenir leurs activités et assurer le développement à long terme d'Hydro-Québec. L'entreprise consacre environ 100 M\$ par année aux activités de l'Institut.

■ Hydro-Québec IndusTech

Hydro-Québec IndusTech a pour mission d'industrialiser et de commercialiser, en partenariat avec le secteur privé, les technologies issues des activités de recherche d'Hydro-Québec. Au 31 décembre 2008, Hydro-Québec IndusTech détenait une participation majoritaire dans TM4, qui œuvre dans le domaine de la motorisation électrique. En janvier 2009, Hydro-Québec IndusTech a procédé à l'achat de la totalité des actions que détenait son partenaire, le Groupe Industriel Marcel Dassault, dans TM4.

■ Hydro-Québec CapiTech

La société de capital-risque Hydro-Québec CapiTech détient des investissements dans des entreprises proposant des produits technologiques et des services liés au domaine de l'énergie.

Activités d'investissement

En 2008, les investissements du Groupe de la technologie ont totalisé 74 M\$, dont 68 M\$ avaient pour but de maintenir la qualité des actifs et 6 M\$ visaient à répondre à la croissance de la demande.

Hydro-Québec International

Hydro-Québec International a réalisé en 2008 un bénéfice de 130 M\$, contre 35 M\$ en 2007. Le bénéfice de 2008 résulte essentiellement d'un gain de 126 M\$ lié aux ajustements de prix prévus au contrat de vente de la participation dans Transelec, au Chili. Ces ajustements faisaient suite à la publication d'un décret ministériel établissant la valeur aux fins réglementaires de la base d'actifs du réseau troncal de Transelec et à l'effet rétrospectif de cette révision de valeur sur les revenus de Transelec pour la période du 13 mars 2004 au 30 juin 2006. Rappelons que le bénéfice de 2007 comprenait un gain de 18 M\$ sur la vente de la participation dans DirectLink, en Australie.

Perspectives

En 2009, Hydro-Québec prévoit réaliser un bénéfice net de 2,7 G\$ provenant entièrement des activités poursuivies. Cette prévision est supérieure de 200 M\$ à la perspective 2009 du *Plan stratégique 2006-2010*.

L'entreprise compte investir 5 G\$ en 2009. Quelque 60 % de cette somme sera consacrée aux activités de développement et de croissance ainsi qu'au Plan global en efficacité énergétique, alors que 40 % servira à financer le maintien et l'amélioration des installations.

Hydro-Québec Production poursuivra la réalisation de grands projets de développement du parc de production hydroélectrique. Le projet de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert franchira une étape importante avec la mise en exploitation de la dérivation Rupert, prévue pour la fin de 2009. De plus, la division entreprendra la construction du complexe de la Romaine au deuxième trimestre 2009, sous réserve de l'obtention des autorisations gouvernementales nécessaires. Par ailleurs, elle terminera la mise en service des centrales de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs. Parallèlement, la division poursuivra les travaux d'ingénierie et les activités d'approvisionnement en vue de la réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2.

Hydro-Québec TransÉnergie consacrera une part importante de ses investissements aux activités de développement afin de faire face à l'augmentation de la capacité du parc hydraulique et d'intégrer la production éolienne. Ainsi, elle poursuivra les projets visant le raccordement et l'intégration au réseau de nouvelles installations hydroélectriques et éoliennes, notamment les centrales de l'Eastmain-1-A et de la Sarcelle et les parcs éoliens aménagés par suite du premier appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution. De plus, elle mettra en service le poste de l'Outaouais – l'un des composants de la nouvelle interconnexion avec l'Ontario – et le poste de Mont-Tremblant. La division continuera également d'investir dans des activités de maintien et d'amélioration afin d'assurer la pérennité et la fiabilité de son réseau de transport et d'améliorer la qualité du service.

Hydro-Québec Distribution continuera d'assurer à la clientèle québécoise une alimentation électrique fiable et des services de qualité. La division poursuivra ses investissements pour répondre à la croissance de la clientèle québécoise ainsi que pour maintenir et améliorer ses installations, dont celles dédiées à l'automatisation du réseau de distribution. Elle poursuivra également la mise en œuvre du Plan global en efficacité énergétique, qui comporte un volet pour les ménages à faible revenu, en vue d'atteindre l'objectif de 11 TWh d'économies d'énergie d'ici 2015. En matière d'approvisionnements éoliens, la division lancera un appel d'offres pour deux blocs de 250 MW.

Gestion intégrée des risques d'entreprise

Hydro-Québec applique depuis plusieurs années un processus de gestion intégrée des risques d'entreprise qui fait maintenant partie de ses pratiques d'affaires courantes. Ce processus s'appuie sur différents mécanismes de contrôle, de communication et d'évaluation qui permettent à Hydro-Québec d'exercer un suivi dynamique de l'évolution des risques.

Les divisions et les unités corporatives d'Hydro-Québec sont au cœur du processus. Dans le cadre de leurs activités courantes de gestion, celles-ci gèrent les risques et les réévaluent, au quotidien dans certains cas. Concrètement, chaque division ou unité corporative doit recenser et évaluer ses principaux risques, puis mettre en place et appliquer des mesures pour les atténuer de telle sorte que les risques résiduels soient d'un niveau acceptable pour Hydro-Québec. Cet exercice permet, à l'occasion de l'exercice de planification annuelle, de constituer un portefeuille consolidé des risques d'entreprise. Ce portefeuille est présenté au Conseil d'administration avec le Plan stratégique ou le Plan d'affaires annuel, qui comprend une analyse de sensibilité du bénéfice net par rapport aux principaux risques. Les divisions et les unités corporatives rendent compte du suivi et des actions dans ce domaine au comité de direction qui, agissant à titre de comité de gestion des risques, assure la surveillance de la gestion des risques.

PROCESSUS ANNUEL DE GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES D'AFFAIRES

		1 ^{er} janvier	30 avril	31 août	31 décembre
		1 ^{er} quadrimestre		2 ^e quadrimestre	
				3 ^e quadrimestre	
				Plan d'affaires	Plan stratégique
Unités de l'entreprise	Plans de contrôle des divisions ou groupes axés sur les principaux risques d'affaires				
	Reddition de comptes des divisions ou groupes sur la gestion des risques – Revue d'avril de type « Faits saillants »		Reddition de comptes des divisions ou groupes sur la gestion des risques – Revue d'août de type « Faits saillants »		
			Identification des risques et validation par le président de la division / groupe	Élaboration ou révision du portefeuille des risques d'affaires des divisions ou groupes – Documentation support à l'évaluation	
Direction de l'entreprise	Comité de direction et comités sectoriels (en mode gestion des risques)		Comité de direction et comités sectoriels (en mode gestion des risques)	Comité de direction et comités sectoriels (en mode gestion des risques)	
	Revue des redditions de comptes sur la gestion des risques incluses dans les revues		Revue des redditions de comptes sur la gestion des risques incluses dans les revues	Revue des portefeuilles de risques de chaque division ou groupe et discussion sur le sujet	
				Comité de direction agissant en tant que comité de gestion des risques avec le pdg comme CRO	
				Revue du portefeuille consolidé des risques de l'entreprise, carte des risques, risques quantifiables, probabilité d'atteindre le bénéfice net	
Conseil d'administration				Comité des finances	
				Présentation du portefeuille consolidé des risques de l'entreprise, carte des risques, risques quantifiables, probabilité d'atteindre le bénéfice net	
				Comité de vérification	
				Rapport du pdg sur le processus d'entreprise de gestion intégrée des risques d'affaires	
				Conseil d'administration	
				Présentation du portefeuille consolidé des risques de l'entreprise, carte des risques, risques quantifiables, probabilité d'atteindre le bénéfice net	

Risques financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers, tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent considérablement l'exposition à ces risques et l'impact de ceux-ci sur les résultats.

Risque de marché

Les résultats d'Hydro-Québec sont soumis à trois types de risque de marché liés notamment aux fluctuations du taux de change du dollar canadien par rapport au dollar américain ainsi qu'aux variations des taux d'intérêt et du prix de l'aluminium. Les fluctuations du taux de change ont une incidence sur les revenus des ventes libellées en dollars américains de même que sur le coût de la dette et des swaps libellés dans cette devise. Une variation des taux d'intérêt a une incidence sur les frais financiers, sur le coût de retraite et sur le rendement autorisé des capitaux propres des divisions réglementées. Enfin, les variations du prix de l'aluminium ont un impact sur le résultat net associé aux contrats particuliers avec certains grands clients industriels au Québec.

Les trois types de risque de marché font l'objet d'une gestion intégrée active, notamment au moyen de produits financiers dérivés. Cette gestion vise à limiter leur incidence sur les résultats à court terme d'Hydro-Québec, selon des stratégies et des critères établis en fonction de la tolérance au risque de l'entreprise. Par ailleurs, Hydro-Québec peut compter sur certains éléments compensateurs qui ont pour effet d'atténuer son risque de marché à moyen et à long termes. Ainsi, elle détient des dettes et des swaps libellés en dollars américains qui sont désignés comme couvertures des ventes réalisées dans cette devise. L'effet des variations du taux de change sur les ventes est donc contrebalancé par les gains ou les pertes de change sur les dettes libellées en dollars américains. Il existe aussi un effet compensateur entre l'impact d'une hausse ou d'une baisse généralisée des taux d'intérêt sur les frais financiers, d'une part, et l'impact d'une telle hausse ou d'une telle baisse sur le coût de retraite et sur le rendement autorisé des capitaux propres des divisions réglementées, d'autre part.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Hydro-Québec éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers. L'instabilité actuelle des marchés n'a pas d'incidence notable sur les résultats d'Hydro-Québec.

Par ailleurs, compte tenu de la forte baisse des marchés en 2008, Hydro-Québec s'attend à ce que son régime de retraite présente un déficit de solvabilité. Toutefois, le gouvernement du Québec a adopté, le 15 janvier 2009, le projet de loi n° 1 modifiant la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*. Ce projet de loi prévoit notamment le prolongement de la période d'amortissement du déficit de solvabilité consolidé des régimes de retraite visés sur dix ans plutôt que cinq, ainsi que le lissage de l'actif de ces régimes sur une période maximale de cinq ans. Hydro-Québec évalue actuellement l'incidence du projet de loi sur son propre régime de retraite et prendra les décisions qui s'imposent en temps opportun.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie ne puisse respecter ses obligations contractuelles. Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux débiteurs dans le contexte de ses opérations courantes de vente d'énergie au Québec. Ces ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités approuvées par la Régie de l'énergie. L'entreprise est également exposée au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle négocie avec des institutions financières ainsi qu'avec d'autres émetteurs et, dans une moindre mesure, avec des sociétés d'énergie nord-américaines, dans le cadre des contrats d'approvisionnement d'Hydro-Québec Distribution et des transactions d'énergie d'Hydro-Québec Production sur les marchés hors Québec.

L'exposition au risque de crédit est atténuée par la mise en place d'encadrements et de limites portant sur la concentration des risques et sur le niveau d'exposition par contrepartie. Pour s'assurer du respect de ces encadrements et limites, Hydro-Québec a adopté une approche proactive fondée sur divers contrôles et rapports de suivi. Ceux-ci lui permettent de réagir rapidement à tout événement qui pourrait avoir un impact sur la situation financière des contreparties. Par ailleurs, l'entreprise traite généralement avec des contreparties dont la cote de crédit est élevée. Elle conclut également des ententes en vue de limiter la valeur au marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés.

Risques opérationnels

Production

L'une des principales incertitudes auxquelles Hydro-Québec est confrontée concerne les apports naturels en eau. En effet, Hydro-Québec Production doit s'assurer qu'elle est en mesure de s'acquitter de ses obligations, qui consistent à fournir le volume d'électricité patrimoniale de 165 TWh par année à Hydro-Québec Distribution et à respecter ses engagements contractuels. Concrètement, elle est tenue d'avoir les moyens de combler un déficit d'apports naturels de 64 TWh sur deux années consécutives, et de 98 TWh sur quatre années consécutives. La division mise pour cela sur plusieurs mesures d'atténuation qui font l'objet d'un suivi rigoureux. Notamment, elle assure une gestion pluriannuelle des stocks énergétiques et le maintien d'un écart suffisant entre ses engagements et ses moyens de production, grâce auquel elle peut pallier les aléas de l'hydraulicité, reconstituer ses réserves ou profiter d'occasions d'affaires. Hydro-Québec rend compte régulièrement à la Régie de l'énergie de sa capacité de production et des réserves énergétiques d'Hydro-Québec Production.

Outre les aléas de l'hydraulicité et le risque de crédit, les activités de commercialisation d'Hydro-Québec Production sur les marchés de gros comportent un risque de marché et un risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport. Le risque de marché résulte des fluctuations des prix de l'électricité et des combustibles. Il est atténué par la surveillance permanente de l'évolution des marchés de gros et par l'utilisation d'instruments dérivés de couverture. Le risque d'indisponibilité des équipements de production et de transport est maintenu à un niveau jugé acceptable grâce à des programmes de maintenance et de mise à niveau.

Les risques liés aux activités de commercialisation d'Hydro-Québec Production sont quantifiés de manière intégrée par une équipe de spécialistes indépendante du groupe qui réalise les transactions. Cette équipe veille à l'application des contrôles, présente des rapports quotidiens à la Haute direction et s'assure du respect des limites approuvées par la Direction et par le Conseil d'administration.

Transport

Plusieurs facteurs peuvent entraîner une interruption de service ou rendre indisponible une partie du réseau de transport, notamment les conditions climatiques extrêmes et les défaillances d'équipements. Pour contrer ces facteurs, Hydro-Québec TransÉnergie mise sur divers moyens de prévention. Par exemple, elle applique les normes de fiabilité de la North American Electric Reliability Corporation (NERC) et les critères du Northeast Power Coordinating Council (NPCC) ainsi que différentes mesures pour entretenir et renforcer son réseau et en prolonger la vie utile. En 2007, la Régie de l'énergie a par ailleurs confirmé la compétence d'Hydro-Québec TransÉnergie en matière de fiabilité en désignant la Direction du contrôle des mouvements d'énergie, qui assure la conduite du réseau de transport de la division, comme Coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec. À ce titre, la direction déposera les normes de fiabilité applicables aux réseaux de transport du Québec auprès de la Régie de l'énergie en 2009, de même que le registre des entités visées par ces normes.

Au cours des prochaines années, Hydro-Québec TransÉnergie devra non seulement fournir une capacité de transit suffisante pour alimenter les réseaux d'Hydro-Québec Distribution et d'autres clients, mais aussi assurer la sécurité et la fiabilité du service de transport. Pour ce faire, la division s'appuie notamment sur une stratégie de pérennité des actifs de transport et sur un processus de gestion optimale de la pointe de consommation annuelle.

Distribution

Hydro-Québec Distribution est responsable de l'approvisionnement en électricité du marché québécois. Parmi les aléas auxquels les activités de la division sont soumises, les fluctuations de la demande (en conditions climatiques normales) attribuables à la conjoncture économique ont un impact sur les résultats. Lorsque la demande est inférieure aux prévisions soumises dans le dossier tarifaire, Hydro-Québec Distribution ne peut récupérer auprès de sa clientèle la totalité des coûts afférents à la distribution de l'électricité, à son transport sur le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie et aux services à la clientèle. Pour contrer ce risque, la division raffine constamment sa méthode de prévision des besoins à court terme.

Par ailleurs, Hydro-Québec Distribution a recours à un ensemble de moyens pour assurer la pérennité du réseau de distribution, et donc la qualité du service. Ces moyens comprennent la conformité aux normes applicables aux réseaux aériens et souterrains, l'élaboration d'une stratégie pour le renouvellement des actifs, un programme de maintenance et la maîtrise de la végétation.

Dans le souci de promouvoir une meilleure utilisation de l'électricité, la division poursuit également ses efforts dans le domaine de l'efficacité énergétique.

Projets de construction

La forte demande de main-d'œuvre qualifiée et l'inflation spécifique au marché de la construction peuvent avoir une incidence sur les coûts des projets d'Hydro-Québec. L'entreprise a élaboré des stratégies pour atténuer les impacts de la conjoncture sur ses approvisionnements et sur la réalisation des projets. De plus, elle assure une gestion rigoureuse pour contenir les coûts dans le respect des échéances, des normes élevées de qualité et de sécurité qu'elle s'est fixées ainsi que des exigences de chaque projet.

Activités corporatives et autres

Le respect et la préservation de l'environnement sont au cœur des préoccupations d'Hydro-Québec. La plupart des activités qui ont un impact notable sur l'environnement sont régies par un système de gestion environnementale conforme à la norme ISO 14001. De plus, l'entreprise examine chaque année sa gestion des enjeux environnementaux et dresse un bilan de la situation dans son Rapport sur le développement durable.

La sécurité de l'information et les risques associés à l'utilisation malveillante des technologies de l'information font aussi partie des préoccupations d'Hydro-Québec. L'entreprise évalue régulièrement les défenses de ses systèmes d'information contre les intrusions et prend les mesures de sécurité qui s'imposent. Ces mesures comprennent la mise en place d'un programme de sécurité des technologies de l'information et de la communication ainsi que d'un centre d'expertise antivirus, des mécanismes de filtrage Internet, la surveillance des systèmes, la gestion des identités et des accès de même que la gestion des incidents et des vulnérabilités.

Enfin, Hydro-Québec a un plan d'urgence corporatif qui vise à assurer la continuité du service d'électricité ainsi que le rétablissement de celui-ci dans les meilleurs délais en cas d'événement exceptionnel. Ce plan prévoit un ensemble de moyens matériels, techniques et organisationnels permettant une mobilisation rapide des effectifs et une coordination efficace entre tous les intervenants internes et externes concernés, y compris les autorités publiques.

Rapport de la Direction

Les états financiers consolidés d'Hydro-Québec ainsi que l'ensemble des renseignements contenus dans le présent Rapport annuel sont la responsabilité de la Direction et sont approuvés par le Conseil d'administration. Les états financiers consolidés ont été dressés par la Direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie relatives au transport et à la distribution de l'électricité. Ils comprennent des montants déterminés d'après les meilleures estimations et selon le jugement de la Direction. L'information financière présentée ailleurs dans le Rapport annuel est conforme à celle qui est fournie dans les états financiers consolidés.

La Direction maintient un système de contrôles internes qui comprend la communication aux employés des règles d'éthique et du code de conduite d'Hydro-Québec dans le but, notamment, d'assurer une gestion intègre des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Ce système a pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et protégés. Un processus de vérification interne contribue à évaluer le caractère suffisant et l'efficacité du contrôle, de même que les politiques et procédures d'Hydro-Québec. Des recommandations découlant de ce processus sont ensuite soumises à la Direction et au Comité de vérification.

Le Conseil d'administration est responsable de la gouvernance de l'entreprise. Il s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers consolidés principalement par l'entremise de son Comité de vérification, composé uniquement d'administrateurs indépendants, qui n'exercent pas une fonction à plein temps au sein d'Hydro-Québec ni dans l'une de ses filiales. Le Comité de vérification a pour mandat de s'assurer que les états financiers consolidés donnent une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec, des résultats de son exploitation, de ses flux de trésorerie et de son résultat étendu, et de recommander au Conseil d'administration l'approbation des états financiers. Le Comité de vérification rencontre régulièrement la Direction, le vérificateur interne et les vérificateurs externes afin de discuter des résultats de leurs vérifications et des constatations qui en découlent quant à l'intégrité et à la qualité de la présentation de l'information financière et quant au fonctionnement du système de contrôles internes d'Hydro-Québec. Le vérificateur interne et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, en présence ou non de la Direction.

Les vérificateurs externes sont nommés par le gouvernement du Québec, unique actionnaire d'Hydro-Québec. Les états financiers consolidés des exercices 2008 et 2007 ont été vérifiés conjointement par les vérificateurs externes KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Le président
du Conseil d'administration,



Michael L. Turcotte

Le président-directeur général,



Thierry Vandal

La vice-présidente –
Comptabilité et contrôle,



Lise Croteau

Montréal, Québec
Le 6 février 2009

Rapport des vérificateurs

À la Ministre des Finances du Québec,

Nous avons vérifié les bilans consolidés d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que les états consolidés des résultats, des bénéfices non répartis, des flux de trésorerie et du résultat étendu des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la Direction d'Hydro-Québec. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la Direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière d'Hydro-Québec aux 31 décembre 2008 et 2007 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (L.R.Q., chapitre V-5.01), nous déclarons qu'à notre avis, à l'exception de l'application des modifications de conventions comptables expliquées à la note 2 afférente aux états financiers consolidés, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

KPMG s.n.l./s.é.n.c.r.l.^a

Ernst & Young s.n.l./s.é.n.c.r.l.^b

Montréal, Québec

Le 6 février 2009

a) CA auditeur permis n° 6992

b) CA auditeur permis n° 13764

États financiers consolidés

États consolidés des résultats

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2008	2007
Produits		12 717	12 330
Charges			
Exploitation		2 497	2 541
Achats d'électricité et de combustible		1 406	1 555
Amortissement	4	2 336	1 991
Taxes	5	1 093	820
Reports réglementaires	3	(72)	29
		7 260	6 936
Bénéfice d'exploitation		5 457	5 394
Frais financiers	6	2 445	2 512
Bénéfice provenant des activités poursuivies		3 012	2 882
Bénéfice provenant des activités abandonnées	7	129	25
Bénéfice net		3 141	2 907

États consolidés des bénéfices non répartis

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Note	2008	2007
Solde au début de l'exercice		15 556	14 744
Bénéfice net		3 141	2 907
		18 697	17 651
Dividendes déclarés	18	2 252	2 095
Solde à la fin de l'exercice		16 445	15 556

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

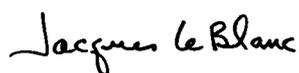
Bilans consolidés

Aux 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2008	2007
ACTIF			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		370	54
Placements temporaires		3 545	3 073
Débiteurs		1 961	1 751
Instruments dérivés		659	992
Matériaux, combustible et fournitures		290	360
		6 825	6 230
Immobilisations corporelles	8	54 987	53 291
Placements	9	108	228
Instruments dérivés		1 428	1 998
Actifs incorporels	10	865	903
Actifs réglementaires	3	1 167	1 074
Autres actifs	11	1 394	1 142
		66 774	64 866
PASSIF			
Passif à court terme			
Emprunts		91	73
Créditeurs et charges à payer		1 948	1 877
Dividendes à payer	18	2 252	2 095
Intérêts courus		915	890
Passifs réglementaires	3	56	97
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an	12	770	1 087
Instruments dérivés		82	374
		6 114	6 493
Dette à long terme	12	35 290	33 161
Instruments dérivés		1 887	2 844
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	13	300	464
Passifs réglementaires	3	6	8
Autres passifs à long terme	14	760	718
Dette à perpétuité	15	355	286
		44 712	43 974
CAPITAUX PROPRES			
Capital-actions	18	4 374	4 374
Bénéfices non répartis		16 445	15 556
Cumul des autres éléments du résultat étendu		1 243	962
		17 688	16 518
		22 062	20 892
		66 774	64 866
Engagements et éventualités	22		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil d'administration,
le président du Comité de vérification,



Jacques Leblanc

le président du Conseil d'administration,



Michael L. Turcotte

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	Notes	2008	2007
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		3 141	2 907
Bénéfice provenant des activités abandonnées	7	(129)	(25)
Bénéfice provenant des activités poursuivies		3 012	2 882
Ajustements			
Amortissement	4	2 336	1 991
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	6	111	111
Écart entre les cotisations versées et le coût de retraite		(305)	287
Reports réglementaires	3	(72)	29
Autres		82	50
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement	20	(149)	(191)
		5 015	5 159
Activités d'investissement			
Immobilisations corporelles et actifs incorporels		(3 756)	(3 464)
Placements		70	29
Cession de participations, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie cédés		154	51
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique		(236)	(172)
(Acquisition) cession nette de placements temporaires		(435)	155
Autres		(7)	(5)
		(4 210)	(3 406)
Activités de financement			
Émission de dette à long terme		2 027	2 026
Remboursement de dette à long terme		(2 734)	(993)
Encaissements découlant de la gestion du risque de crédit	16	2 955	1 374
Décaissements découlant de la gestion du risque de crédit	16	(676)	(1 855)
Variation nette des emprunts à court terme		18	48
Dividendes versés		(2 095)	(2 342)
Autres		(2)	(2)
		(507)	(1 744)
Variation des cours du change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie			
		17	(14)
Flux de trésorerie liés aux activités poursuivies			
		315	(5)
Flux de trésorerie liés aux activités abandonnées			
		1	2
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
		316	(3)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice			
		54	57
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice			
		370	54
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie	20		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés du résultat étendu

Exercices terminés les 31 décembre
En millions de dollars canadiens

	2008	2007
Bénéfice net	3 141	2 907
Autres éléments du résultat étendu		
Variation des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	389	693
Reclassement aux résultats des gains reportés sur les éléments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(111)	(207)
	278	486
Autres	3	5
Résultat étendu	3 422	3 398

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007

Les montants indiqués dans les tableaux sont exprimés en millions de dollars canadiens, sauf indication contraire.

Selon la loi qui la régit, Hydro-Québec a pour objets de fournir de l'énergie et d'œuvrer dans le domaine de la recherche et de la promotion relatives à l'énergie, de la transformation et de l'économie de l'énergie, de même que dans tout domaine connexe ou relié à l'énergie. Hydro-Québec doit notamment assurer l'approvisionnement en électricité patrimoniale tel qu'il a été établi par la Loi sur la Régie de l'énergie et qui correspond à un volume maximal annuel de référence de 165 TWh pour le marché québécois. À titre de société d'État, Hydro-Québec est exonérée de l'impôt sur les bénéfices.

Note
1

Principales conventions comptables

Les états financiers consolidés sont dressés selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada et tiennent compte des décisions de la Régie de l'énergie (la Régie). La prise en compte de ces décisions a pour effet de modifier le moment où certaines opérations sont comptabilisées dans les résultats consolidés et donne lieu à la comptabilisation d'actifs et de passifs réglementaires, qu'Hydro-Québec juge probable de pouvoir recouvrer ou régler ultérieurement au moyen du processus d'établissement des tarifs.

Réglementation

La *Loi sur la Régie de l'énergie* accorde à la Régie la compétence exclusive pour fixer ou modifier les tarifs et les conditions auxquels l'électricité est transportée et distribuée par Hydro-Québec. De ce fait, les activités de transport et de distribution d'électricité d'Hydro-Québec au Québec sont réglementées. Selon les dispositions de cette loi, les tarifs sont établis par une décision motivée de trois régisseurs après la tenue d'audiences publiques. Par ailleurs, la loi prévoit que les tarifs sont fixés de manière à permettre le recouvrement du coût de la prestation du service et un rendement raisonnable sur la base de tarification.

La Régie et Hydro-Québec sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec. Toutefois, la Régie est un organisme indépendant de régulation économique quasi judiciaire qui rend compte de ses activités à l'Assemblée nationale du Québec par l'intermédiaire du ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

TRANSPORT

Les tarifs de transport d'électricité d'Hydro-Québec des années 2008 et 2007 ont été fixés respectivement par les décisions D-2008-027 et D-2007-34 de la Régie. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,84 % en 2008 et à 7,78 % en 2007. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 30 % de capitaux propres.

DISTRIBUTION

Les tarifs d'électricité d'Hydro-Québec ont été fixés par les décisions D-2008-033 et D-2007-22, dans lesquelles la Régie a accordé des hausses tarifaires uniformes de 2,90 % et de 1,92 %, en vigueur respectivement le 1^{er} avril 2008 et le 1^{er} avril 2007. Le rendement autorisé sur la base de tarification a été établi à 7,81 % en 2008 et à 7,79 % en 2007. Il est fondé sur une structure de capital présumée comportant 35 % de capitaux propres.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro-Québec, de ses filiales et de ses coentreprises ainsi que ceux des entités à détenteurs de droits variables, lorsqu'Hydro-Québec en est le principal bénéficiaire. Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés selon les PCGR exige que la Direction établisse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants comptabilisés au titre des actifs et

des passifs, sur les informations à fournir concernant les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers consolidés ainsi que sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les estimations concernent notamment les produits, les charges d'amortissement, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Produits

Les produits sont comptabilisés lorsque l'électricité est livrée ou que les services sont rendus. Les produits des ventes d'électricité réalisées au Québec sont comptabilisés suivant le cycle de facturation. Hydro-Québec tient également compte de l'électricité livrée, mais non encore facturée.

Frais de recherche et de développement

Les frais de recherche et de développement sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés, sauf en ce qui a trait aux frais de développement qui satisfont aux critères de capitalisation. Les frais de développement capitalisés sont amortis sur une période de cinq ans selon la méthode linéaire.

Conversion des devises

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS AUTONOMES

Les états financiers des établissements étrangers autonomes en matière de gestion financière et d'exploitation sont convertis selon la méthode du taux courant, la devise étant utilisée comme unité de mesure. Suivant cette méthode, les éléments d'actif et de passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les produits et les charges sont convertis aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des états financiers de ces établissements étrangers sont présentés au poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, sous la rubrique Capitaux propres du bilan.

ÉTABLISSEMENTS ÉTRANGERS INTÉGRÉS

ET OPÉRATIONS CONCLUES EN DEVISES

Dans le cas des établissements étrangers intégrés en matière de gestion financière et d'exploitation ainsi que des opérations conclues en devises, les comptes exprimés en devises sont convertis selon la méthode temporelle. Suivant cette méthode, les éléments monétaires de l'actif et du passif sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan, et les éléments non monétaires sont convertis au taux de change d'origine. Les produits et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens aux taux de change moyens en vigueur au cours de la période. Les gains ou pertes de change résultant de la conversion des éléments monétaires sont inclus dans les résultats à moins qu'ils ne soient liés à des éléments de couverture de ventes futures en dollars américains, auquel cas ils sont reportés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à l'année de réalisation de ces ventes.

Matériaux, combustible et fournitures

Les stocks de matériaux, de combustible et de fournitures sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Ce coût comprend les matériaux, la main-d'œuvre, les autres frais directement imputables aux activités de construction et les frais financiers capitalisés pendant la période de réalisation des travaux. Est également imputé aux immobilisations corporelles le coût des avant-projets qui répondent aux critères suivants : la faisabilité technique du projet a été démontrée, sa rentabilité a été évaluée et la Direction juge probable qu'elle disposera des ressources nécessaires pour le réaliser. La valeur actualisée des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles est ajoutée à leur valeur comptable. Par ailleurs, les contributions reçues de tiers sont portées en diminution du coût des immobilisations corporelles visées.

Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours sont établis selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec. Les frais financiers capitalisés aux immobilisations en cours liées à des activités réglementées de transport et de distribution tiennent compte des rendements des capitaux propres. La portion correspondant aux rendements des capitaux propres est intégrée aux Produits dans les résultats consolidés.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée de vie utile, principalement selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Les périodes d'amortissement pour les principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Production hydraulique	40 à 50 ans
Production thermique, y compris la production nucléaire	15 à 50 ans
Postes et lignes de transport	30 à 50 ans
Postes et lignes de distribution	25 à 40 ans
Activités corporatives et autres	3 à 50 ans

À la sortie d'immobilisations corporelles non réglementées, le coût de ces dernières et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont portés aux résultats de l'exercice. À la sortie d'immobilisations corporelles réglementées, les coûts sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %.

Les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Placements

Hydro-Québec détient, en propriété exclusive, une participation dans une société de capital-risque ayant pour mission de réaliser des investissements à des fins stratégiques. Les placements détenus par cette société sont comptabilisés à leur juste valeur, conformément aux règles applicables aux sociétés de placement. La juste valeur des actions cotées est déterminée selon la cote boursière à la date du bilan, alors que la juste valeur des actions non cotées est établie d'après des méthodes d'évaluation reconnues par les marchés financiers.

Les placements dans les entreprises sur lesquelles Hydro-Québec peut exercer une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ce coût comprend les frais directement liés aux activités de développement ou d'acquisition de logiciels destinés à un usage interne. Des frais financiers sont capitalisés pendant la période de développement.

Les actifs incorporels qui ont une durée de vie indéfinie ne font l'objet d'aucun amortissement. Ces actifs sont soumis à un test de dépréciation, annuellement ou à intervalles plus fréquents si des événements indiquent qu'ils pourraient avoir subi une perte de valeur. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée.

Les actifs incorporels dont la durée de vie utile est limitée sont amortis sur leur durée de vie utile selon la méthode linéaire. Les périodes d'amortissement pour ces actifs sont les suivantes :

Logiciels et licences	3 à 10 ans
Brevets	20 ans

Dépréciation d'actifs à long terme

Hydro-Québec revoit la valeur comptable de ses immobilisations corporelles et de ses actifs incorporels amortissables lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que les flux de trésorerie nets prévus non actualisés pourraient être inférieurs à la valeur comptable de ces immobilisations et actifs. Le cas échéant, une perte de valeur correspondant à l'excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est comptabilisée.

Avantages sociaux futurs

Hydro-Québec offre à l'ensemble de son personnel un régime de retraite contributif à prestations déterminées de type fin de carrière, ainsi que d'autres avantages postérieurs à la retraite et à l'emploi.

Le coût des prestations de retraite et des autres avantages postérieurs à la retraite accordés en échange de services rendus au cours de l'exercice est calculé selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service. Il est basé sur les hypothèses les plus probables de la Direction quant au rendement prévu des actifs des régimes, à la croissance des salaires, à la croissance des coûts des soins de santé, à l'âge de départ à la retraite des employés et à d'autres facteurs actuariels.

Aux fins de l'établissement de ses obligations au titre des régimes d'avantages sociaux futurs, Hydro-Québec a adopté les conventions suivantes :

- Le coût des services passés découlant des modifications aux régimes et les soldes transitoires relatifs au régime de retraite et aux avantages postérieurs à la retraite au 1^{er} janvier 1999 sont amortis selon la méthode linéaire, sur des périodes n'excédant pas la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs, qui était de douze ans au 1^{er} janvier 2008 et au 1^{er} janvier 2007.

- Un montant au titre de l'amortissement du gain actuariel ou de la perte actuarielle est comptabilisé dans les résultats de l'exercice si le gain actuariel net non amorti ou la perte actuarielle nette non amortie au début de l'exercice excède soit 10 % de la valeur des obligations au titre des prestations constituées, soit 10 % de la valeur liée au marché de l'actif du régime, le plus élevé des deux montants étant retenu. L'amortissement correspond à l'excédent divisé par la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs.

- Le rendement prévu des actifs du régime de retraite est fondé sur une valeur liée au marché qui est déterminée par l'application d'une moyenne mobile sur cinq ans, dans le cas des titres de participation détenus, et par l'évaluation à leur juste valeur des autres catégories d'actifs.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Hydro-Québec comptabilise les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans la période au cours de laquelle ces obligations juridiques naissent, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts correspondants de mise hors service sont ajoutés à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause et sont amortis sur sa durée de vie utile. Dans les exercices postérieurs, toute variation due à l'écoulement du

temps est imputée aux charges d'exploitation de l'exercice courant (charge de désactualisation), et le montant correspondant est ajouté à la valeur comptable du passif. Les variations résultant de révisions de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisées comme une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif au titre des obligations liées à la mise hors service, et la contrepartie est comptabilisée à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle en cause.

Les flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont établis d'après des études qui tiennent compte de diverses hypothèses sur les moyens et sur l'échéancier à adopter pour la mise hors service. Hydro-Québec révisé périodiquement l'évaluation de ces flux en fonction des diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs, des progrès technologiques éventuels et de l'évolution des normes et règlements en matière de déclassement de centrales nucléaires.

Ententes conclues avec les Autochtones et les municipalités régionales de comté

Hydro-Québec a conclu diverses ententes avec les Autochtones et avec les municipalités régionales de comté relativement à des projets d'investissement en immobilisations corporelles et en actifs incorporels. Lorsqu'ils correspondent à la définition d'un passif, les engagements relatifs à ces ententes sont comptabilisés au poste Dette à long terme, et la contrepartie est comptabilisée aux postes Immobilisations corporelles et Actifs incorporels correspondants.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Leur évaluation au cours des périodes subséquentes et la comptabilisation des variations de leur juste valeur, le cas échéant, dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

Le tableau suivant présente le classement des instruments financiers d'Hydro-Québec dans les différentes catégories établies :

Catégorie	Instruments financiers
Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	Trésorerie et équivalents de trésorerie (échéance initiale inférieure ou égale à trois mois) Instruments dérivés
Actifs financiers disponibles à la vente	Placements temporaires (échéance supérieure à trois mois) Placement en obligations (présenté sous Placements)
Prêts et créances	Débiteurs Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 (présenté sous Autres actifs)
Autres passifs financiers	Emprunts Créditeurs et charges à payer Dividendes à payer Intérêts courus Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an Dette à long terme Dette à perpétuité

Les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les gains et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de la période au cours de laquelle ils se produisent, à moins qu'il ne s'agisse d'instruments dérivés désignés comme couvertures dans une relation de couverture de flux de trésorerie.

Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'au moment de leur réalisation; elles sont alors reclassées dans les résultats. Les contrats à terme sur marchandises qui peuvent faire l'objet d'un règlement net sont comptabilisés à la date de règlement s'il est probable qu'il y aura livraison ou réception conformément aux besoins prévus.

Les prêts et créances et les autres passifs financiers sont évalués au coût après amortissement, y compris les primes, escomptes et frais d'émission.

Dans le cadre de la gestion intégrée des risques d'entreprise, Hydro-Québec utilise divers instruments financiers pour gérer ses risques de marché, c'est-à-dire le risque de change, le risque de taux d'intérêt ainsi que le risque lié aux variations du prix de l'énergie et des marchandises. Elle applique la comptabilité de couverture de flux de trésorerie ou de juste valeur aux relations de couverture admissibles. Elle documente en bonne et due forme toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts, ce qui consiste notamment à rattacher tous les dérivés à des actifs et à des passifs précis figurant au bilan ou à des opérations futures probables. Hydro-Québec évalue aussi l'efficacité des relations de couverture au moment de leur mise en place, puis tous les mois.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur d'un instrument désigné comme couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat étendu, et les gains et les pertes liés à la partie inefficace sont immédiatement comptabilisés dans les résultats, au même poste que l'élément couvert. Les montants imputés au Cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans les résultats, également au même poste que l'élément couvert, au cours des périodes où la variation des flux de trésorerie de l'élément couvert influe sur les résultats. S'il s'avère qu'un instrument dérivé ne remplit plus les conditions de couverture, s'il est vendu ou liquidé, ou si Hydro-Québec met fin à sa désignation comme élément de couverture, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée de façon prospective. Si l'élément couvert cesse d'exister, les gains ou les pertes latents sont immédiatement reclassés dans les résultats.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, l'instrument dérivé est comptabilisé à sa juste valeur, et les variations de la juste valeur, y compris celles qui sont liées à la partie inefficace de la relation de couverture, sont comptabilisées dans les résultats, au même poste que l'élément couvert. Les variations de la juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert sont comptabilisées à titre d'ajustements de la valeur comptable de l'élément couvert et sont imputées en contrepartie dans les résultats.

Par ailleurs, un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé au bilan à la juste valeur si certaines conditions s'appliquent. Hydro-Québec a opté pour ce traitement comptable à l'égard de tous les contrats hôtes émis, acquis ou substantiellement modifiés à compter du 1^{er} janvier 2003.

Les instruments dérivés cotés en bourse sont comptabilisés aux cours de clôture à la date du bilan. Pour les autres instruments dérivés, la juste valeur est estimée en fonction des taux au comptant ou des taux ou prix à terme en vigueur à la fermeture des marchés, à la date du bilan. En l'absence de cette information pour un instrument donné, la Direction utilise le taux ou le prix à terme d'un instrument équivalent. Les techniques d'évaluation utilisées reposent sur des modèles reconnus et couramment utilisés par les intervenants sur les marchés financiers et font appel à des données observées sur les marchés.

Récentes modifications

2008

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1^{er} janvier 2008, Hydro-Québec a adopté deux nouvelles normes d'information et de présentation du *Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA)* : le chapitre 3862, « Instruments financiers – informations à fournir », et le chapitre 3863, « Instruments financiers – présentation ». Ces chapitres remplacent le chapitre 3861 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation », et modifient les exigences en matière d'information sur la nature et l'étendue des risques découlant des instruments financiers et sur la façon dont Hydro-Québec gère ces risques. Les règles de présentation sont reprises sans modification. L'adoption de ces nouvelles normes n'a pas eu d'incidence sur la comptabilisation ou l'évaluation des instruments financiers. Les informations exigées sont fournies à la note 16, Instruments financiers.

INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Le 1^{er} janvier 2008, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 1535 du *Manuel de l'ICCA*, « Informations à fournir concernant le capital », qui exige la présentation d'informations sur la façon dont la Direction gère le capital. Les informations exigées sont fournies à la note 19, Gestion du capital.

STOCKS

Le 1^{er} janvier 2008, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3031 du *Manuel de l'ICCA*, « Stocks », qui établit des normes pour l'évaluation des stocks, y compris la détermination de leur coût. L'adoption de ces recommandations n'a pas eu d'incidence sur le bénéfice net, mais a requis un reclassement au bilan de 65 M\$ en immobilisations corporelles au 31 décembre 2008.

2007

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le 1^{er} janvier 2007, Hydro-Québec a adopté les recommandations du chapitre 3855 du *Manuel de l'ICCA*, « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation », qui présente les exigences relatives à la comptabilisation et à l'évaluation des instruments financiers, et du chapitre 3865, « Couvertures », qui précise la manière d'appliquer la comptabilité de couverture et les informations à fournir dans ce contexte. Elle a aussi adopté les recommandations du chapitre 3861 et du chapitre 1530, « Résultat étendu ». Ce dernier établit des normes d'information et de présentation concernant le résultat étendu, qui regroupe le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu.

Les principaux effets de l'adoption des nouvelles conventions comptables sont les suivants, en date du 1^{er} janvier 2007 : une augmentation de 270 M\$ des Bénéfices non répartis, une augmentation de 479 M\$ du Cumul des autres éléments du résultat étendu, une augmentation de 551 M\$ de la Dette à long terme, une diminution de 2 051 M\$ des Autres passifs à long terme et une diminution de 701 M\$ de la valeur nette des instruments dérivés.

CAPITAUX PROPRES

Le 1^{er} janvier 2007, Hydro-Québec a adopté prospectivement les recommandations du chapitre 3251 du *Manuel de l'ICCA*, « Capitaux propres », qui remplace le chapitre 3250, « Surplus ». Le chapitre 3251 établit des normes concernant la présentation des capitaux propres et des variations des capitaux propres qui découlent des nouvelles exigences du chapitre 1530. L'adoption de ces normes a eu comme incidence le reclassement au Cumul des autres éléments du résultat étendu des écarts de conversion qui étaient présentés distinctement dans les Capitaux propres.

MODIFICATIONS COMPTABLES

Hydro-Québec a aussi adopté les recommandations du chapitre 1506 du *Manuel de l'ICCA*, « Modifications comptables », qui établit le traitement comptable et l'information à fournir relativement aux changements de conventions comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs. L'adoption de ces recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers consolidés.

Modifications à venir

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

En 2008, l'ICCA a publié le chapitre 3064 du *Manuel de l'ICCA*, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », qui remplace le chapitre 3062, « Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels », et le chapitre 3450, « Frais de recherche et de développement ». Le chapitre 3064 établit des normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Il s'appliquera aux états financiers intermédiaires et annuels d'Hydro-Québec pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. L'adoption de ces nouvelles normes ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Le 1^{er} janvier 2009, l'exemption temporaire prévue dans le *Manuel de l'ICCA* à l'égard du chapitre 1100, « Principes comptables généralement reconnus », et permettant la comptabilisation et l'évaluation d'actifs et de passifs réglementaires, a été retirée. Toutefois, conformément à une pratique permise par les PCGR du Canada, Hydro-Québec s'appuiera sur la norme *Statement of Financial Accounting Standard (SFAS) No. 71* émise par le Financial Accounting Standards Board des États-Unis, « Accounting for the Effects of Certain Types of Regulation », pour maintenir le traitement comptable actuel des actifs et des passifs réglementaires. Le retrait de l'exemption ne devrait donc pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés.

RISQUE DE CRÉDIT ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS

Le 20 janvier 2009, le Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'ICCA a publié l'*Abrégé des délibérations CPN-173*, « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers ». Cet abrégé précise que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie devraient être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. Hydro-Québec évalue actuellement les impacts de l'adoption des recommandations contenues dans cet abrégé sur les états financiers consolidés.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables (CNC) du Canada a confirmé que le passage complet aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards* ou IFRS) prendra effet pour les états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

Hydro-Québec examine actuellement les enjeux du passage des PCGR du Canada aux IFRS.

Les informations qui suivent décrivent les effets sur les états financiers consolidés des méthodes et pratiques comptables adoptées par Hydro-Québec conformément aux décisions de la Régie relatives à ses activités réglementées.

Actifs et passifs réglementaires

COÛTS LIÉS AU PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (PGEÉ)

Les coûts liés à la réalisation du PGEÉ, tels que ceux des programmes spécifiques d'économie d'énergie, sont imputés à un compte distinct et amortis linéairement sur une période de dix ans, sauf pour les coûts engagés avant le 1^{er} janvier 2006, qui sont amortis sur une période de cinq ans. L'amortissement débute l'année qui suit celle où les coûts ont été comptabilisés. Les coûts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-25, D-2002-288, D-2003-93 et D-2006-56. Si ces activités n'étaient pas réglementées, certains coûts qui ne sont pas associés à des actifs incorporels, tels qu'ils sont définis dans les normes comptables, seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. En supposant qu'aucun des coûts engagés n'est lié à un actif incorporel, le bénéfice net aurait été réduit de 178 M\$ en 2008 (129 M\$ en 2007).

COÛTS NETS LIÉS AUX SORTIES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET D'ACTIFS INCORPORELS

À la sortie d'immobilisations corporelles ou d'actifs incorporels, leur coût et celui de leur démantèlement, déduction faite de l'amortissement cumulé et de la valeur de récupération, sont imputés à un compte distinct et amortis sur une période maximale de dix ans selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2002-95 et D-2003-93, qui visent respectivement les activités de transport d'électricité et les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice, et le bénéfice net aurait été réduit de 48 M\$ en 2008 (augmenté de 22 M\$ en 2007).

ÉCARTS DES REVENUS LIÉS AUX ALÉAS CLIMATIQUES

Les écarts entre les revenus de transport et de distribution réels et les revenus prévus dans les dossiers tarifaires selon la normale climatique sont comptabilisés dans un compte distinct. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans sa décision D-2006-34, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, et a fait l'objet d'une demande de mécanisme d'amortissement dans la demande tarifaire 2009. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges d'Hydro-Québec auraient été augmentées et le bénéfice net aurait été réduit de 141 M\$ en 2008 (néant en 2007).

ÉCARTS DU COÛT ANNUEL DU SERVICE DE TRANSPORT POUR LA CHARGE LOCALE

Les écarts découlant de modifications du coût annuel du service de transport pour la charge locale qui n'ont pas été prises en compte dans l'établissement des tarifs d'électricité sont imputés à un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils sont inclus dans la base de tarification et où débute l'amortissement. Cette pratique comptable, qui vise les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec, a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2003-93, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges d'Hydro-Québec auraient été réduites et le bénéfice net aurait été augmenté de 240 M\$ en 2008 (11 M\$ en 2007).

COÛTS ENGAGÉS JUSQU'À L'ABROGATION DU TARIF BI-ÉNERGIE BT

Les coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT ont été comptabilisés dans un compte distinct et sont amortis linéairement sur une période de cinq ans depuis la date d'abrogation du 1^{er} avril 2006. Ils sont constitués principalement du déficit occasionné par l'écart entre le coût d'approvisionnement reconnu par la Régie et le prix de l'énergie en vigueur, multiplié par la quantité d'électricité livrée à la clientèle au tarif BT, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 mars 2006. Les coûts imputés à ce compte ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au 31 mars 2006. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2004-47, D-2004-170 et D-2006-34, qui visent les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 29 M\$ en 2008 (30 M\$ en 2007).

COÛTS LIÉS AU PROJET DE DÉGLACEUR AU POSTE DE LÉVIS

Par suite de la tempête de verglas de 1998, certains coûts liés au projet de déglaceur entrepris au poste de Lévis pour sécuriser les charges du réseau de transport qui alimente la grande région de Québec ont été imputés à un compte distinct. Ces coûts sont amortis selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %, à partir de la date de mise en service des équipements et sur une période correspondant à la durée de vie utile moyenne restante des actifs ayant fait l'objet des améliorations. Les coûts imputés à ce compte ont fait l'objet d'une capitalisation de frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où ils ont été inclus dans la base de tarification et où a débuté l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans la décision D-2004-175, qui vise les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts auraient été comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés, et le bénéfice net aurait été augmenté de 5 M\$ en 2008 (réduit de 6 M\$ en 2007).

ÉCARTS DE COÛTS LIÉS À L'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ POSTPATRIMONIALE

Les écarts comptabilisés pour une année donnée, en volume et en prix, entre les coûts réels d'approvisionnement en électricité postpatrimoniale et les coûts prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs, sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans les décisions D-2005-34, D-2005-132, D-2006-34, D-2007-12 et D-2008-024, qui visent les activités de distribution d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les coûts réels seraient comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés, et le bénéfice net aurait été réduit de 2 M\$ en 2008 (177 M\$ en 2007).

ÉCARTS DES REVENUS DES SERVICES DE TRANSPORT D'ÉLECTRICITÉ DE POINT À POINT

Les écarts comptabilisés pour une année donnée entre les revenus réels pour les services de transport d'électricité de point à point et les revenus prévus à cet égard dans les dossiers tarifaires et reconnus par la Régie aux fins de l'établissement des tarifs sont comptabilisés dans un compte distinct et amortis selon les modalités déterminées par la Régie. Les écarts imputés à ce compte font l'objet d'une capitalisation des frais financiers au taux de rendement sur la base de tarification autorisé par la Régie, jusqu'au moment où débute l'amortissement. Cette pratique comptable a été autorisée par la Régie dans ses décisions D-2007-08 et D-2008-019, qui visent les activités de transport d'électricité d'Hydro-Québec. Si ces activités n'étaient pas réglementées, les charges d'Hydro-Québec auraient été augmentées et le bénéfice net aurait été réduit de 41 M\$ en 2008 (augmenté de 50 M\$ en 2007).

ACTIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2008	2007
Coûts liés au PGEE	2009-2018	559	381
Coûts nets liés aux sorties d'immobilisations corporelles et d'actifs incorporels	2009 ^a	267	219
Écarts des revenus liés aux aléas climatiques ^b	2009-2014	141	–
Écarts du coût annuel du service de transport pour la charge locale ^b	2009	104	344
Coûts engagés jusqu'à l'abrogation du tarif bi-énergie BT	2009-2011	66	95
Coûts liés au projet de déglaceur au poste de Lévis	2009-2047	13	18
Autres	2009-2028	17	17
		1 167	1 074

PASSIFS RÉGLEMENTAIRES

	Années prévues d'amortissement	2008	2007
Écarts de coûts liés à l'achat d'électricité postpatrimoniale ^b	2009-2010	(53)	(55)
Écarts des revenus des services de transport d'électricité de point à point ^b	2009	(9)	(50)
		(62)	(105)
Portion à court terme		(56)	(97)
		(6)	(8)

a) À l'exception de certaines sorties d'actifs.

b) La variation des comptes d'écarts, à l'exclusion d'une charge d'amortissement de 141 M\$ (crédit d'amortissement de 145 M\$ en 2007) et de frais financiers capitalisés de 13 M\$ (1 M\$ en 2007), correspond au montant inscrit au poste Reports réglementaires des États consolidés des résultats, soit une diminution des charges de 72 M\$ (augmentation de 29 M\$ en 2007).

RISQUES ET INCERTITUDES

Les risques et incertitudes liés aux actifs et aux passifs réglementaires ci-dessus font l'objet de suivis et d'évaluations périodiques. Lorsqu'Hydro-Québec juge qu'il n'est plus probable que la valeur comptable nette d'un actif ou d'un passif réglementaire sera prise en compte dans l'établissement des tarifs futurs, cette valeur est comptabilisée dans les résultats de l'exercice au cours duquel le jugement est formulé.

Autres pratiques réglementaires

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, la compensation octroyée par le gouvernement du Québec relativement à la tempête de verglas de 1998 a été portée en réduction du coût des nouvelles immobilisations corporelles construites. Elle est amortie sur la durée de vie restante des actifs sortis, sauf pour la portion équivalant au coût non amorti de ces actifs, qui est amortie sur une période de dix ans. La méthode d'amortissement à intérêts composés, au taux de 3 %, est utilisée dans les deux cas. Si les activités n'étaient pas réglementées, la compensation serait amortie sur la durée de vie utile des nouvelles immobilisations corporelles construites.

Dans les décisions D-2002-95 et D-2004-47, la Régie a prescrit la capitalisation des frais financiers aux immobilisations corporelles et aux actifs incorporels en cours, selon les taux de rendement autorisés sur les bases de tarification. Ces taux, qui sont établis selon les méthodes approuvées par la Régie, tiennent compte d'une composante associée au coût de la dette et d'une composante associée au rendement

des capitaux propres. Si les activités n'étaient pas réglementées, les frais financiers seraient capitalisés selon le coût moyen de la dette à long terme d'Hydro-Québec.

En vertu des décisions D-2002-95 et D-2003-93 de la Régie, les coûts de démantèlement d'actifs sortis et remplacés, déduction faite de la valeur de récupération, sont ajoutés au coût des nouveaux actifs construits. Si les activités n'étaient pas réglementées, ces coûts seraient imputés aux résultats.

En vertu des décisions D-2006-76 et D-2006-76R de la Régie, les contributions reçues pour des projets de déplacement ou de modification de certains actifs du réseau de transport sont imputées à un compte distinct et portées en réduction des immobilisations corporelles. Ces contributions sont amorties sur la durée de vie utile moyenne des actifs par projet selon la méthode à intérêts composés, au taux de 3 %. Si les activités n'étaient pas réglementées, les contributions seraient amorties sur la durée de vie utile de chacune des immobilisations corporelles visées.

Dans la décision D-2007-134, rendue en décembre 2007, la Régie a approuvé une entente visant à suspendre, pour l'année 2008, les livraisons d'énergie prévues à un contrat d'achat d'électricité auprès d'un producteur privé. Dans la décision D-2008-114 du 10 septembre 2008, la Régie a autorisé la reconduction de cette entente jusqu'à la fin de 2009. Au 31 décembre 2008, un engagement de 57 M\$ (52 M\$ au 31 décembre 2007) a été inscrit au bilan, sans incidence sur les résultats.

Note
4

Amortissement

	2008	2007
Immobilisations corporelles ^a	1 819	1 857
Actifs incorporels	122	104
Actifs et passifs réglementaires	286	(7)
Frais reportés	10	11
Radiations	99	26
	2 336	1 991

a) La révision de la durée de vie utile des immobilisations corporelles s'est traduite par une diminution de la charge d'amortissement de 71 M\$ en 2008 (augmentation de 13 M\$ en 2007). Au cours de l'exercice 2009, Hydro-Québec révisera la durée de vie utile de certaines immobilisations corporelles servant à la production hydraulique, ce qui pourrait avoir un impact important sur la charge d'amortissement.

Note
5

Taxes

	2008	2007
Redevances hydrauliques	552	267 ^a
Taxe sur les services publics	302	240
Taxe sur le capital	202	278
Taxes municipales, scolaires et autres	37	35
	1 093	820

a) Le versement de redevances hydrauliques découle de l'assujettissement d'Hydro-Québec à la *Loi sur le régime des eaux*. Pour cette année de transition, la règle du demi-taux s'appliquait.

Note
6

Frais financiers

	2008	2007
Intérêts		
Intérêts sur titres d'emprunt	2 585	2 584
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts	111	111
	2 696	2 695
(Gain net) perte nette de change	(25)	18
Frais de garantie relatifs aux emprunts	167	169
	142	187
Moins		
Frais financiers capitalisés	306	283
Revenu net de placements ^a	87	87
	393	370
	2 445	2 512

a) Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les placements temporaires s'établissait à 2,33 % au 31 décembre 2008 (4,20 % au 31 décembre 2007).

En 2008, Hydro-Québec a comptabilisé un gain de 121 M\$, net des impôts afférents de 26 M\$, lié à l'ajustement de prix prévu au contrat de vente de sa participation dans HQI Transelec Chile S.A. (Transelec). Cet ajustement faisait suite à la publication, le 15 janvier 2008, d'un décret ministériel établissant la valeur aux fins réglementaires de la base d'actifs du réseau troncal de Transelec. L'effet rétrospectif de cette révision de valeur sur les revenus de Transelec pour la période du 13 mars 2004 au 30 juin 2006 a entraîné un ajustement additionnel du prix de vente de 5 M\$, net des impôts afférents de 1 M\$.

Le 28 février 2007, Hydro-Québec a conclu la vente de sa participation dans HQI Australia Pty Ltd (DirectLink), par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive Hydro-Québec International, pour une contrepartie monétaire de 52 M\$, ce qui a donné lieu à un gain de 18 M\$.

Les résultats des participations à l'étranger sont classés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de la présentation des informations sectorielles.

				2008
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	33 829	8 832	3 458	28 455
Thermique, y compris la production nucléaire	2 573	1 999	248	822
Autres	750	332	25	443
	37 152	11 163	3 731	29 720
Transport				
Postes et lignes	21 393	6 932	931	15 392
Autres	1 980	1 150	108	938
	23 373	8 082	1 039	16 330
Distribution				
Postes et lignes	11 850	4 550	234	7 534
Autres	1 863	1 019	101	945
	13 713	5 569	335	8 479
Construction	28	14	1	15
Activités corporatives et autres	1 023	642	62	443
	75 289	25 470	5 168	54 987

				2007
	En service	Amortissement cumulé	En cours	Total
Production				
Hydraulique	32 235	8 256	3 344	27 323
Thermique, y compris la production nucléaire	2 715	1 933	158	940
Autres	725	314	23	434
	35 675	10 503	3 525	28 697
Transport				
Postes et lignes	20 842	6 532	669	14 979
Autres	1 916	1 085	87	918
	22 758	7 617	756	15 897
Distribution				
Postes et lignes	11 434	4 270	191	7 355
Autres	1 801	1 016	123	908
	13 235	5 286	314	8 263
Construction	31	14	2	19
Activités corporatives et autres	992	638	61	415
	72 691	24 058	4 658	53 291

	2008	2007
À la valeur de consolidation		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited	87	77
CITEQ inc.	(5)	(5)
	82	72
À la juste valeur		
Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited		
Obligations	-	55
Capital-risque ^a	19	40
	19	95
Autres	7	61
	108	228

a) Le montant brut des gains et des pertes non réalisés sur les placements détenus par la société de capital-risque s'élevait respectivement à 6 M\$ et à 13 M\$ au 31 décembre 2008 (12 M\$ et 13 M\$ au 31 décembre 2007). Pour 2008, le montant net des pertes réalisées et non réalisées s'établit respectivement à 1 M\$ et à 6 M\$ (gains réalisés et non réalisés de 12 M\$ et de 2 M\$ pour 2007).

	2008			2007		
	Coût ^a	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Coût ^a	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Amortissables						
Logiciels et licences	1 260	744	516	1 322	763	559
Brevets	10	4	6	9	4	5
	1 270	748	522	1 331	767	564
Non amortissables						
Servitudes			343			339
			865			903

a) Les actifs incorporels mis en service au cours de l'exercice s'élevaient à 481 M\$ au 31 décembre 2008 (87 M\$ au 31 décembre 2007).

	Note	2008	2007
Actif au titre des prestations constituées	21	1 133	828
Frais reportés		111	153
Remboursement gouvernemental relatif à la tempête de verglas de 1998 ^a		90	107
Fonds en fiducie pour la gestion des déchets de combustible nucléaire ^b		50	44
Écart d'acquisition ^c		10	10
		1 394	1 142

a) Le montant global du remboursement est réparti en versements de 6 M\$ par trimestre jusqu'au 15 janvier 2014, auxquels s'ajoutera un versement final de 1 M\$ le 15 avril 2014. Ces versements comprennent des intérêts au taux annuel de 7,2 %. La juste valeur de cet actif financier s'élevait à 97 M\$ au 31 décembre 2008 (110 M\$ au 31 décembre 2007).

b) Le 15 novembre 2002, la *Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire* entrainé en vigueur. Cette loi exigeait que les sociétés d'énergie nucléaire du Canada créent une société de gestion dont le rôle consisterait à recommander au gouvernement canadien une solution de gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Elle exigeait également que les sociétés d'énergie nucléaire créent un fonds en fiducie afin de financer les coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. En novembre 2005, la Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a soumis son rapport d'étude et a recommandé au gouvernement du Canada une méthode qui a été adoptée en juin 2007.

En octobre 2007, les membres de la SGDN ont entériné une convention qui prévoit notamment une formule de financement des coûts liés à la gestion à long terme de leurs déchets de combustible nucléaire. Cette formule servira à déterminer la quote-part de chaque membre pour les cinq prochaines années. Elle n'entrera en vigueur qu'une fois approuvée par le gouvernement du Canada. La quote-part de chaque membre sera établie en fonction du nombre de grappes de combustible nucléaire irradiées produites au 30 juin 2006. Elle tiendra également compte de la date à laquelle chaque membre prévoit entreprendre l'expédition de grappes de combustible au futur site national d'enfouissement.

c) L'écart d'acquisition est rattaché au secteur Production aux fins de la présentation des informations sectorielles.

Le tableau suivant présente la répartition de la dette au coût après amortissement, y compris la tranche échéant à moins d'un an, selon la monnaie à l'émission. Pour établir les pourcentages de la dette selon la monnaie au remboursement, les swaps liés à la dette ont été pris en compte.

	2008				2007			
	À l'émission			Au rembourse- ment	À l'émission			Au rembourse- ment
	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%	En dollars canadiens et en devises	Aux cours de clôture à la date du bilan	%	%
Dettes d'Hydro-Québec								
Dollars canadiens	25 482	25 482	71	95	24 829	24 829	72	96
Dollars américains	8 076	9 888	28	5^a	8 135	8 012	24	4 ^a
Autres devises								
Euros	59	101	–		671	968	3	
Yens	2 506	34	–		2 508	22	–	
Livres sterling	238	425	1		237	465	1	
Francs suisses	–	–	–		100	87	–	
		35 930				34 383		
Plus								
Ajustement pour le risque couvert en juste valeur		98				(163)		
Dettes des filiales								
Dollars américains	26	32	–	–	29	28	–	–
		36 060	100	100		34 248	100	100
Moins								
Tranche échéant à moins d'un an		770				1 087		
		35 290				33 161		

a) Dont 99,4 % couvrait des ventes en dollars américains au 31 décembre 2008 (99,3 % au 31 décembre 2007).

Taux d'intérêt

Le tableau suivant présente les taux d'intérêt d'Hydro-Québec, qui tiennent compte du taux d'intérêt contractuel des emprunts, des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts ainsi que de l'incidence des swaps liés à la dette :

%	2008				2007
	Dollars canadiens	Dollars américains	Autres devises	Moyenne pondérée	
Échéance					Moyenne pondérée
1 à 5 ans	7,93	7,51	8,55	7,71	8,14
6 à 10 ans	3,31	7,07	9,90	7,58	9,58
11 à 15 ans	10,45	8,97	–	9,96	9,99
16 à 20 ans	7,30	8,28	–	8,27	8,50
21 à 25 ans	5,70	9,35	–	8,10	8,40
26 à 30 ans	5,99	–	–	5,99	5,99
31 à 35 ans	5,17	–	–	5,17	5,17
36 à 40 ans	4,93	–	–	4,93	4,88
41 à 45 ans	6,44	–	–	6,44	6,44
46 à 50 ans	–	–	–	–	–
51 à 55 ans	6,62	–	–	6,62	6,62
Moyenne pondérée	6,31	8,65	9,79	6,93	7,32

La part de la dette à taux variable d'Hydro-Québec s'élevait à 10,1 %, ou 11,0 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2008 (6,8 %, ou 7,8 % compte tenu de la dette à perpétuité, au 31 décembre 2007).

Juste valeur

Au 31 décembre 2008, la juste valeur de la dette à long terme d'Hydro-Québec, y compris la tranche échéant à moins d'un an, s'établissait à 47 072 M\$ (44 753 M\$ au 31 décembre 2007). Compte tenu des swaps liés à la dette, elle totalisait 47 856 M\$ (46 044 M\$ au 31 décembre 2007).

La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait d'après les taux d'intérêt à terme évalués à partir des taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers. La fluctuation de la juste valeur s'explique par la sensibilité de cette dernière aux taux d'intérêt en vigueur sur

les marchés financiers. Toutefois, l'intention première de la Direction est de conserver ces titres d'emprunt jusqu'à leur échéance.

Crédits de soutien

Hydro-Québec détient des crédits de soutien non utilisés de 2 000 M\$ US composés de deux tranches, respectivement de 360 M\$ US et de 1 640 M\$ US, qui viendront à échéance en 2012 et en 2013. Tout emprunt portera intérêt à un taux basé sur le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR). La facilité comprend, à même le crédit de 2 000 M\$ US, un crédit relais de 750 M\$ US portant intérêt au taux de base US.

Les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations concernent les coûts à engager afin de procéder au démantèlement de la centrale nucléaire de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile, à l'évacuation du combustible nucléaire irradié généré par l'exploitation de cette centrale ainsi qu'au démantèlement de réservoirs à carburant et de certaines centrales thermiques.

En 2008, le Conseil d'administration a approuvé le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, qui permettra de prolonger de 28 ans la vie utile de cette centrale. En conséquence, les hypothèses sur lesquelles est fondé le calcul de l'obligation liée au démantèlement de la centrale de Gentilly-2 à la fin de sa vie utile ont fait l'objet d'une révision qui a eu pour principal effet de reporter de 28 ans l'échéancier prévu pour le règlement de l'obligation.

Hydro-Québec a aussi identifié des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour des centrales thermiques, des postes et des lignes de transport pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé parce qu'elle prévoit utiliser ces actifs pendant une période indéterminée. Il s'agit d'immobilisations corporelles pour lesquelles on ne dispose pas d'une information suffisante pour fixer de façon réaliste les échéances des obligations. Un passif à ce titre sera comptabilisé dans la période au cours de laquelle on obtiendra une information suffisante pour établir ces échéances.

La valeur comptable globale des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations s'établit comme suit :

	2008			Total
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres actifs	
Solde au début de l'exercice	306	141	17	464
Passifs engagés	–	2	–	2
Charge de désactualisation	15	13	1	29
Passifs réglés	–	(1)	(2)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	(192) ^a	–	–	(192)
Solde à la fin de l'exercice	129	155	16	300

	2007			Total
	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres actifs	
Solde au début de l'exercice	288	127	16	431
Passifs engagés	–	3	–	3
Charge de désactualisation	18	12	1	31
Passifs réglés	–	(1)	(2)	(3)
Révision des flux de trésorerie estimatifs et de l'échéancier prévu des paiements	–	–	2	2
Solde à la fin de l'exercice	306	141	17	464

a) La diminution de l'obligation est principalement due au report de l'échéancier prévu pour le démantèlement de la centrale de Gentilly-2, car Hydro-Québec a dorénavant 28 années additionnelles pour constituer le passif relatif à son obligation.

Les hypothèses clés sur lesquelles la valeur comptable des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est fondée sont les suivantes :

	Démantèlement de la centrale nucléaire	Évacuation du combustible nucléaire irradié	Démantèlement d'autres actifs
Flux de trésorerie estimatifs (en dollars constants) nécessaires pour régler les obligations ^a			
Au 31 décembre 2008	761	598	17
Au 31 décembre 2007	795	598	18
Échéancier prévu du paiement des flux de trésorerie nécessaires pour régler les obligations			
Au 31 décembre 2008	Entre 2040 et 2071	Entre 2009 et 2159	Entre 2009 et 2031
Au 31 décembre 2007	Entre 2011 et 2057	Entre 2008 et 2159	Entre 2008 et 2031
Taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit auquel les flux de trésorerie estimatifs ont été actualisés (%)			
Comptabilisation initiale des obligations	6,4	6,4	6,4
Comptabilisation ultérieure des obligations	5,5 et 5,2	5,5	5,7

a) Les taux d'inflation utilisés aux fins de l'établissement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations varient entre 1,8 % et 3,6 %.

Note
14

Autres passifs à long terme

	Note	2008	2007
Passif au titre des prestations constituées	21	663	601
Créditeurs		97	117
		760	718

Note
15

Dettes à perpétuité

Les billets à perpétuité, d'un montant de 355 M\$ (289 M\$ US) au 31 décembre 2008 et de 286 M\$ (289 M\$ US) au 31 décembre 2007, portent intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Ils sont rachetables au gré d'Hydro-Québec. En 2008 et en 2007, aucune tranche n'a été rachetée. Divers instruments dérivés, comptabilisés à la juste valeur, sont utilisés pour atténuer le risque de change lié à cette dette.

Aux 31 décembre 2008 et 2007, le taux des billets à perpétuité s'élevait respectivement à 3,6 % et à 5,2 %. Au 31 décembre 2008, la juste valeur de ces billets s'établissait à 246 M\$ (290 M\$ au 31 décembre 2007). La juste valeur est obtenue par l'actualisation des flux de trésorerie futurs, qui se fait d'après les taux d'intérêt à terme évalués d'après les taux de clôture à la date du bilan d'instruments similaires se négociant sur les marchés financiers.

Note
16

Instruments financiers

Dans le cadre de ses activités, Hydro-Québec réalise des opérations qui l'exposent à certains risques financiers tels que les risques de marché, de liquidité et de crédit. Un suivi rigoureux et l'adoption de stratégies comprenant l'utilisation d'instruments dérivés réduisent considérablement l'exposition à ces risques et les impacts sur les résultats.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Hydro-Québec est principalement exposée à trois types de risque de marché, soit le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque lié au prix de l'aluminium. Ces trois facteurs font l'objet d'une gestion intégrée active visant à limiter leur incidence sur les résultats de telle manière que le risque, après mesures d'atténuation, soit d'un niveau acceptable.

Gestion des risques à long terme

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX VENTES EN DOLLARS AMÉRICAINS

Risque de change – Hydro-Québec utilise des swaps de devises et une portion de la dette en dollars américains pour gérer le risque de change associé aux ventes probables en dollars américains et les désigne comme couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats de ces opérations de couverture est imputée au poste Produits. Hydro-Québec évalue régulièrement la probabilité de réalisation des ventes futures en dollars américains.

GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS À LA DETTE À LONG TERME

Risque de change et risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des swaps de devises pour gérer le risque de change associé à la dette à long terme et des swaps de taux d'intérêt pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures de juste valeur, selon le risque couvert. L'incidence sur les

résultats des opérations de couverture de change et de taux d'intérêt de la dette à long terme est imputée au poste Frais financiers.

Le tableau suivant présente les valeurs nominales de référence des swaps utilisés pour la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette à long terme, exprimées en dollars canadiens et en devises :

Échéance						2008 ^a	2007 ^a
	1 à 5 ans	6 à 10 ans	11 à 15 ans	16 à 20 ans	Plus de 20 ans	Total	Total
Swaps							
Dollars canadiens	(384)	(194)	(2 465)	(2 337)	(2 637)	(8 017)	(6 413)
Dollars américains	(347)	(12)	2 030	1 950	2 039	5 660	5 418
Autres devises							
Yens	1 500	1 000	–	–	–	2 500	2 500
Euros	–	61	–	–	–	61	673
Livres sterling	40	200	–	–	–	240	240
Francs suisses	–	–	–	–	–	–	97

a) Les données entre parenthèses représentent des montants à déboursier.

Le tableau suivant présente la juste valeur des swaps utilisés pour la gestion des risques associés aux ventes en dollars américains et à la dette à long terme, exprimée en dollars canadiens :

	2008	2007
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie des ventes en dollars américains ^a	452	894
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie de la dette	(36)	(2 451)
Instruments désignés comme couvertures de juste valeur de la dette	104	(274)
	520	(1 831)
Instruments non désignés comme couvertures ^b	(695)	1 548
	(175)	(283)

a) Une partie de la dette à long terme, d'une valeur nominale de 1 437 M\$ US au 31 décembre 2008 (1 504 M\$ US au 31 décembre 2007), était également désignée comme couverture de flux de trésorerie des ventes en dollars américains.

b) Transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques d'Hydro-Québec, dont (852 M\$) étaient en contrepartie de sommes reçues ou déboursées relativement à des ententes d'atténuation du risque de crédit en 2008 (1 435 M\$ en 2007).

Gestion des risques à court terme

Risque de change – Hydro-Québec utilise des options et des contrats à terme pour gérer son exposition au risque de change à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de change est imputée au poste correspondant à l'élément couvert, soit les postes Produits ou Achats d'électricité et de combustible. Le montant nominal des positions ouvertes au 31 décembre 2008 s'élevait à 258 M\$ US, soit 52 M\$ US sous forme de contrats d'achat et 310 M\$ US sous forme de contrats de vente (563 M\$ US, soit 107 M\$ US sous forme de contrats d'achat et 670 M\$ US sous forme de contrats de vente au 31 décembre 2007).

Risque de taux d'intérêt – Hydro-Québec utilise des options, des swaps de taux d'intérêt et des contrats de garantie de taux d'intérêt pour gérer le risque de taux d'intérêt à court terme. Lorsqu'ils sont désignés comme éléments de couverture, ces instruments dérivés sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie.

L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque d'intérêt à court terme est imputée au poste Frais financiers.

Risque de marché – Hydro-Québec utilise principalement des options, des swaps et des contrats à terme pour gérer les risques liés à la fluctuation des prix de l'énergie et de l'aluminium. Lorsque ces instruments dérivés sont désignés comme éléments de couverture, ils sont comptabilisés à titre de couvertures de flux de trésorerie. L'incidence sur les résultats des opérations de couverture du risque de variation des prix de l'énergie et de l'aluminium est imputée au poste correspondant à l'élément couvert, soit le poste Produits. Hydro-Québec évalue régulièrement la probabilité de réalisation de ces opérations. Pour couvrir l'exposition de ses risques de variation des prix de l'énergie et de l'aluminium, Hydro-Québec a négocié des instruments dérivés dont les positions ouvertes au 31 décembre 2008 totalisaient 152 625 tonnes d'aluminium (227 525 tonnes au 31 décembre 2007) et des swaps d'électricité dont les positions ouvertes au 31 décembre 2008 correspondaient à 3,5 TWh (8,0 TWh au 31 décembre 2007).

Le tableau suivant présente la juste valeur des instruments dérivés utilisés pour la gestion des risques financiers à court terme selon qu'ils sont désignés ou non désignés comme couvertures :

	2008	2007
Instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie	285	66
Instruments non désignés comme couvertures	8	(11)
	293	55

Effet des couvertures

EFFET DES COUVERTURES SUR LES RÉSULTATS

EFFET DES COUVERTURES DE FLUX DE TRÉSORERIE

Au 31 décembre 2008, la perte nette afférente à l'inefficacité des couvertures de flux de trésorerie comptabilisée dans les résultats s'élevait à 15 M\$ (gain net de 9 M\$ au 31 décembre 2007).

Au 31 décembre 2008, Hydro-Québec estimait à 401 M\$ le montant net des gains compris dans le Cumul des autres éléments du résultat étendu qui seraient reclassés dans les résultats au cours des douze mois suivants (222 M\$ au 31 décembre 2007).

Au cours de l'exercice 2008, Hydro-Québec n'a reclassé aucun montant du Cumul des autres éléments du résultat étendu aux résultats (gain net de 10 M\$ reclassé en 2007) par suite de l'abandon de la couverture de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2008, la durée maximale sur laquelle Hydro-Québec couvrait son exposition aux variations des flux de trésorerie liées aux opérations futures était de 22 ans (23 ans au 31 décembre 2007).

EFFET DES COUVERTURES DE JUSTE VALEUR

Au 31 décembre 2008, la perte nette afférente à l'inefficacité des couvertures de juste valeur comptabilisée dans les résultats s'élevait à 25 M\$ (gain net de 3 M\$ au 31 décembre 2007).

EFFET DE LA RÉÉVALUATION D'INSTRUMENTS DÉRIVÉS NON DÉSIGNÉS COMME COUVERTURES

Au 31 décembre 2008, le gain net comptabilisé dans les résultats par suite de la réévaluation à la juste valeur des instruments dérivés qui n'étaient pas comptabilisés selon la comptabilité de couverture s'élevait à 143 M\$ (32 M\$ au 31 décembre 2007). Ces instruments sont essentiellement liés à des transactions réalisées dans le cadre de la gestion des risques.

ANALYSES DE SENSIBILITÉ

Les risques liés aux variations de taux de change, de taux d'intérêt et du prix de l'aluminium font l'objet d'une gestion intégrée qui vise à limiter leur incidence sur les résultats. La majorité des instruments dérivés transigés sont désignés comme couvertures de flux de trésorerie ou de juste valeur et ont donc pour effet de réduire la volatilité des résultats, sauf en ce qui concerne la portion inefficace des couvertures, qui est peu importante. Les instruments dérivés qui ne sont pas désignés comme couvertures, mais qui servent néanmoins à couvrir des positions inverses à risque, permettent

aussi de réduire la volatilité des résultats. La sensibilité des résultats se limite ainsi à l'exposition nette aux risques ne faisant pas l'objet de couvertures.

Au 31 décembre 2008, si le taux de change (\$ CA/\$ US) avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été supérieur de 17 M\$ ou inférieur de 7 M\$, compte tenu de l'effet des ventes faisant l'objet de couvertures, tandis que les autres éléments du résultat étendu auraient été supérieurs de 100 M\$ ou inférieurs de 104 M\$.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, si les taux d'intérêt avaient varié de 50 points de base à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été respectivement inférieur ou supérieur de 2 M\$, tandis que les autres éléments du résultat étendu auraient été supérieurs de 3 M\$ ou inférieurs de 4 M\$.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008, si le prix de l'aluminium avait varié de 5 % à la hausse ou à la baisse, le bénéfice net aurait été respectivement supérieur ou inférieur de 3 M\$, compte tenu de l'effet des ventes faisant l'objet de couvertures, et les autres éléments du résultat étendu auraient été respectivement inférieurs ou supérieurs de 15 M\$.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Hydro-Québec éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à ses passifs financiers.

L'exposition d'Hydro-Québec est réduite par : un volume important de fonds générés par l'exploitation; un portefeuille diversifié d'instruments très liquides ou facilement convertibles en liquidités transigés avec des contreparties de grande qualité; des sources de financement préautorisées; la qualité de la signature d'Hydro-Québec sur les marchés des capitaux; la diversification des sources de financement; la gestion du niveau de la dette à taux variable et de la dette remboursable en devises.

Par ailleurs, au 31 décembre 2008, un montant de 34 881 M\$ de la dette à long terme, de la dette à perpétuité et des emprunts était garanti par le gouvernement du Québec (33 402 M\$ au 31 décembre 2007).

Le tableau suivant présente les échéances des passifs financiers. Les montants indiqués correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés représentant les versements d'intérêts et de capital relatifs aux passifs financiers au 31 décembre 2008.

Échéance	Emprunts ^a	Créditeurs et charges à payer	Dividendes à payer	Dettes à long terme	Instruments dérivés ^b
2009	92	1 527	2 252	3 228	148
2010	–	51	–	3 134	1 067
2011	–	20	–	4 903	124
2012 ^c	–	16	–	3 356	53
2013	–	2	–	3 270	115
1 à 5 ans	92	1 616	2 252	17 891	1 507
6 à 10 ans	–	–	–	11 160	270
11 à 15 ans	–	–	–	17 056	198
16 à 20 ans ^c	–	–	–	8 287	177
21 à 25 ans	–	–	–	8 275	172
26 à 30 ans	–	–	–	8 406	–
31 à 35 ans	–	–	–	6 693	–
36 à 40 ans	–	–	–	6 875	–
41 à 45 ans	–	–	–	1 657	–
46 à 50 ans	–	–	–	1 479	–
51 à 55 ans	–	–	–	825	–
56 ans et plus	–	–	–	1 425	–
Total	92	1 616	2 252	90 029	2 324
Valeur comptable	91 ^d	1 616 ^{d,e}	2 252	36 060 ^f	1 969

a) Au 31 décembre 2008, le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts à court terme s'établissait à 2,59 % (4,38 % au 31 décembre 2007).

b) Des ententes conclues avec certaines contreparties pour limiter la valeur au marché de ces instruments financiers pourraient donner lieu à des encaissements ou à des décaissements à des dates différentes des échéances initialement prévues.

c) Certaines dettes sont assorties d'une obligation de constituer un fonds d'amortissement.

d) En raison de leurs échéances à court terme, la valeur comptable de ces passifs financiers se rapproche de leur juste valeur.

e) De ce montant, 1 527 M\$ sont classés dans les Créditeurs et charges à payer et 89 M\$, dans les Autres passifs à long terme.

f) Y compris la tranche échéant à moins d'un an.

Les échéances contractuelles de la dette à perpétuité se traduisent par des flux d'intérêt bisannuels. Cette dette, d'un montant de 355 M\$ (289 M\$ US), porte intérêt au taux LIBOR majoré de 0,0625 %, établi semestriellement. Au 31 décembre 2008, le taux applicable s'élevait à 3,6 %.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier ne puisse respecter ses obligations.

Hydro-Québec est exposée au risque de crédit lié aux équivalents de trésorerie, aux placements temporaires et aux instruments dérivés qu'elle transige avec des institutions financières. Hydro-Québec est également exposée au risque de crédit lié aux débiteurs résultant principalement de ses opérations courantes de vente d'énergie au Québec et hors Québec. Au Québec, les ventes sont facturées à des tarifs qui prévoient le recouvrement des coûts selon les modalités approuvées par la Régie. Le risque de crédit est limité à la valeur comptable présentée dans l'actif au bilan, qui se rapproche de la juste valeur.

ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, PLACEMENTS TEMPORAIRES ET INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Pour réduire son exposition au risque de crédit, Hydro-Québec traite avec des émetteurs et des institutions financières canadiens et internationaux dont la notation de crédit est élevée. De plus, elle applique des encadrements qui limitent la concentration des risques, de même que divers contrôles de suivi et des limites de crédit par contrepartie. Des ententes préalables lui permettent aussi de limiter la valeur au marché des principaux portefeuilles d'instruments dérivés.

Une variation de cette valeur au marché au-delà d'un niveau convenu donne lieu à un encaissement ou à un décaissement. Au 31 décembre 2008, la quasi-totalité des contreparties avec lesquelles Hydro-Québec transigeait avaient une cote supérieure à A-, et aucune d'elles n'avait failli à ses obligations envers Hydro-Québec.

CLIENTS – VENTES D'ÉNERGIE (CLASSÉS DANS LES DÉBITEURS)

L'exposition au risque de crédit lié aux ventes d'énergie est limitée en raison de la diversité de la clientèle et du grand nombre de clients. La Direction estime qu'Hydro-Québec ne s'expose pas à un risque de crédit important. De plus, Hydro-Québec détient des dépôts de 39 M\$ (30 M\$ au 31 décembre 2007) fournis en garantie par des clients, dont 9 M\$ sont comptabilisés au poste Créditeurs et charges à payer et 30 M\$ sont comptabilisés au poste Autres passifs à long terme.

Le tableau suivant présente la valeur par âge des comptes clients, nette de la provision pour mauvaises créances afférente.

	2008
Moins de 30 jours ^a	1 481
30 à 60 jours	62
61 à 90 jours	30
Plus de 90 jours	140
	1 713

a) Y compris l'électricité livrée, mais non facturée.

Au cours de l'exercice 2008, la provision pour mauvaises créances a augmenté de 57 M\$ pour s'établir à 201 M\$ au 31 décembre (144 M\$ au 31 décembre 2007). La provision est établie en fonction de l'âge des comptes et du statut des dossiers clients.

La quote-part des composantes des coentreprises incluse dans les états financiers consolidés est présentée dans le tableau suivant. Ces coentreprises englobent les participations gérées par le Groupe de la technologie et par Hydro-Québec Production.

	2008	2007
Résultats		
Produits	26	21
Charges et frais financiers	30	26
Bénéfice provenant des activités abandonnées	–	1
Perte nette	(4)	(4)
Bilans		
Actif à court terme	9	13
Actif à long terme	35	29
Passif à court terme	9	14
Passif à long terme	35	30
Passif net	–	(2)
Flux de trésorerie		
Activités d'exploitation	–	(4)
Activités d'investissement	(2)	(2)
Activités de financement	(3)	(1)
Activités abandonnées	–	(3)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(5)	(10)

Capital-actions

Le capital-actions autorisé se compose de 50 000 000 d'actions d'une valeur nominale de 100 \$ chacune, dont 43 741 090 actions étaient émises et payées aux 31 décembre 2008 et 2007.

Bénéfices non répartis

En vertu de la *Loi sur Hydro-Québec*, les dividendes qu'Hydro-Québec est appelée à verser sont déclarés une fois l'an par le gouvernement du Québec, qui en détermine les modalités de paiement. Pour un exercice financier donné, ils ne peuvent excéder le surplus susceptible de distribution, équivalant à 75 % du revenu net d'exploitation et du revenu net de placements, moins les intérêts sur titres d'emprunt et l'amortissement des primes, escomptes et frais d'émission relatifs aux emprunts. Ce calcul est effectué d'après les états financiers consolidés.

Toutefois, il ne peut être déclaré pour un exercice donné aucun dividende dont le montant aurait pour effet de réduire à moins de 25 % le taux de capitalisation à la fin de l'exercice. Le gouvernement déclare les dividendes d'un exercice donné dans les 30 jours de la date à laquelle Hydro-Québec lui transmet les renseignements financiers relatifs au surplus susceptible de distribution. À l'expiration de ce délai, la totalité ou la partie du surplus susceptible de distribution qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration de dividendes ne peut plus être distribuée à l'actionnaire sous forme de dividendes.

Pour l'exercice 2008, le gouvernement du Québec a déclaré des dividendes de 2 252 M\$ (2 095 M\$ en 2007).

Les dividendes déclarés sont déduits des bénéfices non répartis de l'exercice pour lequel ils ont été déclarés.

CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

			2008
	En couverture de flux de trésorerie	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	965	(3)	962
Variation de l'exercice	278	3	281
Solde à la fin de l'exercice	1 243	–	1 243

			2007
	En couverture de flux de trésorerie	Autres	Total
Solde au début de l'exercice	479	(8)	471
Variation de l'exercice	486	5	491
Solde à la fin de l'exercice	965	(3)	962

Hydro-Québec gère son capital de façon à répondre aux attentes de son actionnaire, à protéger ses fonds en tout temps et à soutenir sa croissance. Elle maintient un environnement de gestion qui lui permet d'augmenter la valeur à long terme de son actif et de ses capitaux propres, d'assurer sa viabilité financière, de préserver sa capacité de financement et de protéger ses fonds et ses valeurs mobilières.

Outre les capitaux propres, le capital comprend la dette à long terme, la dette à perpétuité, les emprunts à court terme et les instruments dérivés.

Hydro-Québec utilise le taux de capitalisation aux fins du suivi de la structure du capital. Elle vise à maintenir un taux de capitalisation d'au moins 25 %.

STRUCTURE DU CAPITAL

	2008	2007
Capitaux propres	22 062	20 892
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an	36 060	34 248
Dette à perpétuité	355	286
Emprunts à court terme	91	73
Instruments dérivés	(118)	228
Total	58 450	55 727
Taux de capitalisation (%) ^a	37,7	37,5

a) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés.

En 2008, les objectifs de gestion du capital d'Hydro-Québec sont demeurés inchangés par rapport à 2007.

	2008	2007
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(175)	(172)
Matériaux, combustible et fournitures	6	5
Créditeurs et charges à payer	-	23
Intérêts courus	20	(47)
	(149)	(191)
Activités d'investissement sans effet sur la trésorerie		
(Diminution) augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels	(92)	90
Intérêts payés	2 093	2 131

Le régime de retraite offert par Hydro-Québec (le Régime de retraite) est un régime capitalisé qui assure des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen des cinq meilleures années. Ces prestations sont indexées annuellement en fonction du taux le plus élevé entre le taux d'inflation, jusqu'à un maximum de 2 %, et le taux d'inflation réduit de 3 %.

Hydro-Québec offre également d'autres avantages postérieurs à la retraite ainsi que des avantages postérieurs à l'emploi. Les avantages postérieurs à la retraite découlent de régimes collectifs d'assurance vie et d'assurance maladie et hospitalisation. Ces régimes sont des régimes contributifs dont les cotisations sont ajustées annuellement. Quant aux avantages postérieurs à l'emploi, ils découlent de régimes d'assurance salaire non contributifs qui fournissent des prestations d'invalidité de courte et de longue durée. La plupart de ces régimes ne sont pas capitalisés, à l'exception du régime d'assurance salaire

invalidité de longue durée, qui est entièrement capitalisé, et du régime d'assurance vie collective supplémentaire, qui est partiellement capitalisé.

Les régimes d'avantages sociaux d'Hydro-Québec sont des régimes à prestations déterminées. Les obligations au titre des prestations constituées de ces régimes (évaluées par des actuaires indépendants) et les actifs à la juste valeur sont évalués en date du 31 décembre de chaque année. La plus récente évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation du Régime de retraite date du 31 décembre 2007, et la prochaine évaluation doit être effectuée au plus tard le 31 décembre 2010.

Le tableau suivant présente les informations relatives aux régimes d'avantages sociaux futurs d'Hydro-Québec :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées				
Solde au début de l'exercice	12 607	12 720	929	850
Coût des services rendus	285	336	42	38
Cotisations des employés	84	66	–	–
Prestations versées et remboursements	(510)	(460)	(51)	(49)
Intérêts sur les obligations	712	659	51	46
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(3 138)	(714)	(198)	44
Modifications au Régime de retraite	168	–	–	–
Solde à la fin de l'exercice	10 208	12 607	773	929
Actifs des régimes à la juste valeur				
Solde au début de l'exercice	12 926	12 811	58	56
Rendement réel des actifs	(2 434)	538	2	2
Cotisations des employés	84	66	–	–
Cotisations courantes d'Hydro-Québec	291	5	11	11
Cotisation d'équilibre d'Hydro-Québec	149	–	–	–
Prestations versées et remboursements	(510)	(460)	(11)	(12)
Frais d'administration	(31)	(34)	–	–
Solde à la fin de l'exercice	10 475	12 926	60	57
Surplus (déficit) à la fin de l'exercice	267	319	(713)	(872)
Coût non amorti des services passés	335	217	–	–
Perte actuarielle nette non amortie (gain actuariel net non amorti)	1 292	1 205	(17)	190
(Actif transitoire non amorti) obligation transitoire non amortie	(761)	(913)	67	81
Actif (passif) au titre des prestations constituées	1 133	828	(663)	(601)

Des modifications ont été apportées au Régime de retraite pour faire suite aux ententes intervenues entre Hydro-Québec et les syndicats en 2008. Ces modifications, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2009, visent des dispositions temporaires et permanentes. Les principales dispositions temporaires touchent la retraite sans réduction de rente et la prestation de raccordement, alors que les principales dispositions permanentes couvrent le coût des formes optionnelles de rente et

l'élargissement de la définition du conjoint survivant au décès du retraité. Des modifications aux règles de financement du Régime de retraite ont aussi été adoptées en fonction de ces ententes. Ainsi, les taux respectifs des cotisations salariales et patronales sont de 6,0 % et de 6,9 % depuis le 1^{er} janvier 2009. Ces taux augmenteront annuellement de 0,5 % et de 0,9 % pour atteindre, en 2013, un maximum de 7,5 % et de 10,5 % du salaire de base admissible.

Informations complémentaires sur les actifs des régimes

En fin d'exercice, la composition des actifs des régimes à la juste valeur était la suivante :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligations	54	39	91	95
Actions	32	46	-	-
Placements immobiliers	10	6	-	-
Placements temporaires	4	9	-	-
Autres	-	-	9	5
	100	100	100	100

Les actifs des régimes comportent des titres émis par Hydro-Québec et par le gouvernement du Québec :

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligations	1 359	1 266	56	55

Sommes versées en espèces

Les sommes versées en espèces par Hydro-Québec au titre des régimes d'avantages sociaux sont constituées des cotisations versées aux régimes capitalisés ainsi que des prestations versées aux employés et aux retraités en vertu des régimes non capitalisés. Les sommes versées en espèces se répartissent ainsi :

	2008	2007
Cotisations d'Hydro-Québec		
Régime de retraite	440	5
Autres régimes capitalisés	11	11
Prestations versées		
Régimes non capitalisés	41	38
Sommes versées en espèces	492	54

Conformément à l'évaluation actuarielle de capitalisation au 31 décembre 2007, Hydro-Québec a versé une cotisation courante de 291 M\$ en 2008, y compris une cotisation supplémentaire de 208 M\$, pour couvrir le coût des services courants, ainsi qu'une cotisation d'équilibre de 149 M\$ pour combler le déficit actuariel. En 2007, Hydro-Québec

s'est prévalué d'un congé de cotisation à compter du 16 février, soit la date du dépôt de l'évaluation actuarielle auprès de la Régie des rentes du Québec. Plus tôt en 2007, Hydro-Québec avait versé une cotisation de 5 M\$ au Régime de retraite.

COMPOSANTES DU COÛT CONSTATÉ AU TITRE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES DE L'EXERCICE

	Régime de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Coût des services rendus ^a	285	336	42	38
Frais d'administration ^b	31	34	–	–
Intérêts sur les obligations	712	659	51	46
Rendement réel des actifs	2 434	(538)	(2)	(2)
(Gains actuariels) pertes actuarielles	(3 138)	(714)	(198)	44
Modifications au Régime de retraite	168	–	–	–
Coût (crédit) avant les ajustements nécessaires pour tenir compte de la nature à long terme des avantages sociaux futurs	492	(223)	(107)	126
Écart entre le rendement réel et le rendement prévu des actifs	(3 237)	(201)	–	–
Écart entre les (gains actuariels) pertes actuarielles sur les obligations au titre des prestations constituées et les pertes actuarielles constatées	3 150	829	207	(34)
Écart entre le montant des modifications au Régime de retraite et l'amortissement du coût des services passés	(118)	39	–	–
Amortissement de (l'actif transitoire) l'obligation transitoire	(152)	(152)	14	14
	(357)	515	221	(20)
Coût constaté de l'exercice	135	292	114	106

a) Pour le régime d'assurance salaire invalidité de longue durée, le coût des services rendus correspond au coût des nouveaux cas d'invalidité de l'année.

b) Pour l'exercice 2008, les frais d'administration facturés par Hydro-Québec au Régime de retraite s'établissent à 12 M\$ (13 M\$ en 2007).

Principales hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles suivantes, utilisées pour déterminer les obligations et le coût constaté au titre des prestations constituées des régimes, résultent d'une moyenne pondérée :

%	Régime de retraite		Autres régimes	
	2008	2007	2008	2007
Obligations au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice				
Taux d'actualisation	7,49	5,53	7,49	5,53
Taux de croissance des salaires ^a	2,86	3,26	–	–
Coût constaté au titre des prestations constituées				
Taux à la fin de l'exercice précédent				
Taux d'actualisation	5,53	5,20	5,53	5,20
Taux de rendement prévu à long terme des actifs des régimes	6,25	6,25	3,81	4,23
Taux de croissance des salaires ^a	3,26	3,38	–	–

a) Ce taux tient compte de la progression des salaires ainsi que des possibilités de promotion en cours de carrière.

Au 31 décembre 2008, le coût des soins de santé était basé sur un taux de croissance annuel de 7,5 % pour 2009. Par la suite, selon l'hypothèse retenue, ce taux diminuera pour atteindre le taux ultime de 4,6 % en 2017. Une variation de 1 % du taux de croissance aurait eu les incidences suivantes pour 2008 :

	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
Incidence sur le coût des services rendus et des intérêts sur l'obligation au titre des prestations constituées de l'exercice	6	(5)
Incidence sur les obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	40	(33)

Achats d'électricité

Le 12 mai 1969, Hydro-Québec et la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited [CF(L)Co] ont signé un contrat en vertu duquel Hydro-Québec s'est engagée à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale des Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 MW. Échéant en 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Le 18 juin 1999, Hydro-Québec et la CF(L)Co ont conclu un contrat de garantie de disponibilité de 682 MW additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041.

Au 31 décembre 2008, Hydro-Québec avait pris des engagements en vertu de 115 contrats d'achat d'électricité auprès d'autres producteurs, ces contrats représentant une puissance installée d'environ 5 792 MW. Elle prévoit acheter annuellement environ 22 TWh d'énergie au cours de la durée de ces contrats, qui s'étalent jusqu'en 2045. La plupart de ces contrats comportent des clauses de renouvellement.

Compte tenu de l'ensemble des contrats d'achat d'électricité, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants au cours des cinq prochains exercices :

2009	690
2010	1 098
2011	1 158
2012	1 376
2013	1 596

Garanties

Dans le cadre de ses activités liées aux transactions d'énergie sur les marchés hors Québec, Hydro-Québec accorde des garanties à des tiers pour les indemniser. Ces garanties sont émises en vertu d'ententes à long terme et d'ententes régissant sa participation aux marchés organisés. Ces derniers exigent de chacun des participants des garanties lui permettant de faire face à ses obligations advenant le défaut de paiement d'un autre participant. Hydro-Québec accorde aussi des garanties dans le cadre de ses activités à l'international et dans le domaine des électrotechnologies.

Au 31 décembre 2008, la responsabilité potentielle maximale d'Hydro-Québec au titre des lettres de crédit ou des cautionnements fournis comme garanties s'élevait à 405 M\$. De ce montant, 326 M\$ concernaient les achats d'énergie. Des garanties de 140 M\$ viennent à échéance entre 2009 et 2019, alors que d'autres, d'un montant de 265 M\$, ont une échéance indéterminée.

Hydro-Québec a fourni aux acquéreurs de ses participations des garanties en ce qui a trait aux passifs fiscaux éventuels et à certaines autres déclarations usuelles. Ces garanties, pour lesquelles aucun passif n'a été comptabilisé, sont en vigueur jusqu'à l'échéance des périodes de prescription applicables.

En vertu des modalités spécifiées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer le montant des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. Hydro-Québec n'est pas en mesure d'estimer le montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser. Si un tel montant devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2008, le coût après amortissement des dettes visées était de 4 769 M\$.

En vertu du contrat signé le 12 mai 1969 avec la CF(L)Co, Hydro-Québec pourrait être tenue de fournir des fonds supplémentaires advenant l'incapacité pour la CF(L)Co d'acquitter ses dépenses et d'assurer le service de sa dette. Il est cependant impossible de faire une évaluation raisonnable du montant maximal qu'Hydro-Québec pourrait être tenue de verser, parce que le contrat ne précise pas de montant maximal et que le montant à verser dépendrait de l'issue d'événements futurs dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées. Jusqu'à maintenant, Hydro-Québec n'a pas eu à faire de versement en vertu de ce contrat.

Investissements

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 4,7 G\$ en 2009.

Litiges

Dans le cours normal de ses activités de développement et d'exploitation, Hydro-Québec est parfois partie à des réclamations et poursuites judiciaires. La Direction est d'avis qu'une provision adéquate a été constituée à l'égard des décaissements qui pourraient découler de ces litiges. Elle ne prévoit donc pas d'incidence défavorable de tels passifs éventuels sur la situation financière ni sur les résultats d'exploitation consolidés d'Hydro-Québec.

Dans le cours normal de ses activités, Hydro-Québec effectue diverses opérations commerciales, y compris des ventes d'électricité, avec le gouvernement du Québec et ses organismes ainsi qu'avec d'autres sociétés d'État. Ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange.

Les principales opérations et les soldes dus aux apparentés ou dus par eux sont les suivants :

	2008	2007
Gouvernement du Québec		
Débiteurs	5	7
Créditeurs	26	45
Taxe sur le capital	202	278
Taxe sur les services publics	302	240
Redevances hydrauliques	546	263
Frais de garantie	167	169
Entreprises émettrices soumises à une influence notable		
Créditeurs	9	14
Achats d'électricité	98	106

Hydro-Québec exerce ses activités dans les quatre secteurs d'exploitation isolables définis ci-après, les secteurs d'exploitation non isolables et autres activités étant regroupés sous la rubrique Activités corporatives et autres aux fins de présentation.

Production : Hydro-Québec Production exploite et développe le parc de production d'Hydro-Québec. Elle réalise également des ventes d'électricité sur les marchés externes ainsi que des activités de courtage dans le domaine de l'énergie. La division fournit à Hydro-Québec Distribution un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale à un prix moyen de 2,79 ¢/kWh. Au-delà de ce volume, elle peut participer aux appels d'offres d'Hydro-Québec Distribution dans un contexte de libre concurrence.

Transport : Hydro-Québec TransÉnergie exploite et développe le réseau de transport d'électricité d'Hydro-Québec au Québec et gère les mouvements d'énergie sur ce réseau.

Distribution : Hydro-Québec Distribution exploite et développe le réseau de distribution d'Hydro-Québec et exerce les activités liées à la vente et aux services à la clientèle québécoise de même qu'à la promotion de l'efficacité énergétique. Elle est également responsable de la sécurité de l'approvisionnement en électricité du marché québécois.

Construction : Hydro-Québec Équipement réalise des projets d'ingénierie, de construction et de réfection liés à des installations de production d'électricité partout au Québec, sauf sur le territoire régi par la *Convention de la Baie James et du Nord québécois*, où la Société d'énergie de la Baie James assume cette responsabilité. Hydro-Québec Équipement réalise également des projets de construction de lignes et de postes de transport d'électricité sur l'ensemble du territoire québécois.

Activités corporatives et autres : Les unités corporatives appuient les divisions dans la réalisation de leurs orientations. Elles comprennent le Groupe de la technologie, le Groupe des affaires corporatives et du secrétariat général, le Groupe des ressources humaines et des services partagés, la Vice-présidence à la comptabilité et au contrôle ainsi que la Vice-présidence au financement, à la trésorerie et à la caisse de retraite. Le Centre de services partagés est un regroupement de services internes, notamment l'acquisition de biens et services, la gestion immobilière et la gestion du matériel et des services de transport.

Les montants présentés pour chacun des secteurs sont fondés sur l'information financière qui sert à l'établissement des états financiers consolidés. Les conventions comptables utilisées pour le calcul de ces montants sont les mêmes que celles décrites aux notes 1 et 3.

Les opérations intersectorielles associées aux ventes d'électricité sont comptabilisées en fonction des tarifs de fourniture et de transport déterminés conformément aux dispositions de la *Loi sur la Régie de l'énergie*. Le tarif de fourniture y est fixé pour un volume maximal annuel de référence de 165 TWh d'électricité patrimoniale destiné au marché québécois.

Les autres produits ou services intersectoriels sont évalués au coût complet.

Hydro-Québec réalise la grande majorité de ses produits au Québec, et la quasi-totalité de ses immobilisations corporelles est située au Québec. En 2008, les produits provenant de l'extérieur du Québec s'élevaient à 2 099 M\$, dont 1 776 M\$ des États-Unis (respectivement 1 780 M\$ et 1 483 M\$ en 2007).

RÉSULTATS ET ACTIF PAR SECTEURS

							2008
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter- sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	2 066	52	10 540	–	32	27 ^a	12 717
Intersectoriels	4 931	2 733	62	2 416	1 156	(11 298)	–
Amortissement	777	611	828	5	127	(12)	2 336
Frais financiers	1 101	817	486	–	41	–	2 445
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 137	481	421	–	(39)	12	3 012
Bénéfice net	2 137	481	421	–	90	12	3 141
Actif total	30 651	17 158	12 274	360	6 734	(403)	66 774
Activités d'investissement							
Augmentation (diminution) des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 894	1 097	664	5	96	–	3 756
Sans effet sur la trésorerie	(113)	17	4	–	–	–	(92)

							2007
	Production	Transport	Distribution	Construction	Activités corporatives et autres	Éliminations inter- sectorielles et ajustements	Total
Produits							
Clients externes	1 649	37	10 452	–	49	143 ^a	12 330
Intersectoriels	5 103	2 785	56	2 150	1 163	(11 257)	–
Amortissement	837	636	446	7	77	(12)	1 991
Frais financiers	1 180	817	484	–	31	–	2 512
Bénéfice provenant des activités poursuivies	2 077	396	395	–	2	12	2 882
Bénéfice net	2 077	396	395	–	27	12	2 907
Actif total	29 509	16 707	11 833	263	6 814	(260)	64 866
Activités d'investissement							
Augmentation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels							
Avec effet sur la trésorerie	1 807	844	721	3	89	–	3 464
Sans effet sur la trésorerie	41	14	35	–	–	–	90

a) Les opérations de revente des surplus d'approvisionnement réalisées par Hydro-Québec Distribution sur les marchés externes sont présentées en diminution des achats d'électricité plutôt que dans les Produits.

Certaines données de l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

Rétrospective quinquennale

Données financières consolidées

M\$	2008	2007	2006	2005	2004
RÉSULTATS					
Produits	12 717	12 330	11 161	10 887	10 341
Charges					
Exploitation	2 497	2 541	2 389	2 245	2 154
Achats d'électricité et de combustible	1 406	1 555	1 315	1 496	1 464
Amortissement	2 336	1 991	2 007	2 023	1 862
Taxes	1 093	820	534	597	610
Reports réglementaires	(72)	29	(93)	(11)	–
	7 260	6 936	6 152	6 350	6 090
Bénéfice d'exploitation	5 457	5 394	5 009	4 537	4 251
Frais financiers	2 445	2 512	2 212	2 186	2 083
Bénéfice provenant des activités poursuivies	3 012	2 882	2 797	2 351	2 168
Bénéfice (perte) provenant des activités abandonnées	129	25	944	(99)	267
Bénéfice net	3 141	2 907	3 741	2 252	2 435
DIVIDENDES DÉCLARÉS	2 252	2 095	2 342	1 126	1 350
SOMMAIRE DES BILANS					
Actif total	66 774	64 866	63 254	60 431	58 072
Dette à long terme, y compris la tranche échéant à moins d'un an et la dette à perpétuité	36 415	34 534	34 427	33 007	33 401
Capitaux propres	22 062	20 892	18 840	17 376	16 220
INVESTISSEMENTS AU TITRE DES ACTIVITÉS POURSUIVIES AVEC EFFET SUR LA TRÉSORERIE					
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	3 756	3 464	3 348	3 293	3 071
Coûts liés au Plan global en efficacité énergétique	236	172	149	91	41
Total des investissements	3 992	3 636	3 497	3 384	3 112
RATIOS FINANCIERS					
Couverture des intérêts ^a	2,12	2,13	2,06	2,00	1,79
Rendement des capitaux propres (%) ^b	15,4	15,0	20,6	13,3	15,4
Marge bénéficiaire provenant des activités poursuivies (%) ^c	23,7	23,4	25,1	21,6	21,0
Taux de capitalisation (%) ^d	37,7	37,5	36,1	34,1	32,7
Taux d'autofinancement (%) ^e	44,9	61,9	69,9	51,2	65,9

a) Quotient de la somme du bénéfice d'exploitation et du revenu net de placements par la charge brute d'intérêts.

b) Quotient du bénéfice net par les capitaux propres moyens de l'année diminués du cumul des autres éléments du résultat étendu moyen de l'année.

c) Quotient du bénéfice provenant des activités poursuivies par les produits.

d) Quotient des capitaux propres par la somme des capitaux propres, de la dette à long terme, de la dette à perpétuité, des emprunts à court terme, de la tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an et du passif lié aux instruments dérivés, diminuée de l'actif lié aux instruments dérivés.

e) Quotient des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation diminués des dividendes versés par la somme des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, exclusion faite de (l'acquisition) la cession nette de placements temporaires, et du remboursement net de dette à long terme.

Note : Pour l'ensemble des sections Rétrospective quinquennale et Données financières trimestrielles consolidées, certaines données comparatives ont été reclassées en fonction de la présentation de l'exercice courant.

Données d'exploitation

	2008	2007	2006	2005	2004
GWh					
Ventes d'électricité					
Au Québec, par catégories					
Domestique et agricole	60 747	60 046	56 722	57 269	58 002
Générale et institutionnelle	35 228	34 751	32 440	33 463	33 137
Industrielle	69 144	73 005	73 297	73 447	69 722
Autres	5 278	5 353	4 878	4 998	5 026
	170 397	173 155	167 337	169 177	165 887
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	2 516	2 384	2 384	2 068	1 930
Canada et États-Unis (court terme)	18 783	17 240	12 074	13 274	12 462
	21 299	19 624	14 458	15 342	14 392
Ventes totales d'électricité	191 696	192 779	181 795	184 519	180 279
M\$					
Produits des ventes d'électricité					
Au Québec, par catégories					
Domestique et agricole	4 300	4 144	3 775	3 690	3 690
Générale et institutionnelle	2 687	2 602	2 356	2 284	2 234
Industrielle	3 174	3 336	3 022	2 892	2 751
Autres	284	286	249	255	247
	10 445	10 368	9 402	9 121	8 922
Hors Québec					
Canada et États-Unis (long terme)	220	225	198	174	179
Canada et États-Unis (court terme)	1 699	1 392	951	1 290	905
	1 919	1 617	1 149	1 464	1 084
Produits totaux des ventes d'électricité	12 364	11 985	10 551	10 585	10 006
Aux 31 décembre					
Nombre d'abonnements					
Au Québec, par catégories					
Domestique et agricole	3 603 330	3 554 443	3 501 709	3 450 455	3 399 776
Générale et institutionnelle	296 504	299 524	295 618	283 616	282 748
Industrielle	10 111	11 565	12 032	12 796	13 117
Autres	3 499	3 440	5 767	5 643	5 634
Nombre total d'abonnements	3 913 444	3 868 972	3 815 126	3 752 510	3 701 275
kWh par abonnement					
Consommation annuelle moyenne					
Au Québec, par catégories					
Domestique et agricole	16 974	17 019	16 318	16 720	17 203
Générale et institutionnelle	118 209	116 782	112 010	118 168	117 352
Industrielle	6 379 775	6 187 651	5 904 382	5 668 738	5 262 038
Autres	1 521 257	1 162 811	855 039	886 406	878 211

	2008	2007	2006	2005	2004
MW					
Puissance installée^a					
Centrales hydroélectriques	34 118	33 305	32 973	32 299	31 622
Centrale nucléaire	675	675	675	675	675
Centrales thermiques	1 634	1 665	1 665	1 595	1 593
Parc éolien	2	2	2	2	2
Puissance installée totale	36 429	35 647	35 315	34 571	33 892
GWh					
Besoins globaux d'énergie^b	211 228	209 818	199 447	200 179	193 025
MW					
Besoins québécois de puissance à la pointe^c	37 230	35 352	36 251	33 636	34 956
km					
Lignes aériennes et souterraines					
Transport	33 058	33 008	32 826	32 544	32 487
Distribution ^d	110 127	109 618	108 883	108 344	107 423
	143 185	142 626	141 709	140 888	139 910

a) Hydro-Québec dispose également de la quasi-totalité de la production de la centrale des Churchill Falls (5 428 MW). De plus, elle achète toute la production de huit parcs éoliens appartenant à des producteurs privés, d'une puissance installée totale de 530 MW. Elle a aussi accès à 1 277 MW en vertu d'ententes avec d'autres fournisseurs privés.

b) Les besoins globaux d'énergie comprennent les kilowattheures livrés au Québec et aux réseaux voisins.

c) Besoins pour l'hiver débutant en décembre, y compris la puissance interruptible. Pour l'hiver 2008-2009, la pointe est survenue le 16 janvier 2009 à 8 h.

d) Ces données comprennent les réseaux autonomes, mais excluent les réseaux privés, les lignes en construction et le réseau à 44 kV (transport).

Autres données

	2008	2007	2006	2005	2004
%					
Hausses tarifaires					
Hausses moyennes du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	2,7	2,8	4,3	1,3	4,1
Taux d'inflation	2,3	2,2	2,0	2,2	1,8
Effectif^a					
Permanent au 31 décembre	19 297	19 459	19 116	19 009	18 835
Temporaire (moyenne annuelle)	4 048	3 910	3 799	3 577	3 567
Féminin (%)	30,9	31,3	30,6	29,8	29,4

a) À l'exclusion du personnel des filiales et des coentreprises.

Données financières trimestrielles consolidées

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	2008 Exercice
M\$	(non vérifiées)				(vérifiées)
Produits	3 771	2 960	2 814	3 172	12 717
Charges					
Exploitation	614	629	601	653	2 497
Achats d'électricité et de combustible	337	329	364	376	1 406
Amortissement	575	577	525	659	2 336
Taxes	298	230	239	326	1 093
Reports réglementaires	(1)	(116)	–	45	(72)
	1 823	1 649	1 729	2 059	7 260
Bénéfice d'exploitation	1 948	1 311	1 085	1 113	5 457
Frais financiers	615	595	598	637	2 445
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 333	716	487	476	3 012
Bénéfice provenant des activités abandonnées	117	5	4	3	129
Bénéfice net	1 450	721	491	479	3 141

	1 ^{er} trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	2007 Exercice
M\$	(non vérifiées)				(vérifiées)
Produits	3 732	2 828	2 554	3 216	12 330
Charges					
Exploitation	606	616	597	722	2 541
Achats d'électricité et de combustible	422	337	441	355	1 555
Amortissement	482	477	472	560	1 991
Taxes	208	188	200	224	820
Reports réglementaires	(14)	(14)	(15)	72	29
	1 704	1 604	1 695	1 933	6 936
Bénéfice d'exploitation	2 028	1 224	859	1 283	5 394
Frais financiers	618	589	642	663	2 512
Bénéfice provenant des activités poursuivies	1 410	635	217	620	2 882
Bénéfice provenant des activités abandonnées	21	–	–	4	25
Bénéfice net	1 431	635	217	624	2 907

Direction



Thierry Vandal
Président-directeur général



Marie-José Nadeau
Vice-présidente exécutive aux affaires
corporatives et secrétaire générale



Maurice Charlebois
Vice-président exécutif aux ressources
humaines et aux services partagés



Élie Saheb
Vice-président exécutif à la technologie



Jean-Hugues Lafleur
Vice-président au financement,
à la trésorerie et à la caisse de retraite



Lise Croteau
Vice-présidente à la comptabilité
et au contrôle

Conseil d'administration



Michael L. Turcotte

Président du Conseil d'administration,
Hydro-Québec

Nomination : 17 novembre 2005

Échéance : 17 novembre 2009

Statut : administrateur indépendant

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal et d'une maîtrise en sciences commerciales de l'Université Laval, Michael Turcotte a fait carrière à la Banque Royale du Canada, où il a notamment occupé le poste de premier vice-président et directeur général, Québec. De 1999 à 2004, M. Turcotte a été président du conseil de direction de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

Thierry Vandal

Président-directeur général,
Hydro-Québec

Nomination : 6 avril 2005

Échéance : 3 octobre 2012

Statut : administrateur non indépendant

Titulaire d'un baccalauréat en génie de l'École Polytechnique de Montréal et d'un MBA de HEC Montréal, Thierry Vandal œuvre dans le secteur de l'énergie depuis plus de 25 ans. Il a notamment touché aux domaines de l'exploitation, du marketing et de la planification stratégique dans les industries du pétrole, de la pétrochimie et du gaz naturel avant de se joindre à Hydro-Québec en 1996. M. Vandal est président du conseil du Conference Board du Canada et du Collège Notre-Dame et siège également au conseil de HEC Montréal et de l'Université McGill.

Sur la page précédente, de gauche à droite : Michael L. Turcotte, président du Conseil d'administration, Louis Lagassé, Thierry Vandal, président-directeur général, Suzanne Gouin, Marie-Anne Tawil, Bernard Gaudreault et Jacques Leblanc. Ci-dessous : Carl Cassista, Nathalie Le Prohon, Normand Bergeron, sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Marie-France Poulin, Emmanuel Triassi, Gilles Vaillancourt, Anik Brochu, Gaston Blackburn. Absent : Michel Plessis-Bélair.



Normand Bergeron

Sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, gouvernement du Québec

Nomination : 2 mai 2005

(mandat d'une durée indéterminée)

Statut : administrateur non indépendant

Titulaire d'un baccalauréat en sociologie de l'Université de Montréal, Normand Bergeron a fait des études de maîtrise à l'École nationale d'administration publique. M. Bergeron est entré à la fonction publique québécoise en 1975 et y a occupé de nombreux postes de direction, notamment dans le secteur de l'énergie. Il a successivement été directeur général de l'Agence de l'efficacité énergétique (1998-2000), vice-président à la Régie de l'énergie (2002-2005) et sous-ministre associé à l'Énergie et aux Changements climatiques (2000-2002) avant d'être nommé sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune.

Gaston Blackburn

Président, G. Blackburn inc.

Nomination : 10 septembre 2003

Échéance : 11 février 2012

Statut : administrateur indépendant

Commerçant et homme d'affaires, Gaston Blackburn a été élu député de Roberval en 1988. Il a successivement été adjoint parlementaire du premier ministre, ministre délégué à l'Environnement, ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche et ministre délégué aux Transports, responsable de la voirie. M. Blackburn a siégé au conseil d'entreprises de divers secteurs, dont l'alimentation et les ressources naturelles.

Anik Brochu

Avocate,

Cain Lamarre Casgrain Wells, S.E.N.C.R.L./Avocats

Nomination : 13 septembre 2006

Échéance : 13 septembre 2010

Statut : administratrice indépendante

Diplômée en droit de l'Université d'Ottawa et membre du Barreau du Québec, Anik Brochu a été directrice générale de la Chambre de commerce de Val-d'Or de 1997 à 2008 avant de se joindre au cabinet Cain Lamarre Casgrain Wells. Elle siège au conseil d'administration de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et de l'Association de l'exploration minière du Québec. Elle est également membre de divers comités actifs dans le domaine du développement socioéconomique.

Carl Cassista

Président, Technologies Axion Itée

Nomination : 26 septembre 2007

Échéance : 26 septembre 2011

Statut : administrateur indépendant

Diplômé de l'Université Laval et membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Carl Cassista a travaillé en génie électrique et en recherche-développement, principalement au sein du groupe Technologies Axion. Il s'est joint à cette entreprise en 1982 et y occupe la fonction de président depuis 1994.

Bernard Gaudreault

Administrateur de sociétés

Nomination : 5 décembre 2001

Échéance : 26 septembre 2010

Statut : administrateur indépendant

Titulaire d'un diplôme d'études commerciales de la Noranda Business School, Bernard Gaudreault compte plus de 30 ans d'expérience dans la gestion d'entreprises des secteurs de l'immobilier et de l'alimentation. Il est président du conseil de l'Office municipal d'habitation de Rouyn-Noranda.

Suzanne Gouin

Présidente-directrice générale,

TV5 Québec Canada

Nomination : 26 septembre 2007

Échéance : 26 septembre 2011

Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en sciences politiques de l'Université Concordia, où elle a suivi des cours de deuxième cycle en études des médias, Suzanne Gouin a également un MBA de l'Université de Western Ontario et est accréditée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a occupé divers postes de direction dans des entreprises médiatiques et s'est jointe à TV5 Québec Canada en 2002. M^{me} Gouin siège au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Louis Lagassé

Président du conseil, Groupe Lagassé

Nomination : 10 septembre 2003

Échéance : 11 février 2012

Statut : administrateur indépendant

Licencié en droit de l'Université de Montréal, Louis Lagassé est membre de la Chambre des notaires du Québec. Il est également titulaire d'un MBA de l'Université de Western Ontario et diplômé en langue allemande de l'Université de Salzbourg, en Autriche. M. Lagassé dirige un groupe industriel présent sur les marchés canadien et européen et est membre du conseil de plusieurs entreprises du secteur des télécommunications. Il siège aussi au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Jacques Leblanc

Président, Gestion Jacques Leblanc inc.

Nomination : 7 avril 2004

Échéance : 26 septembre 2010

Statut : administrateur indépendant

Diplômé en administration de l'Université Laval, comptable agréé et Fellow de l'Ordre des comptables agréés du Québec, Jacques Leblanc a été un associé du cabinet Leblanc Bourque Arsenault pendant 25 ans.

Nathalie Le Prohon

Administratrice de sociétés

Nomination : 26 septembre 2007

Échéance : 26 septembre 2011

Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill et d'un MBA de l'Université Concordia, Nathalie Le Prohon a occupé de nombreux postes de direction dans des entreprises de haute technologie, ayant notamment été présidente de Nokia Canada. Elle est membre du conseil d'administration de Bentall et du comité de vérification de la Défense nationale. Elle siège également au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Michel Plessis-Bélaïr

Vice-président du conseil,
Power Corporation du Canada
Nomination : 7 avril 2004
Échéance : 26 septembre 2011
Statut : administrateur indépendant

Titulaire d'un baccalauréat ès arts de l'Université de Montréal, d'une licence en commerce et en comptabilité de HEC Montréal et d'une maîtrise en administration de l'Université Columbia à New York, Michel Plessis-Bélaïr est entré en 1986 à la Power Corporation du Canada. De 1986 à 2006, il a successivement été premier vice-président aux finances et à l'administration; vice-président exécutif et chef des services financiers; puis vice-président du conseil et chef des services financiers. Il est actuellement vice-président du conseil et administrateur de la Power Corporation et de plusieurs filiales de cette société. Il siège également au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Marie-France Poulin

Vice-présidente exécutive,
Groupe Camada inc.
Nomination : 7 avril 2004
Échéance : 26 septembre 2011
Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, option marketing, de l'Université Laval, Marie-France Poulin est également certifiée par le Collège des administrateurs de sociétés. Elle a occupé différents postes de direction, notamment celui de vice-présidente aux ventes et au marketing de MAAX. M^{me} Poulin siège au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Marie-Anne Tawil

Présidente et chef de la direction,
Les Investissements Iron Hill Inc.
Nomination : 7 décembre 2005
Échéance : 7 décembre 2010
Statut : administratrice indépendante

Titulaire d'une licence en droit civil et d'un baccalauréat en *common law* de l'Université d'Ottawa ainsi que d'un MBA de l'Université Concordia, Marie-Anne Tawil est membre du Barreau du Québec et est accréditée par l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle a pratiqué le droit dans deux importants cabinets d'avocats de Montréal, a été conseillère juridique et secrétaire de Quebecor et a occupé des postes de direction dans diverses autres entreprises. M^{me} Tawil est présidente du conseil de la Société d'assurance automobile du Québec.

Emmanuel Triassi

Président, Groupe T.E.Q. inc.
Nomination : 26 septembre 2007
Échéance : 26 septembre 2011
Statut : administrateur indépendant

Membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Emmanuel Triassi est titulaire d'un baccalauréat de l'Université McGill et d'une maîtrise en génie du bâtiment de l'Université Concordia. M. Triassi a fondé et développé une société spécialisée dans la gestion de projets de construction qui agit à titre d'entrepreneur général. Il en est toujours le président.

Gilles Vaillancourt

Maire, ville de Laval
Nomination : 26 septembre 2007
Échéance : 26 septembre 2011
Statut : administrateur indépendant

Après des études en pharmacologie et en gestion des affaires, Gilles Vaillancourt a entrepris une carrière en commerce. Parallèlement, il s'est engagé dans le monde municipal et a été élu maire de Laval en 1989. À ce titre, M. Vaillancourt est membre du conseil de divers organismes de représentation à l'échelle locale, régionale, provinciale et nationale. Il siège également au conseil de divers organismes sans but lucratif.

Rapport d'activité du Conseil d'administration et de ses comités



Le siège social d'Hydro-Québec, à Montréal.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec est composé de seize membres, y compris le président du Conseil et le président-directeur général. Les administrateurs ont des parcours professionnels variés qu'ils mettent à profit au sein de sept comités : le Comité exécutif, le Comité de gouvernance et d'éthique, le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines, le Comité des finances, le Comité d'environnement et d'affaires publiques et le Comité de gestion financière du régime de retraite. Le Conseil est présidé par Michael Turcotte.

Mandat : Le Conseil administre les affaires de la Société avec efficacité, en conformité avec la *Loi sur Hydro-Québec*, la *Loi sur les compagnies* et les règlements applicables. Ses principales fonctions comprennent l'examen et l'approbation du Plan stratégique et du Plan d'affaires annuel, l'établissement des objectifs de performance annuels de la Société, la revue mensuelle des résultats financiers et l'examen périodique de la gestion intégrée des risques d'entreprise. De plus, le Conseil approuve la nomination des dirigeants autres que le président-directeur général, de même que les politiques relatives à la rémunération et aux conditions de travail des employés et des dirigeants. Il approuve également les principaux projets d'investissement de la Société dans la production, le transport et la distribution d'électricité ainsi que les dossiers soumis à la Régie de l'énergie.

Activités : En 2008, le Conseil d'administration s'est réuni à 11 reprises, tandis que ses comités ont tenu 32 réunions au total. Le Conseil a revu le bilan du *Plan stratégique 2006-2010* d'Hydro-Québec et a participé à des séances de travail dans le cadre de l'élaboration du *Plan stratégique 2009-2013*, qui sera déposé auprès du gouvernement du Québec au plus tard le 1^{er} août 2009. À cet effet, les administrateurs ont bénéficié de présentations sur le contexte commercial et économique, sur les enjeux de la Société dans les domaines de la production, du transport et de la distribution d'électricité de même que sur les principaux risques auxquels elle est confrontée. Le Conseil a également pris acte du bilan du programme d'accueil et de

formation continue de ses membres, examiné les profils de compétence et d'expérience élaborés aux fins de la sélection de nouveaux administrateurs et passé en revue le mandat de ses comités. De plus, il a approuvé la mise à jour des politiques d'Hydro-Québec. Il a aussi procédé à l'évaluation de son propre fonctionnement et a actualisé le règlement qui précise les fonctions et les pouvoirs du président et du vice-président du Conseil ainsi que des dirigeants et d'autres cadres de la Société.

Parmi les nombreuses décisions qu'il a prises en 2008, le Conseil a autorisé la poursuite de l'avant-projet du complexe hydroélectrique de la Romaine et la conclusion des ententes nécessaires à sa réalisation avec trois des communautés innues concernées. Il a approuvé le projet de réfection de la centrale nucléaire de Gentilly-2, la construction du poste Anne-Hébert (315-25 kV) et la mise à niveau du réseau de transport. Il a aussi entériné la réfection des compensateurs synchrones du poste d'Abitibi, la modernisation de la centrale Manic-1 et la révision du budget global alloué à la construction des ouvrages et au financement d'ententes dans le cadre du projet de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs ainsi qu'à la deuxième phase du projet de réhabilitation de la centrale de La Tuque.

Au chapitre de ses activités récurrentes, le Conseil a examiné les objectifs et les résultats financiers trimestriels et annuels de la Société et de certaines filiales en propriété exclusive de même que la gestion financière du régime de retraite. Il a pris connaissance de l'évolution des projets d'investissement et a également examiné le processus de gestion des risques ainsi que le portefeuille consolidé des risques d'entreprise. Il a approuvé au préalable les dossiers soumis à la Régie de l'énergie, de même que le plan annuel de vérification interne ainsi que le plan et les honoraires des vérificateurs externes pour la vérification des états financiers de la Société et de son régime de retraite. Enfin, le Conseil a suivi de près les travaux de ses comités.



Administrateurs en visite de chantier. À gauche, au premier plan, Bernard Gaudreault. À droite, Marie-Anne Tawil, Thierry Vandal et Marie-France Poulin.

Présence des administrateurs aux réunions du Conseil et de ses comités en 2008

Administrateurs	Notes	Nombre de réunions							
		11 Conseil	A ¹	B	C	D	E	F	G
Michael L. Turcotte ABCDEFG		11		7	7	7	4	3	4
Thierry Vandal A EFG	2	11		6	7	7	4	0	3
Normand Bergeron		9							
Gaston Blackburn F		10						3	
Anik Brochu F		10						3	
Carl Cassista D	3	11				5			
Bernard Gaudreault C		11			7				
Suzanne Gouin F		9						3	
Louis Lagassé ADEG	3	8				2	2		3
Jacques Leblanc BC	4	11		7	7		1		
Nathalie Le Prohon AD	5	10				5			
Michel Plessis-Bélair ABEG		8		5			4		3
Marie-France Poulin BD		11		7		6			
Marie-Anne Tawil BD		10		7		6			
Emmanuel Triassi C		10			6				
Gilles Vaillancourt G		9							3

Administratrice sortante	Nombre de réunions							
	7 Conseil	A	B	C	D	E	F	G
Hélène F. Fortin C E (démission : 5 septembre 2008)	7			5		2	2	2

Comités du Conseil d'administration

- A Comité exécutif
- B Comité de gouvernance et d'éthique
- C Comité de vérification
- D Comité des ressources humaines
- E Comité des finances
- F Comité d'environnement et d'affaires publiques
- G Comité de gestion financière du régime de retraite

- 1) Le Comité exécutif est convoqué au besoin. Il n'a tenu aucune réunion en 2008.
- 2) M. Thierry Vandal assiste aux réunions du Comité de gouvernance et d'éthique, du Comité de vérification et du Comité des ressources humaines à titre d'invité.
- 3) M. Carl Cassista a été nommé au Comité des ressources humaines en remplacement de M. Louis Lagassé le 16 mai 2008.
- 4) M. Jacques Leblanc a assisté à la réunion du Comité des finances du 12 novembre 2008 en remplacement de M. Louis Lagassé.
- 5) M^{me} Nathalie Le Prohon a été nommée au Comité des ressources humaines le 14 mars 2008.

Comité exécutif (A)

Mandat : Le Comité exécutif est investi de tous les pouvoirs du Conseil d'administration à l'exception de ceux qui sont expressément réservés à ce dernier en vertu de la loi et des règlements de la Société. Convoqué uniquement en cas d'urgence, le Comité exécutif ne s'est pas réuni en 2008. Il est présidé par Michael Turcotte.

Comité de gouvernance et d'éthique (B)

Mandat : Le Comité de gouvernance et d'éthique a pour mandat d'élaborer les règles de gouvernance et les codes d'éthique applicables aux administrateurs, aux dirigeants nommés par la Société ainsi qu'au personnel d'Hydro-Québec et de ses filiales en propriété exclusive; les profils de compétence et d'expérience des administrateurs; les critères d'évaluation applicables aux administrateurs et au fonctionnement du Conseil d'administration; le programme d'accueil et de formation continue des membres du Conseil ainsi que les mesures d'évaluation de l'efficacité et de la performance de la Société. Ce comité fait également des recommandations au Conseil concernant les politiques et le Plan stratégique de la Société de même que la composition et le mandat des comités du Conseil. Il est présidé par Michael Turcotte.

Activités : En 2008, le Comité de gouvernance et d'éthique s'est réuni à sept reprises. Tout en suivant de près l'application des mesures de gouvernance des sociétés d'État, telles qu'elles ont été intégrées à la *Loi sur Hydro-Québec*, il a évalué le fonctionnement du Conseil d'administration et a passé en revue les mandats des comités du Conseil ainsi que les profils de compétence et d'expérience des administrateurs. Il a en outre émis des recommandations concernant les nominations aux comités du Conseil.

Sommaire de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément à la *Loi sur Hydro-Québec*, le Comité de gouvernance et d'éthique a procédé en 2008 à une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration. Les administrateurs ont rempli un questionnaire établi sur la base des critères d'évaluation approuvés par le Conseil, qui a été saisi des résultats. Par la suite, un plan d'action a été élaboré à la lumière des commentaires reçus, et toutes les recommandations de ce plan ont été mises en application. Ainsi, à chaque réunion du Conseil, le président-directeur général informe les administrateurs de l'évolution du contexte commercial et économique dans lequel s'inscrivent les activités d'Hydro-Québec, ce qui permet de situer les enjeux des différents dossiers par rapport aux orientations du Plan stratégique. Le président-directeur général fait également le bilan des principaux risques auxquels la Société est confrontée.

Comité de vérification (C)

Mandat : Le Comité de vérification a pour mandat de faire des recommandations au Conseil d'administration concernant l'approbation des états financiers d'Hydro-Québec et de son régime de retraite. Il s'assure que les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et l'évolution de celle-ci et que les mécanismes de contrôle interne sont adéquats et efficaces. Il lui incombe en outre d'émettre un avis préalablement à l'approbation par le Conseil du plan annuel de vérification interne, de superviser les activités de vérification interne et de veiller à la mise en place et au suivi d'un plan d'optimisation des ressources de la Société. Le Comité de vérification fait aussi des recommandations au Conseil sur la rémunération des vérificateurs externes et rencontre périodiquement ces derniers. De plus, il examine le processus de gestion intégrée des risques d'entreprise. Il peut également jouer le rôle de comité de vérification d'une filiale en propriété exclusive d'Hydro-Québec. Le Comité de vérification est composé exclusivement d'administrateurs indépendants qui ont l'expertise nécessaire à l'exécution de son mandat. Il est présidé par Jacques Leblanc.

Activités : Le comité a tenu sept réunions en 2008. Au titre de ses activités récurrentes, il s'est assuré de l'indépendance des vérificateurs externes. Il a aussi pris connaissance des résultats des vérifications internes et externes ainsi que des rapports de vérification interne relatifs au contrôle et à l'optimisation des activités et des ressources de la Société et à la gestion des risques connexes. Il a examiné les états financiers trimestriels et annuels d'Hydro-Québec ainsi que les états financiers annuels de son régime de retraite, d'Hydro-Québec International et de la Société d'énergie de la Baie James. Le comité a également suivi les progrès réalisés dans le cadre du projet de migration d'Hydro-Québec vers les Normes internationales d'information financière et il a reçu le bilan du projet d'attestation de l'efficacité des contrôles internes relatifs à l'information financière. De plus, il a examiné le plan de vérification interne de la Société pour 2009 et a recommandé son approbation par le Conseil. Ce plan porte sur l'efficacité, l'efficience et la rentabilité de l'exploitation, la fiabilité, l'intégrité et la disponibilité des informations financières et opérationnelles, la protection des biens ainsi que la conformité avec les lois, les règlements et les encadrements de la Société. Il cible tout particulièrement l'optimisation des ressources et le suivi des indicateurs de performance de la Société.

Comité des ressources humaines (D)

Mandat : Le Comité des ressources humaines est responsable des politiques relatives aux ressources humaines ainsi que des normes et barèmes de rémunération qui s'appliquent aux dirigeants et aux employés de la Société et de ses filiales en propriété exclusive. Il lui incombe aussi d'élaborer un profil de compétence et d'expérience pour la sélection du président-directeur général et de proposer un candidat pour ce poste au Conseil d'administration, aux fins de recommandation au gouvernement du Québec. Il élabore et propose également des critères d'évaluation pour le président-directeur général et fait des recommandations au Conseil concernant sa rémunération. De plus, il participe à la sélection et à la planification de la relève des dirigeants de la Société et de ses filiales. Ce comité est présidé par Marie-France Poulin.

Activités : En 2008, le Comité des ressources humaines a tenu sept réunions, dont une réunion conjointe avec le Comité des finances afin d'examiner le Plan d'affaires, les objectifs et la gestion des risques d'entreprise d'Hydro-Québec. Il a évalué les résultats de la Société au regard de ses objectifs annuels, examiné la rémunération globale des employés, des cadres et du président-directeur général d'Hydro-Québec ainsi que des employés et des dirigeants des filiales en propriété exclusive de la Société et a recommandé au Conseil l'approbation du mandat de négociation ayant mené au renouvellement de sept conventions collectives. Il a également proposé au Conseil, aux fins d'approbation par le gouvernement, l'actualisation du règlement du régime de retraite d'Hydro-Québec. En outre, il a fait un suivi rigoureux du plan de relève pour la Haute direction. Enfin, il a pris connaissance du *Rapport d'activité de la protectrice de la personne 2007* et a analysé les résultats du sondage *Écoute du personnel 2008*, qui a permis d'évaluer la satisfaction et la mobilisation des employés.

Comité des finances (E)

Mandat : Le Comité des finances a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les orientations, les politiques, les stratégies et les objectifs généraux d'Hydro-Québec en matière de financement, d'emprunts, d'assurances, d'affaires bancaires et de gestion des risques ainsi que sur tout autre sujet touchant les finances de l'entreprise. De plus, il doit examiner chaque année le portefeuille consolidé des risques internes et externes auxquels la Société est exposée. Ce comité est présidé par Michel Plessis-Bélaïr.

Activités : Le comité a tenu quatre réunions en 2008, dont une réunion conjointe avec le Comité des ressources humaines qui avait notamment pour but d'analyser le Plan d'affaires, les objectifs et la gestion des risques d'entreprise de la Société. Il a également examiné divers programmes annuels (emprunts, garanties, gestion des risques financiers, swaps et gestion des fonds d'amortissement) avant d'en recommander l'approbation par le Conseil et a pris connaissance du suivi des projets d'investissement d'une valeur supérieure à 50 M\$.

Comité d'environnement et d'affaires publiques (F)

Mandat : Le Comité d'environnement et d'affaires publiques a pour mandat d'émettre des avis ou des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne la gestion et la conformité environnementales; l'intégration du concept de développement durable; les rapports sur les incidents environnementaux et sur les réclamations, avis, enquêtes et poursuites judiciaires connexes; la santé et la sécurité du public; les relations avec les collectivités; la responsabilité sociale de la Société, sa contribution à la vie collective ainsi que son image de marque. Ce comité est présidé par Gaston Blackburn.

Activités : Le Comité d'environnement et d'affaires publiques s'est réuni trois fois en 2008. Il s'est penché sur des questions environnementales et a passé en revue les demandes de dons et de commandites. Il a étudié le bilan des examens de la gestion environnementale réalisés par le président-directeur général ainsi que le rapport annuel sur la conformité et la législation en matière d'environnement, le *Rapport sur le développement durable 2007* et le *Rapport annuel 2007* de la Fondation Hydro-Québec pour l'environnement. Il a aussi pris connaissance du *Profil régional des activités d'Hydro-Québec 2007* et a fait le bilan des contributions versées à des chaires de recherche universitaire en 2007. De plus, il a examiné les rapports d'activité annuels des comités de liaison qu'Hydro-Québec a formés avec l'Union des producteurs agricoles, l'Union des municipalités du Québec et la Fédération Québécoise des Municipalités.

Comité de gestion financière du régime de retraite (G)

Mandat : Le Comité de gestion financière du régime de retraite a pour mandat de donner son avis au Conseil d'administration sur les orientations, les politiques, les stratégies et les objectifs généraux d'Hydro-Québec relativement à son régime de retraite, y compris la Politique de financement du régime de retraite, la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite, les évaluations actuarielles du régime, le choix du portefeuille de référence, la situation financière du régime et les charges imputables au régime. Il se prononce également sur tout autre sujet lié à la gestion de la caisse de retraite. Ce comité est présidé par Louis Lagassé.

Activités : En 2008, le comité s'est réuni à quatre reprises. Il a recommandé au Conseil d'administration d'approuver le budget annuel alloué à la gestion de la caisse de retraite et à l'administration du régime de retraite ainsi que l'actualisation de la Politique de gestion des placements de la caisse de retraite, l'évaluation actuarielle annuelle de capitalisation et de solvabilité du régime de retraite et la reconduction du mandat de l'actuaire pour la prochaine évaluation annuelle. Il a également examiné le processus d'analyse, d'approbation et de gestion des investissements immobiliers et a évalué la performance du portefeuille de la caisse de retraite et des gestionnaires de portefeuilles spécialisés. Enfin, il a suivi attentivement la situation du régime de retraite et a fait des recommandations au Conseil concernant les cotisations patronales à la caisse de retraite.

Gouvernance



Mathieu Ouellet, guide, accueille une visiteuse au siège social.

Le Conseil d'administration d'Hydro-Québec respecte les exigences de la loi en matière de gouvernance des sociétés d'État. Il souscrit également aux prescriptions des autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appliquent aux sociétés d'État, bien qu'il n'y soit pas légalement tenu du fait qu'Hydro-Québec n'est pas cotée en bourse.

Indépendance

Quatorze des seize administrateurs d'Hydro-Québec, y compris le président du Conseil, sont des administrateurs indépendants, c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de relations ni d'intérêts directs ou indirects, par exemple de nature financière, commerciale, professionnelle ou philanthropique, susceptibles de nuire à la qualité de leurs décisions eu égard aux intérêts de la Société. Les deux membres du Conseil qui ne se qualifient pas comme administrateurs indépendants sont le président-directeur général, Thierry Vandal, et le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, Normand Bergeron.

Le gouvernement du Québec nomme les membres du Conseil en se fondant sur les profils de compétence et d'expérience établis par la Société. Les administrateurs sont nommés pour un mandat d'au plus quatre ans et le président du Conseil, pour un mandat d'au plus cinq ans; leur mandat peut être renouvelé deux fois, consécutivement ou non.

Le Conseil d'administration veille au respect des règles énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec*, qui découlent du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*.

Rémunération et avantages des administrateurs

La rémunération de tous les administrateurs indépendants, sauf le président du Conseil, est fixée par le décret 610-2006. Elle se compose d'un montant annuel de base de 16 646 \$, auquel s'ajoute un jeton de présence de 780 \$ pour chaque réunion du Conseil et de ses divers comités. Un supplément annuel de 5 202 \$ est versé aux présidents des comités du Conseil. En vertu du décret 1099-2005, le président du Conseil reçoit une

rémunération annuelle de 125 000 \$. Les membres du Conseil ont également droit au remboursement des frais de déplacement qu'ils engagent dans l'exercice de leurs fonctions.

Programme d'accueil et de formation des administrateurs

Au moment de son entrée en fonction, chaque membre du Conseil reçoit une formation concernant son rôle et ses responsabilités ainsi que la nature et le contexte commercial des principales activités d'Hydro-Québec. Les administrateurs sont informés du cadre juridique et réglementaire de la Société, notamment en ce qui a trait à la gouvernance d'une société d'État. On leur remet de la documentation conçue pour les aider à remplir leurs fonctions. Les membres des comités du Conseil reçoivent en outre des documents d'information sur le mandat et sur les dossiers de leur comité. Le programme d'accueil et de formation des administrateurs prévoit également des présentations sur des dossiers ou sur des projets importants ainsi que des visites d'installations. En 2008, les membres du Conseil ont notamment visité le centre de conduite des télécommunications, l'Institut de recherche d'Hydro-Québec, les aménagements hydroélectriques Robert-Bourassa et La Grande-1 ainsi que le chantier de l'Eastmain-1-A-Sarcelle-Rupert. Enfin, les administrateurs peuvent se prévaloir de programmes de formation externes pour parfaire leurs connaissances.

Séparation fonctionnelle

En 1997, Hydro-Québec a mis en place une structure organisationnelle qui permet à certaines unités de travailler séparément les unes des autres tout en faisant partie de la même entreprise. C'est le principe de la séparation fonctionnelle.

Les activités de ces unités sont soumises à des règles de conduite et d'éthique précises. Ainsi, le processus d'approvisionnement en électricité du Distributeur est régi par le *Code d'éthique sur la gestion des appels d'offres*, qui a été approuvé par le Conseil d'administration et par la Régie de l'énergie. Ce code garantit l'équité de la procédure d'appel d'offres pour tous



Mérite du français 2008, catégorie Langue du travail – Administration, de l'Office québécois de la langue française. Johanne Charland, Hélène Michon, Michelle Dyke et Hélène Pelletier, de la Direction principale de l'environnement et des affaires corporatives.



Au siège social, la guide Geneviève Lafortune explique les enjeux environnementaux de la production d'électricité en Amérique du Nord.

les fournisseurs d'électricité. Son application fait l'objet d'un suivi annuel par la Régie. Par ailleurs, la Régie de l'énergie a approuvé le *Code de conduite du Distributeur* en mars 2006. Ce code s'applique aux transactions du Distributeur avec le Producteur concernant des approvisionnements qui ne sont pas soumis à la procédure d'appel d'offres. Il encadre aussi les transactions entre le Distributeur et ses entités affiliées, l'objectif étant d'empêcher que les activités commerciales de ces entités soient financées, en tout ou en partie, par les clients du service d'électricité. Son application fait l'objet d'un compte rendu dans le rapport annuel du Distributeur à la Régie. On peut consulter le *Code de conduite du Distributeur* sur le site Web de la Société.

Hydro-Québec TransÉnergie est assujettie au *Code de conduite du Transporteur*, approuvé par la Régie de l'énergie en 2004. Ce code régit les relations entre le Transporteur et les entités affiliées d'Hydro-Québec et vise à prévenir toute forme de traitement préférentiel et d'interfinancement. Les informations qui doivent être rendues publiques en vertu du *Code de conduite du Transporteur* sont publiées sur le site Web OASIS (*Open Access Same-Time Information System*), à l'adresse www.transenergie.com/oasis/hqt/fr/entree.htmlx. Le site OASIS contient notamment des informations sur les mouvements de personnel et sur les manquements aux dispositions du code jugés susceptibles de conférer un avantage commercial à certains clients du service de transport. Pour consulter ces informations, il suffit de s'inscrire sur le site OASIS comme visiteur.

Enfin, il convient de mentionner le *Code de conduite du Coordonnateur de la fiabilité*. Approuvé par la Régie de l'énergie en décembre 2007 après que la Direction du contrôle des mouvements d'énergie d'Hydro-Québec TransÉnergie eut été désignée Coordonnateur de la fiabilité des réseaux de transport d'électricité au Québec, ce code est entré en vigueur en janvier 2008. Il a pour but d'assurer que la fiabilité du réseau de transport demeure une priorité et de prévenir toute forme de traitement préférentiel pour les autres directions et pour les entités affiliées du Transporteur ainsi que pour les autres utilisateurs du réseau.

Rémunération et avantages des administrateurs en 2008

	Rémunération de base ^{a, b}	Jetons de présence ^b	Avantages ^c
Michael L. Turcotte^d	125 000 \$	–	59 \$
Thierry Vandal^e	–	–	–
Normand Bergeron^e	–	–	3 193 \$
Gaston Blackburn	12 714 \$	10 635 \$	3 193 \$
Anik Brochu	16 791 \$	9 870 \$	64 \$
Carl Cassista	16 635 \$	11 715 \$	4 014 \$
Hélène F. Fortin	11 989 \$	10 860 \$	2 853 \$
Bernard Gaudreault	16 791 \$	13 890 \$	3 193 \$
Suzanne Gouin	16 635 \$	8 940 \$	64 \$
Louis Lagassé	22 038 \$	11 528 \$	3 193 \$
Jacques Leblanc	22 038 \$	20 175 \$	3 193 \$
Nathalie Le Prohon	16 635 \$	10 935 \$	64 \$
Michel Plessis-Bélair	22 038 \$	15 323 \$	64 \$
Marie-France Poulin	22 038 \$	18 608 \$	64 \$
Marie-Anne Tawil	16 791 \$	17 453 \$	4 014 \$
Emmanuel Triassi	16 635 \$	12 090 \$	4 014 \$
Gilles Vaillancourt	16 635 \$	9 000 \$	3 193 \$

a) En vertu des décrets 1099-2005 et 610-2006.

b) Y compris l'indexation au 1^{er} avril 2007.

c) Primes d'assurance payées par Hydro-Québec.

d) M. Michael Turcotte reçoit également une indemnité de 15 120 \$ pour usage d'un véhicule personnel.

e) Le président-directeur général, M. Thierry Vandal, et le sous-ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Normand Bergeron, ne peuvent recevoir de rémunération à titre de membres du Conseil d'administration de la Société.

Cadre de contrôle

La Direction de la Société maintient un cadre de contrôle interne conforme aux critères exigeants du référentiel COSO (Committee of Sponsoring Organizations) de la Treadway Commission, reconnu à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, elle communique aux employés les règles d'éthique et de conduite de la Société afin, notamment, d'assurer une gestion intégrée des ressources ainsi qu'une conduite ordonnée des affaires. Le cadre de contrôle interne contribue à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est pertinente et fiable et que les biens d'Hydro-Québec sont convenablement comptabilisés et

protégés. Il intègre notamment un processus de gestion des risques d'entreprise. La vérification interne aide à déterminer si le cadre de contrôle est suffisant et efficace et à évaluer les politiques et les procédures de la Société. Elle comprend une vérification d'optimisation, qui vise à assurer l'efficacité, l'efficience et la rentabilité de l'exploitation. Le vérificateur interne et les vérificateurs externes ont librement et pleinement accès au Comité de vérification, sans la présence de la Direction.

Politique sur l'indépendance des vérificateurs externes

Hydro-Québec a recours à divers mécanismes pour permettre au Comité de vérification de s'assurer du maintien de l'indépendance des vérificateurs externes, soit :

- un processus d'analyse préalable de tout mandat devant être confié aux vérificateurs externes, pour prévenir toute atteinte à leur indépendance. La prestation par les vérificateurs externes de services appartenant à la catégorie des services interdits n'est pas autorisée ;
- des règles relatives à l'approbation préalable de toutes les demandes de services adressées aux vérificateurs externes ;
- des rapports au Comité de vérification sur les honoraires facturés par les vérificateurs externes.

Honoraires des vérificateurs externes

Les sociétés KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l. et Ernst & Young s.r.l./s.e.n.c.r.l. sont les covérificateurs d'Hydro-Québec pour l'exercice 2008. Les honoraires facturés par les vérificateurs externes en 2008 pour d'autres prestations que les services de vérification et de certification représentent 3,8 % du total des honoraires facturés, qui s'élève à 5,0 M\$.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Hydro-Québec est soucieuse de la protection des renseignements personnels de ses clients, de ses fournisseurs et de son personnel et respecte le droit à l'information des citoyens. Elle prend toutes les mesures nécessaires pour se conformer à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (Loi sur l'accès).

En 2008, les fichiers types des renseignements personnels collectés par Hydro-Québec ont été mis à jour et publiés sur le site Web de la Société. Le registre de communication des renseignements personnels a également été mis à jour.

Pour faciliter l'accès à l'information, Hydro-Québec diffuse plusieurs documents sur son site www.hydroquebec.com/publications/fr conformément au *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*. Elle fournit en outre des explications sur l'accès aux documents et sur la protection des renseignements personnels à l'adresse www.hydroquebec.com/publications/fr/autres/acces_information.html, indiquant notamment la marche à suivre pour formuler une demande d'accès à un document.

En 2008, 253 demandes d'accès à l'information ont été adressées à Hydro-Québec en vertu de la Loi sur l'accès, et elles ont toutes été traitées dans le délai prescrit. Les requérants cherchaient

notamment à obtenir des documents (rapports d'entreprise, contrats, etc.) ou à connaître les renseignements personnels que la Société détient sur eux. Parmi les demandes, 132 ont été acceptées, 83 l'ont été partiellement et 38 ont été refusées. Les refus étaient principalement motivés par des questions de sécurité, par l'opposition de tiers à la divulgation de renseignements leur appartenant ou par la nature commerciale des documents demandés.

Éthique

Hydro-Québec accorde une grande importance à l'éthique dans tous les aspects de ses activités. Le concept d'éthique est inclus dans ses encadrements officiels depuis 1988. Il vise à établir des normes élevées en matière de jugement et de comportement dans le cadre des activités professionnelles.

À titre de société d'État, Hydro-Québec doit faire preuve d'une probité exemplaire, ce qui n'est possible qu'avec l'appui constant de son personnel. Loyauté, intégrité, respect, discrétion et équité sont des valeurs fondamentales qui reflètent l'engagement social d'Hydro-Québec envers sa clientèle et la collectivité. Les règles d'éthique qui découlent de ces valeurs sont énoncées dans le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs d'Hydro-Québec* (voir la page 120 du présent Rapport annuel) et dans le *Code de conduite des employés*. Ce document, accessible à l'adresse www.hydroquebec.com/profil, vise un double objectif : faciliter la compréhension des principes d'éthique énoncés dans la politique Notre gestion et approuvés par le Conseil d'administration ; aider l'ensemble des effectifs à accomplir leurs tâches dans le respect des valeurs d'Hydro-Québec.

Encadrements linguistiques

En 2008, Hydro-Québec a poursuivi ses efforts pour soutenir la qualité de la langue française au sein de la Société. Différents cours de perfectionnement ont été proposés au personnel (grammaire, correspondance commerciale et rédaction spécialisée), six bulletins de terminologie ont été diffusés dans l'intranet et un vocabulaire des télécommunications a été élaboré. De plus, diverses activités de promotion et de sensibilisation ont été organisées pour souligner la Francofête. Par ailleurs, le Comité linguistique permanent d'Hydro-Québec a tenu deux réunions au cours de l'exercice.

Développement durable

Publié en même temps que le présent rapport, le *Rapport sur le développement durable 2008* porte sur les principales actions menées par Hydro-Québec dans le domaine du développement durable, sur les progrès réalisés à ce chapitre et sur les choix énergétiques durables de l'entreprise. Ce rapport s'inspire des lignes directrices de la *Global Reporting Initiative*. Il est diffusé sur le site www.hydroquebec.com/developpementdurable, qui fournit de nombreuses informations complémentaires sur la performance de la Société en matière de développement durable.

Rémunération et avantages des cinq dirigeants les mieux rémunérés de la Société en 2008

				Automobile	Primes d'assurance vie et d'assurance santé payées par Hydro-Québec ^b	
	Rémunération de base	Rémunération variable	Avantages accessoires utilisés ^a	Description de l'avantage		Coût d'exploitation
Vandal, Thierry Président-directeur général	417 321 \$	122 211 \$	12 778 \$	Véhicule de fonction	1 744 \$	4 342 \$
Régime de retraite et Programme de prestations supplémentaires						
Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ)						
- Cotisation usuelle prévue par le régime						
- Rente calculée selon les dispositions usuelles du régime						
Programme de prestations supplémentaires						
- Mêmes modalités que pour les cadres supérieurs (voir ci-dessous)						
<i>plus</i>						
- Rente calculée en fonction du salaire moyen des trois meilleures années (moins rente payable par le RRHQ)						
- Crédit de 3,5 % par année de cotisation (moins crédit de rente accordé par le RRHQ)						
- Reconnaissance de deux années par année de participation						
- Reconnaissance de 100 % du boni maximal comme salaire admissible (moins portion du boni reconnue par le RRHQ)						
- Rente limitée à 70 % du montant équivalant à la moyenne du salaire de base et de la rémunération variable des trois meilleures années						
Boulanger, André Président d'Hydro-Québec Distribution	361 075 \$	105 740 \$	4 953 \$	Indemnité pour usage d'un véhicule personnel ou fourniture d'un véhicule, plus stationnement	17 995 \$	5 696 \$
Cacchione, Richard Président d'Hydro-Québec Production	360 851 \$	101 837 \$	5 000 \$		11 462 \$	5 024 \$
Courville, Isabelle Présidente d'Hydro-Québec TransÉnergie	349 423 \$	84 728 \$	5 000 \$		16 500 \$	-
Saheb, Élie Vice-président exécutif à la technologie	344 443 \$	96 664 \$	2 790 \$		5 474 \$	21 234 \$
Régime de retraite et Programme de prestations supplémentaires						
Régime de retraite de base d'Hydro-Québec (RRHQ)						
- Cotisation usuelle prévue par le régime						
- Rente calculée en fonction du salaire moyen des cinq meilleures années						
- Crédit de 2,25 % par année de cotisation						
- Reconnaissance de 66,67 % du boni maximal comme salaire aux fins du RRHQ						
Programme de prestations supplémentaires						
- Cotisation assumée par Hydro-Québec						
- Prestations additionnelles pour compenser l'effet des limites fiscales du RRHQ (déplafonnement du maximum permis)						
- Paiement de prestations selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues par le RRHQ						

a) Bilan de santé, planification financière et successorale, clubs sportifs, associations professionnelles.

b) S'appliquent aux dirigeants qui participent aux régimes.

Rémunération et avantages du seul dirigeant rémunéré par une filiale en propriété exclusive en 2008

	Rémunération de base	Rémunération variable	Avantages accessoires ^a	Avantages sociaux
Girouard, Yves Directeur général, Société de transmission électrique de Cedars Rapids Limitée	114 408 \$	15 194 \$	2 000 \$	Régime de retraite et régimes d'assurances collectives d'Hydro-Québec

a) Planification financière et successorale, clubs sportifs, titres de transport en commun.

Code d'éthique et de déontologie

des administrateurs,
des dirigeants et
des contrôleurs
d'Hydro-Québec

Section I – Interprétation et application

1. Dans le présent code, à moins que le contexte n'indique un sens différent :
 - a) « **administrateur** » désigne, à l'égard de la Société, un membre du Conseil d'administration de la Société, qu'il exerce ou non une fonction à temps plein au sein de la Société;
 - b) « **comité** » ou « Comité d'éthique et de régie d'entreprise » désigne le Comité d'éthique et de régie d'entreprise institué par la résolution du Conseil d'administration du 17 octobre 1997 (HA-173/97), dont copie est jointe en annexe D;
 - c) « **conjoint** » comprend les époux ainsi que les personnes vivant maritalement l'une avec l'autre depuis plus d'un an;
 - d) « **Conseil** » désigne le Conseil d'administration de la Société;
 - e) « **contrat** » comprend un contrat projeté;
 - f) « **contrôle** » désigne la détention directe ou indirecte par une personne de valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 50 % des droits de vote ou de participation, sans que ce droit dépende de la survenance d'un événement particulier, ou permettant d'élire la majorité des administrateurs;
 - g) « **contrôleur** » désigne le contrôleur de la Société et les contrôleurs des divisions ou des groupes ou des unités relevant du président-directeur général de la Société;
 - h) « **dirigeant** » à l'égard de la Société, désigne tout cadre contractuel dont les conditions d'emploi sont soumises à l'approbation du Conseil;
 - i) « **entreprise** » désigne toute forme que peut prendre l'organisation de la production de biens ou de services ou de toute autre affaire à caractère commercial, industriel ou financier et tout regroupement visant à promouvoir certaines valeurs, intérêts ou opinions ou à exercer une influence sur les autorités publiques; toutefois, cela ne comprend pas la Société ni une association ou un regroupement sans but lucratif qui ne présente aucun lien financier avec la Société ni d'incompatibilité avec les objets de la Société;
 - j) « **entreprise liée** » désigne toute personne morale et toute société à l'égard desquelles la Société détient directement ou indirectement des valeurs mobilières, incluant des parts sociales, conférant plus de 10 % des droits de vote ou de participation;
 - k) « **famille immédiate** » désigne le conjoint et les enfants à charge;
 - l) « **filiale** » désigne une personne morale ou une société contrôlée directement ou indirectement par la Société;
 - m) « **Règlement** » désigne le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* [Décret 824-98 du 17 juin 1998 (1998) 130 G.O. II, 3474, pris en vertu des articles 3.01 et 3.02 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, L.R.Q., c. M-30], tel qu'amendé et modifié à l'occasion;
 - n) « **Société** » désigne Hydro-Québec.
2. Dans le présent code, l'interdiction de poser un geste inclut la tentative de poser ce geste et toute participation ou incitation à le poser.
 - 2.1 Le présent code s'applique aux administrateurs, au président-directeur général, aux autres dirigeants de la Société et aux contrôleurs de cette dernière.

Les administrateurs et le président-directeur général sont également assujettis au Règlement.

Section II – Principes d'éthique et règles générales de déontologie

3. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est nommé pour contribuer à la réalisation de la mission de la Société dans le meilleur intérêt du Québec. Dans ce cadre, il doit mettre à profit ses connaissances, ses aptitudes et son expérience de manière à favoriser l'accomplissement efficient, équitable et efficace des objets assignés à la Société par la loi et la bonne administration des biens qu'elle possède comme mandataire de l'État.

Sa contribution doit être faite dans le respect du droit, avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.
- 3.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur assume ses fonctions en respectant les repères suivants :
 - une vision de la Société qui vise à en faire un chef de file mondial dans le domaine de l'énergie par la mise en valeur de son expertise au bénéfice de ses clients, de ses employés, de son actionnaire et par l'association de partenaires dans une perspective d'affaires;
 - les valeurs qui sous-tendent l'action de la Société en tant que société d'État à caractère commercial, notamment la satisfaction du client, le sens des affaires, le respect des employés, l'amélioration de la qualité, le respect de l'environnement, le partenariat avec les collectivités locales et la protection du futur; et
 - les principes énoncés dans les politiques de base de la Société qui expriment des engagements et traduisent une culture d'affaires, notamment en ce qui concerne la clientèle, les ressources humaines, les acquisitions de biens et de services, les partenaires d'affaires, les finances, les actifs, l'environnement, le rôle social et la régie d'entreprise.
- 3.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu, dans l'exercice de ses fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie prévus par la loi, le Règlement selon le cas, ainsi que ceux établis par le présent code. En cas de divergence, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent.

Il doit, en cas de doute, agir selon l'esprit de ces principes et de ces règles.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui, à la demande de la Société, exerce des fonctions d'administrateur dans un organisme ou une entreprise, ou en est membre, est tenu aux mêmes obligations.
4. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut confondre les biens de la Société avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit ou au profit d'un tiers, les biens de la Société ni l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Ces obligations subsistent même après que l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur a cessé d'occuper ses fonctions.
5. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne doit rechercher, dans l'exercice de ses fonctions, que l'intérêt de la Société à l'exclusion de son propre intérêt et de celui de tiers.
- 5.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur est tenu à la discrétion sur ce dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions. Il doit à tout moment respecter le caractère confidentiel de l'information dont il a ainsi eu connaissance.

- 5.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans l'exercice de ses fonctions, prendre ses décisions indépendamment de toutes considérations partisans.

Le président du Conseil, l'administrateur qui exerce ses fonctions à temps plein, le dirigeant et le contrôleur doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

6. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Il ne peut notamment accepter ni solliciter un avantage d'une personne ou entreprise faisant affaire avec la Société ou une filiale, ou agissant au nom ou pour le bénéfice d'une telle personne ou entreprise, si cet avantage est destiné à l'influencer ou susceptible de l'influencer dans l'exercice de ses fonctions, ou de générer des attentes en ce sens.

- 6.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit, dans la prise de ses décisions, éviter de se laisser influencer par des offres d'emploi.

- 6.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut accepter aucun cadeau ou marque d'hospitalité autre que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Tout autre cadeau ou marque d'hospitalité doit être retourné au donateur.

7. L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ni leur accorder aucune garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le Conseil peut être appelé à prendre.

- 7.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne peut, dans l'exercice de ses fonctions, traiter avec une personne qui a cessé d'être administrateur, dirigeant ou contrôleur de la Société depuis moins d'un an si cette dernière agit pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle cette personne détient de l'information non disponible au public.

- 7.2 Après avoir cessé d'exercer ses fonctions, nul administrateur, dirigeant ou contrôleur ne doit divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la Société ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la date de cessation de ses fonctions.

Dans l'année qui suit cette date, il lui est interdit d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la Société est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

8. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit collaborer avec le président du Conseil ou le Comité d'éthique et de régulation d'entreprise sur une question d'éthique ou de déontologie, lorsqu'il est prié de le faire.

- 8.1 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a l'intention de présenter sa candidature à une charge électorale doit en informer le président du Conseil.

Le président du Conseil ou le président-directeur général qui a pareille intention doit en informer le secrétaire général du Conseil exécutif.

Section III – Devoirs et obligations des administrateurs, des dirigeants et des contrôleurs eu égard aux conflits d'intérêts

Prévention des conflits d'intérêts

9. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions ou dans une situation jetant un doute raisonnable sur sa capacité d'exercer ses fonctions avec une loyauté sans partage.

L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ou de l'une de ses filiales doit également éviter d'occuper des fonctions ou d'être lié par des engagements qui l'empêchent de consacrer le temps et l'attention que requiert l'exercice normal de ses fonctions.

Quant aux autres administrateurs, ils doivent veiller à consacrer à leur fonction le temps et l'attention raisonnablement requis dans les circonstances.

10. L'administrateur qui exerce une fonction à temps plein au sein de la Société ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Société.

Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence. Dans l'intervalle, les articles 12, 13, 15 et 18 s'appliquent à cet administrateur.

Tout autre administrateur ayant un intérêt dans une entreprise doit, sous peine de révocation, se conformer aux dispositions des articles 12, 13, 15 et 18.

11. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur d'une entreprise liée doit être spécifiquement autorisé par l'actionnaire ou les actionnaires qui contrôlent l'entreprise concernée pour :

- détenir des actions, des parts sociales, tout autre titre ou valeur émis par cette entreprise liée et conférant des droits de vote ou de participation à l'égard de cette entreprise liée, ou toute option ou tout droit de souscrire ou d'acheter de telles actions, parts sociales, titres ou valeurs ;
- bénéficier de tout régime d'intéressement, à moins que cet administrateur, ce dirigeant ou ce contrôleur n'occupe des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée et que ce régime d'intéressement soit intimement lié à la performance individuelle de l'administrateur, du dirigeant ou du contrôleur au sein de l'entreprise liée ;
- bénéficier d'un régime de retraite accordé par l'entreprise liée s'il n'occupe pas des fonctions à temps plein au sein de cette entreprise liée ; ou
- bénéficier de tout avantage consenti à l'avance dans l'éventualité d'un changement de contrôle de l'entreprise liée.

12. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui :

- est partie à un contrat avec la Société ou une filiale ; ou
 - a un intérêt direct ou indirect dans une entreprise partie à un contrat avec la Société ou une filiale ou est administrateur, dirigeant, contrôleur ou employé de cette entreprise ;
- doit divulguer par écrit au président du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt.

Il en est de même de l'administrateur qui a un autre intérêt direct ou indirect dans toute question considérée par le Conseil.

L'administrateur doit, en tout temps, s'abstenir de communiquer quelque information que ce soit à tout employé, contrôleur, dirigeant ou administrateur de la Société, relativement à ce contrat ou à cet intérêt.

L'administrateur doit s'abstenir de délibérer et de voter sur toute question reliée à cet intérêt et éviter de tenter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit également se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote sur cette question.

- 12.1 L'administrateur qui est membre du Comité de vérification du Conseil ne peut avoir un intérêt dans la Société ou une filiale. Il ne peut notamment accepter de la Société ou d'une filiale des honoraires en contrepartie de consultation, de services-conseils ou tout autre service semblable.
13. La divulgation requise à l'article 12 se fait, dans le cas d'un administrateur, lors de la première réunion :
 - a) au cours de laquelle le contrat ou la question concernée est à l'étude;
 - b) suivant le moment où l'administrateur qui n'avait aucun intérêt dans le contrat ou la question concernée en acquiert un;
 - c) suivant le moment où l'administrateur acquiert un intérêt dans le contrat déjà conclu; ou
 - d) suivant le moment où devient administrateur toute personne ayant un intérêt dans un contrat ou une question sous étude.
14. Le dirigeant ou le contrôleur qui n'est pas administrateur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 immédiatement après :
 - a) avoir appris que le contrat ou la question concernée a été ou sera à l'étude lors d'une réunion;
 - b) avoir acquis l'intérêt, s'il l'acquiert après la conclusion du contrat ou la décision concernée; ou
 - c) être devenu dirigeant ou contrôleur, s'il le devient après l'acquisition de l'intérêt.

Le dirigeant ou le contrôleur ne peut tenter d'aucune façon d'influencer la décision des administrateurs.
15. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit effectuer la divulgation requise à l'article 12 dès qu'il a connaissance d'un contrat visé par cet article et qui, dans le cadre de l'activité commerciale normale de la Société, ne requiert pas l'approbation des administrateurs.
16. Les articles 12 à 15 s'appliquent également lorsque l'intérêt concerné est détenu par un membre de la famille immédiate de l'administrateur, du dirigeant ou du contrôleur.
17. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit dénoncer par écrit au président du Conseil les droits qu'il peut faire valoir contre la Société, en indiquant leur nature et leur valeur, dès la naissance de ces droits ou dès qu'il en a connaissance.
18. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit remettre au président du Conseil, dans les soixante jours de sa nomination et le 31 janvier de chaque année où il demeure en fonction, une déclaration en la forme prévue à l'annexe B et contenant les informations suivantes :
 - a) le nom de toute entreprise dans laquelle il détient, directement ou indirectement, des valeurs mobilières ou des biens, incluant des parts sociales, en précisant la nature et la quantité en nombre et en proportion des valeurs mobilières détenues et la valeur des biens;
 - b) le nom de toute entreprise pour laquelle il exerce des fonctions ou dans laquelle il a un intérêt sous forme de créance, droit, priorité, hypothèque ou avantage financier ou commercial significatif; et
 - c) à sa connaissance, les renseignements prévus aux paragraphes qui précèdent concernant son employeur et la personne morale, la société ou l'entreprise dont il est propriétaire, actionnaire, administrateur, dirigeant ou contrôleur.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur pour qui les dispositions des paragraphes a) à c) ne trouvent pas d'application doit remplir une déclaration à cet effet et la remettre au président du Conseil.

L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit également produire une telle déclaration dans les soixante jours de la survenance d'un changement significatif à son contenu.

Les déclarations remises en vertu du présent article sont traitées de façon confidentielle.

19. Le président du Conseil remet les déclarations reçues en application des articles 12 à 18 au secrétaire de la Société qui les tient à la disposition des membres du Conseil et du Comité d'éthique et de régie d'entreprise.

De plus, le secrétaire de la Société avise le président du Conseil et le Comité d'éthique et de régie d'entreprise de tout manquement aux obligations prévues aux articles 12 à 18 dès qu'il en a connaissance.

Dispenses

20. Le présent code ne s'applique pas :
 - a) à la détention de valeurs mobilières lorsque l'importance de cette détention ne permet vraisemblablement pas de placer l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur en situation de conflit d'intérêts;
 - b) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement à la gestion duquel l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur ne participe ni directement ni indirectement;
 - c) à la détention d'intérêts par l'intermédiaire d'une fiducie sans droit de regard dont le bénéficiaire ne peut prendre connaissance de la composition;
 - d) à la détention du nombre minimal d'actions requises pour être admissible comme administrateur d'une personne morale;
 - e) à un intérêt qui, de par sa nature et son étendue, est commun à la population en général ou à un secteur particulier dans lequel œuvre l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur;
 - f) à un contrat d'assurance-responsabilité des administrateurs; ou
 - g) à la détention de titres émis ou garantis par la Société, un gouvernement ou une municipalité à des conditions identiques pour tous.

Attestation

- 20.1 Dans les soixante jours de l'adoption du présent code par le Conseil, chaque administrateur, dirigeant ou contrôleur doit remettre au président du Conseil et au secrétaire de la Société l'attestation contenue à l'annexe C.

Chaque nouvel administrateur, dirigeant ou contrôleur doit faire de même dans les soixante jours de sa nomination à ce poste.

Section IV – Rémunération

- 20.2 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur n'a droit, pour l'exercice de ses fonctions, qu'à la seule rémunération reliée à celles-ci. Cette rémunération ne peut comprendre, même en partie, des avantages pécuniaires tels, le cas échéant, ceux établis entre autres par des mécanismes d'intéressement basés sur la variation de la valeur des actions ou sur la participation au capital-actions de la Société.
- 20.3 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur révoqué pour une cause juste et suffisante ne peut recevoir d'allocation ni d'indemnité de départ.
- 20.4 L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur qui a quitté ses fonctions, qui a reçu ou qui reçoit une allocation ou une indemnité de départ et qui occupe une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité, doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.5 Quiconque a reçu ou reçoit une allocation ou une indemnité de départ du secteur public et reçoit un traitement à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur pendant la période correspondant à cette allocation ou indemnité doit rembourser la partie de l'allocation ou de l'indemnité couvrant la période pour laquelle il reçoit un traitement, ou cesser de la recevoir durant cette période.

Toutefois, si le traitement qu'il reçoit à titre d'administrateur, de dirigeant ou de contrôleur est inférieur à celui qu'il recevait antérieurement, il n'a à rembourser l'allocation ou l'indemnité que jusqu'à concurrence du nouveau traitement, ou il peut continuer à recevoir la partie de l'allocation ou de l'indemnité qui excède son nouveau traitement.

20.6 Le président-directeur général qui a cessé d'exercer ses fonctions, qui a bénéficié de mesures dites de départ assisté et qui, dans les deux ans qui suivent son départ, accepte une fonction, un emploi ou tout autre poste rémunéré dans le secteur public doit rembourser la somme correspondant à la valeur des mesures dont il a bénéficié jusqu'à concurrence du montant de la rémunération reçue, du fait de ce retour, durant cette période de deux ans.

20.7 L'exercice à temps partiel d'activités didactiques par un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur n'est pas visé par les articles 20.4 à 20.6.

20.8 Pour l'application des articles 20.4 à 20.6, « secteur public » s'entend des organismes, des établissements et des entreprises visés au Règlement énoncé à l'annexe A.

La période couverte par l'allocation ou l'indemnité de départ visée aux articles 20.4 et 20.5 correspond à celle qui aurait été couverte par le même montant si la personne l'avait reçue à titre de traitement dans sa fonction, son emploi ou son poste antérieur.

Section V – Application du code

Autorités compétentes

20.9 Le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif est l'autorité compétente pour l'application du présent code à l'égard du président du Conseil et des autres administrateurs de la Société nommés par le gouvernement.

Le président du Conseil est l'autorité compétente à l'égard de tout administrateur d'une entreprise dont Hydro-Québec détient 100 % des actions, d'un dirigeant ou d'un contrôleur de la Société.

Le président du Conseil doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs de la Société.

21. Le Comité d'éthique et de régie d'entreprise a pour mission de conseiller l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

Le comité exerce aussi les fonctions qui lui sont dévolues en vertu de la résolution reproduite à l'annexe D et exécute tout autre mandat relatif à l'éthique que le Conseil lui confie.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Comité d'éthique et de régie d'entreprise peut prendre connaissance des déclarations visées à l'article 19.

22. Lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, à un dirigeant ou à un contrôleur, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport de ses constatations à l'autorité compétente et lui recommande les mesures appropriées, s'il y a lieu.

L'autorité compétente fait part à l'administrateur, au dirigeant ou au contrôleur des manquements reprochés et de la sanction dont il est passible. Elle l'informe qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu à ce sujet.

23. Le comité peut donner des avis aux administrateurs, aux dirigeants ou aux contrôleurs sur l'interprétation des dispositions du présent code et leur application à des cas particuliers, même hypothétiques. Il n'est pas tenu de limiter un avis aux termes contenus dans la demande.

23.1 Afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente nécessitant une intervention rapide ou dans un cas présumé de faute grave, l'autorité compétente peut relever provisoirement de ses fonctions, avec rémunération, l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur à qui l'on reproche des manquements à l'éthique ou à la déontologie.

24. Le secrétaire de la Société tient des archives où il conserve, notamment, les déclarations, divulgations et attestations qui doivent lui être transmises en vertu du présent code, les rapports et les avis du comité et les décisions de l'autorité compétente en matière d'éthique et de déontologie.

En outre, il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la confidentialité des informations fournies par les administrateurs, les dirigeants et les contrôleurs en application du présent code.

25. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou experts externes sur toute question qu'il juge à propos.

26. Un administrateur, un dirigeant ou un contrôleur ne contrevient pas aux dispositions du présent code s'il a préalablement obtenu un avis favorable du comité, aux conditions suivantes :

- l'avis a été obtenu avant que les faits sur lesquels il se fonde ne se réalisent ;
- l'avis a été déposé auprès du Conseil ;
- les faits pertinents ont tous été intégralement dévoilés au comité de façon exacte et complète ; et
- l'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur s'est conformé à toutes les prescriptions de l'avis.

27. Le comité et l'autorité compétente préservent l'anonymat des plaignants, requérants et informateurs à moins d'intention manifeste à l'effet contraire. Ils ne peuvent être contraints de révéler une information susceptible de dévoiler leur identité, sauf si la loi ou le tribunal l'exige.

Sanctions

28. Sur conclusion d'une contravention à la loi, au Règlement ou au présent code, l'autorité compétente impose l'une ou l'autre des sanctions suivantes :

- s'il s'agit d'un dirigeant ou d'un contrôleur, toute sanction appropriée, laquelle peut aller jusqu'au congédiement ;
- s'il s'agit d'un administrateur, la réprimande, la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois ou la révocation.

Toutefois, lorsque l'autorité compétente est le secrétaire général associé visé à l'article 20.9, la sanction est imposée par le secrétaire général du Conseil exécutif. En outre, si la sanction proposée consiste en la révocation d'un administrateur public nommé ou désigné par le gouvernement, celle-ci ne peut être imposée que par ce dernier ; dans ce cas, le secrétaire général du Conseil exécutif peut immédiatement suspendre sans rémunération l'administrateur public pour une période d'au plus trente jours.

Toute sanction imposée à un administrateur, de même que la décision de le relever provisoirement de ses fonctions, doit être écrite et motivée.

29. Dans le cas d'une contravention à l'article 10, l'autorité compétente constate par écrit la révocation du contrevenant.

30. L'administrateur, le dirigeant ou le contrôleur doit rendre compte et restituer à la Société les profits qu'il a réalisés ou l'avantage qu'il a reçu en raison ou à l'occasion d'une contravention aux dispositions du présent code.

31. Le vote d'un administrateur donné en contravention des dispositions du présent code ou lié à une telle contravention, ou alors que l'administrateur est en défaut de produire la déclaration visée par l'article 18, ne peut être déterminant.

Équipements de production et de transport

au 31 décembre 2008

Production Puissance installée en MW

Centrales hydroélectriques 34 118 MW <small>La puissance installée des centrales hydroélectriques correspond à celle des alternateurs dans des conditions d'exploitation hivernales (température de l'eau à 5 °C).</small>	Robert-Bourassa	5 616	Bersimis-2	869	Paugan	204				
	La Grande-4	2 779	Outardes-4	763	Shawinigan-2	200				
	La Grande-3	2 417	Carillon	753	Shawinigan-3	194				
	La Grande-2-A	2 106	Toulnustouc	526	Manic-1	184				
	Beauharnois	1 903	Outardes-2	523	Rapides-des-Îles	176				
	Manic-5	1 596	Eastmain-1	507	Chelsea	152				
	La Grande-1	1 436	Brisay	469	La Gabelle	131				
	Manic-3	1 244	Péribonka	405	Première-Chute	131				
	Bersimis-1	1 178	Laforge-2	319	Les Cèdres	122				
	Manic-2	1 123	Trenche	302	Rapides-Farmer	104				
Manic-5-PA	1 064	La Tuque	294	Rapides-des-Quinze	103					
Outardes-3	1 026	Beaumont	270	Autres (20 centrales de moins de 100 MW)	733					
Sainte-Marguerite-3	884	Rocher-de-Grand-Mère	230							
Laforge-1	878	Rapide-Blanc	204							
Centrale nucléaire 675 MW Gentilly-2	675	Centrales thermiques 1 634 MW Tracy (à vapeur)		660	Parc éolien 2 MW Saint-Ulric (3 aérogénérateurs)		2	Centrales hydroélectriques en construction 1 012 MW Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs (8 groupes restants)		94
			Cadillac (à turbines à gaz)		852				Eastmain-1-A et Sarcelle	
		Autres (23 centrales diesels)		122						

Puissance installée du parc d'Hydro-Québec 36 429 MW Centrales hydroélectriques (59)		34 118	Autres sources d'approvisionnement 7 235 MW Centrale des Churchill Falls de la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited ^a		5 428
Centrale nucléaire (1)		675	Huit parcs éoliens appartenant à des producteurs privés ^b		530
Centrales thermiques (27)		1 634	Ententes avec d'autres fournisseurs privés ^c		1 277
Parc éolien (1)		2			

a) Hydro-Québec dispose de la quasi-totalité de la production.

b) Hydro-Québec achète la totalité de la production.

c) Hydro-Québec a accès à la production de ces fournisseurs.

Transport

Tension	Lignes (km)	Postes (nombre)
765 et 735 kV	11 422	38
450 kV c.c.	1 218	2
315 kV	5 127	63
230 kV	3 048	50
161 kV	2 013	40
120 kV	6 624	214
69 kV et moins	3 606	103
Total	33 058	510

Grands équipements



Information complémentaire

Pour nous joindre

HYDRO-QUÉBEC

75, boulevard René-Lévesque Ouest
20^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-2211

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

75, boulevard René-Lévesque Ouest
6^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4
CANADA
Téléphone : 514 289-2518
Courriel : rel.inv@hydro.qc.ca

Unités de mesure

¢/kWh cent ou 0,01 \$ le kilowattheure

k\$ millier de dollars

M\$ million de dollars

G\$ milliard de dollars

kV kilovolt ou millier de volts

kW kilowatt ou millier de watts

MW mégawatt ou million de watts

GW gigawatt ou million de kilowatts

kWh kilowattheure ou millier de wattheures

MWh mégawattheure ou million de wattheures

GWh gigawattheure ou million de kilowattheures

TWh térawattheure ou milliard de kilowattheures

Hydro-Québec remercie tous les employés qui figurent sur les photos du Rapport annuel.

On peut obtenir les documents suivants sur notre site Web www.hydroquebec.com ou en composant le 1 800 ÉNERGIE :

Rapport annuel 2008 (le présent document)

Rapport sur le développement durable 2008

Profil financier 2008-2009



 Imprimé avec des encres végétales sur du papier fabriqué au Québec certifié Éco-logo et contenant 100 % de fibres recyclées postconsommation et désencrées sans chlore.

© Hydro-Québec
Affaires corporatives et secrétariat général

Reproduction autorisée avec mention de la source

Dépôt légal – 2^e trimestre 2009
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-55044-0
ISBN 978-2-550-55045-7 (PDF)
ISSN 0702-6706
2008G280F

This publication is also available in English.

www.hydroquebec.com